

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE **au 31 décembre 2020**



**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG**

**Siège Central :
Luxembourg, 1, Place de Metz**

R.C.S. Luxembourg No B 30775

Etablissement public autonome, institué par la loi du 21 février 1856 (Mémorial 1, No 6, du 10 mars 1856) et régi par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée (Mémorial A, No 16 du 28 mars 1989)

Comptes consolidés audités 2020

DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	4
RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE.....	6
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	33
COMPTES CONSOLIDES AUDITES.....	40
Bilan consolidé au 31 décembre 2020.....	41
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020	43
Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2020.....	44
Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020	45
Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2020.....	46
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES	49
1 INFORMATION GENERALE	50
2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES.....	51
2.1 Respect des principes comptables.....	51
2.2 Réforme de l'IBOR.....	52
2.3 Principe de consolidation	56
2.4 Transactions en monnaies étrangères	58
2.5 Jugements et estimations comptables.....	59
3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE	60
3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	60
3.2 Classification des instruments financiers	60
3.3 Opérations bancaires	69
3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres	86
3.5 Marché interbancaire.....	87
3.6 Immobilisations corporelles	87
3.7 Immobilisations incorporelles	89
3.8 Les contrats de location	89
3.9 Avantages au personnel	90
3.10 Provisions.....	94
3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg.....	94
3.12 Impôts différés	95
4 NOTES AU BILAN.....	97
4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	97
4.2 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit.....	97
4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle	99
4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	101
4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat.....	101

4.6	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.....	102
4.7	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.....	105
4.8	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	105
4.9	Parts mises en équivalence	106
4.10	Nantissement de titres.....	108
4.11	Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles.....	108
4.12	Instruments dérivés	108
4.13	Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	112
4.14	Immobilisations corporelles à usage propre	113
4.15	Immobilisations corporelles de placement	114
4.16	Immobilisations incorporelles	116
4.17	Impôts : Actifs et passifs d'impôts	117
4.18	Autres actifs	119
4.19	Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit.....	119
4.20	Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle.....	120
4.21	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	120
4.22	Emissions de titres.....	121
4.23	Provisions.....	122
4.24	Autres passifs	123
4.25	Fonds de pension – Plan de pension à prestations définies	124
4.26	Transactions avec les parties liées	127
4.27	Honoraires du réviseur d'entreprises agréé.....	129
4.28	Contributions et frais directs liés à l'Union Bancaire Européenne.....	129
4.29	Eléments de hors-bilan	129
5	NOTES AU COMPTE DE RESULTAT	131
5.1	Résultat d'intérêts	131
5.2	Revenu de valeurs mobilières.....	132
5.3	Commissions	132
5.4	Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat.....	132
5.5	Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction.....	133
5.6	Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	133
5.7	Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat.....	133
5.8	Résultat sur opérations de couverture.....	133
5.9	Autres résultats nets d'exploitation.....	134
5.10	Frais du personnel	134
5.11	Autres frais généraux administratifs.....	134
5.12	Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts.....	135
5.13	Corrections de valeur sur immobilisations corporelles.....	135
5.14	Corrections de valeur sur immeubles de placement	135
5.15	Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles.....	136
5.16	Corrections de valeur nettes sur risques de crédit.....	136
5.17	Dotations aux/Reprises de provisions	136
5.18	Charge d'impôt.....	137
5.19	Rendement des actifs.....	137
6	GESTION DES RISQUES	138
6.1	Règles générales de gestion des risques	138
6.2	Risque opérationnel.....	146
6.3	Exposition au risque de crédit et de contrepartie.....	149
6.4	Risque de marché.....	160
6.5	Risque de liquidité.....	171
6.6	Le capital économique	174
7	INFORMATION SECTORIELLE	176
7.1	Les activités du Groupe	176
7.2	Règles de répartition et produit net bancaire.....	177

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

**DECLARATION SUR LA CONFORMITE
DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

31 décembre 2020

Luxembourg, le 31 mars 2021

Concerne : **Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion consolidés conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2008**

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2020, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et du groupe de sociétés incluses dans les comptes consolidés pris dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle-même et le groupe BCEE sont confrontés.

Pour le Comité de direction

Doris Engel
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma
Directeur Général
Président du Comité de direction

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE
31 décembre 2020

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE DU GROUPE SPUERKEESS

WILLIAM TELKES

CHIEF ECONOMIST

La pandémie du COVID-19 a eu un impact immense sur l'économie mondiale. Les confinements ont entraîné un arrêt complet de secteurs tels que le tourisme et l'hôtellerie et, par conséquent, augmenté les taux de chômage. Afin de soutenir l'activité économique, de nombreuses mesures d'urgence ont été mises en place par les États et les principaux banquiers centraux.

Face aux conséquences du coronavirus et pour assurer la stabilité des prix, la Banque centrale européenne a notamment lancé un programme d'urgence de 750 milliards d'euros. Pourtant, les diverses phases de confinement ont touché les pays de la zone euro à des degrés différents. Sur l'ensemble de l'année 2020, la Commission européenne estime que la baisse du PIB s'élèvera à un peu moins de 7% pour toute la zone euro.

Au Luxembourg, selon les dernières estimations flash du Statec, le PIB (en volume) s'est contracté de l'ordre de 1,3% en 2020. Grâce à une force de travail flexible et capable de travailler à distance, tout particulièrement dans le secteur des services financiers, qui reste l'un des principaux piliers de notre économie, le Luxembourg a été moins touché que d'autres pays de la zone euro. La réactivité du gouvernement luxembourgeois face à la crise, prenant des mesures telles que le « chômage partiel », a permis de soutenir l'emploi et donc de limiter l'impact de la crise sur celui-ci. En dépit du contexte difficile, le nombre de faillites n'a pas augmenté par rapport aux années précédentes. En offrant des moratoires et des nouveaux financements aux entreprises sur demande, Spuerkeess a sans doute contribué à stabiliser l'économie locale.

Dans ce climat, les marchés financiers ont connu une volatilité inquiétante au début de l'année, mais ils se sont stabilisés à une vitesse remarquable, soit la vitesse de correction la plus élevée depuis vingt ans. Ainsi, après une chute de près de 35% en février/mars, le MSCI World a terminé l'année 2020 avec un gain d'environ 6% (en euro).

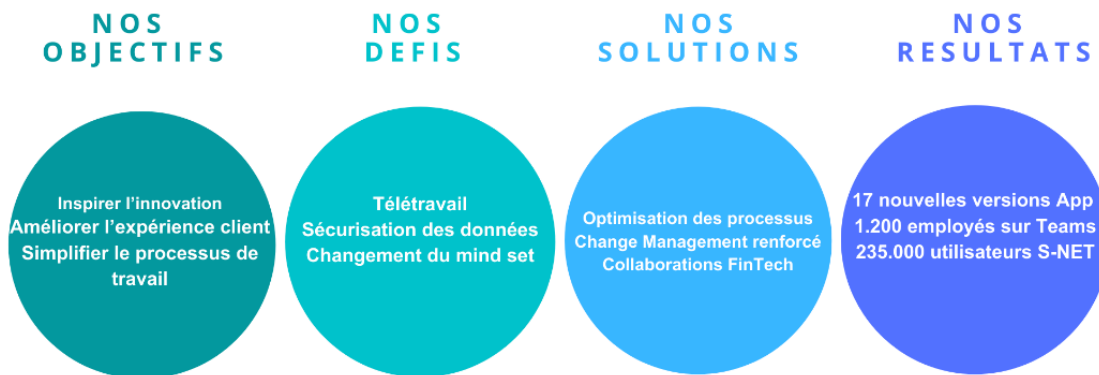
Les espoirs de vaccins, l'issue des élections présidentielles américaines et les segments de croissance comme la technologie continuent à tirer les marchés vers le haut. Les perspectives économiques se montrent aussi plus rassurantes. Selon les estimations du FMI, la croissance économique dans le monde serait d'un peu plus de 5% en 2021, ce qui permettrait à de nombreux États un retour à un niveau d'activité pré-COVID-19.

Bien que de nombreux secteurs et pays commencent à se redresser, le chemin à parcourir est long et semé d'embûches. Même si nous anticipons une sortie de la crise économique en 2021, nous constatons un retard de l'Europe par rapport à d'autres puissances économiques comme la Chine. De

plus, les risques de mutation du virus et de non-protection du vaccin continuent à persister. De nouvelles phases de confinement ne sont donc à écarter et impliqueraient un nouveau ralentissement économique.

LES CLIENTS ET LES EMPLOYÉS DE SPUERKEESS ATTENDENT
UNE **EXPÉRIENCE UTILISATEUR IRRÉPROCHABLE**. LE
CONFINEMENT A ACCÉLÉRÉ LE CHANGEMENT DES HABITUDES
DE CONSOMMATION NUMÉRIQUE ET SPUERKEESS A FAIT
ÉVOLUER SA STRATÉGIE DE
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. »

Roger Krämer
Chef de Service - Business Innovation Office



Le service « Business Innovation Office » pilote la transformation digitale de Spuerkeess. L'innovation est une de nos priorités et nous concentrons nos efforts sur l'amélioration du service aux clients. Embarquer l'ensemble des équipes dans la transformation en restant à la pointe des nouvelles technologies est un véritable défi.

La gestion du changement est essentielle à la réussite de la transformation numérique. L'adoption de nouvelles compétences en « leadership » pour gérer des équipes à distance, pour guider l'adoption des nouvelles technologies et façon de travailler sont mises en œuvre en collaboration avec le service « Human Ressources and People Management ». Un programme d'accompagnement des employés confrontés à un changement de poste suite à l'optimisation des processus a également vu le jour. La mobilité interne et l'« upskilling » sont mis en avant par ce programme.

La crise du COVID-19 a été un accélérateur d'innovation. De concert avec nos services informatiques, nous avons équipé l'ensemble de notre personnel pour passer au télétravail afin de maintenir nos activités bancaires. L'utilisation de la plateforme collaborative sécurisée Microsoft Teams a permis à nos collaborateurs de participer à des réunions à distance tout en sécurisant les données échangées. Des événements et réunions physiques, nous sommes passés aux visioconférences et webinars dès le premier confinement.

La baisse continue de la fréquentation des agences constatée depuis plusieurs années a été accompagnée par une augmentation permanente des services et produits proposés sur notre site bancaire en ligne « S-net » et sur notre site en ligne Spuerkeess.lu. Ces innovations peuvent s'inspirer des champions digitaux bancaires ou des « fintechs » ou bien sont directement réalisées en collaboration avec ces dernières.

L'année 2020 a été un catalyseur de la transformation numérique de Spuerkeess. Si nous avons lancé entre deux et trois nouvelles versions S-NET par an précédemment, l'année 2020 en a compté 17. L'agrégation de comptes, la vente de produits « online » et la possibilité de devenir client d'une manière digitale sont les plus importantes réalisations de l'année. De plus, la gestion des cartes de crédit et les demandes de crédit à la consommation se font maintenant en temps réel et nos clients gagnent du temps grâce à la signature électronique. Nos efforts portent leurs fruits : à l'heure actuelle, nous enregistrons plus de 100.000 connections quotidiennes dans S-Net et 235.000 utilisateurs différents avec accès à nos facilités en ligne.

« LA RÉUSSITE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
DÉPENDRA LARGEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT AU
CHANGEMENT DE NOTRE PERSONNEL
ET DE LA CULTURE DE TOUTE LA BANQUE. »

Jorge Gomes
Chef du Personnel



2020 fut une année pleine de défis pour le service des ressources humaines. Lors du premier confinement en mars 2020, nous avons entre autres mis en place une « hotline interne » afin de soutenir et accompagner nos collaborateurs dans la gestion de la crise de COVID-19. Nous avons donné des conseils pratiques dans le cadre de l'instauration d'urgence d'un régime provisoire de télétravail et nous avons soutenu les responsables hiérarchiques dans la gestion d'équipe à distance.

Avec le lancement du plan stratégique « Spuerkeess 2025 » début 2021, le service Gestion du Personnel se voit confier une nouvelle mission qui consiste à conseiller et défier les responsables hiérarchiques de la Banque dans l'implémentation de leurs projets en termes de gestion de ressources humaines dans une optique de contribuer activement à la mise en œuvre du plan stratégique Spuerkeess 2025. Parmi les projets-phare à réaliser, il y a lieu de citer la gestion du changement, le développement du programme de « leadership » et la création d'un nouveau référentiel des compétences.

Une bonne gestion d'équipes étant un point clé pour renforcer l'engagement de nos employés, notre objectif à long terme est d'investir en continu dans la formation de nos cadres dirigeants afin de nous focaliser davantage sur les méthodes de travail collaboratives. Pour faire bénéficier nos clients d'un

service multidisciplinaire, notre service a pour vocation de rassembler et fédérer les collaborateurs des différents services de la Banque autour des valeurs communes de Spuerkeess.

La recherche de talents et de compétences aura une importance capitale dans la nouvelle mission du service Gestion du Personnel. Que ce soit au niveau de l'identification de talents à l'intérieur de la Banque ou l'acquisition externe des compétences nécessaires, l'objectif final devra toujours être celui d'une intégration réussie. D'autant plus que certains indicateurs nous confirment que nos efforts portent leurs fruits.

En effet, d'après un sondage interne mené en 2020, 81% des salariés recommanderaient Spuerkeess comme une excellente société où travailler, 83% sont fiers de travailler pour Spuerkeess et 87% se voient encore travailler pour Spuerkeess dans les deux prochaines années.

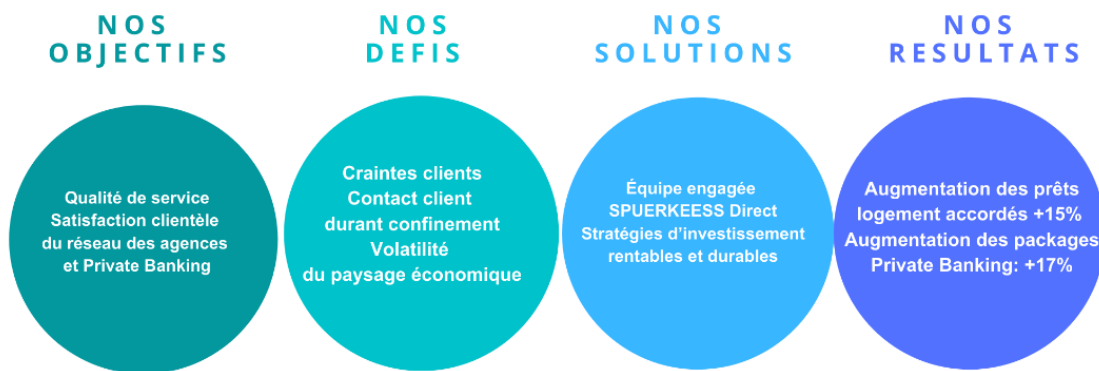
Du point de vue diversité, nous continuons à encourager toute sorte d'initiative visant une pluralité des genres, culturelle ou générationnelle. En tant que membre de l'IMS (Inspiring More Sustainability Luxembourg) et détentrice du label ESR (Entreprise Responsable) de l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), la Banque confirme également son engagement par l'intégration de la non-discrimination dans son code de conduite. Certaines actions spécifiques sont prévues dans le cadre du programme Spuerkeess 2025, comme par exemple un programme de « leadership » diversifié.

Enfin, l'élaboration d'indicateurs de performance nous permettra d'évaluer nos efforts et de formaliser nos ambitions en la matière.

« NOUS ÉTIIONS CONFRONTÉS À UNE CRISE MONDIALE QUI PARALYSAIT LE MONDE ENTIER D'UNE PART. D'AUTRE PART, NOUS DEVIONS RESTER PROCHES DE NOS CLIENTS AFIN DE CONTINUER À OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ.»

Claude Hirtzig

Chef de Département – Banque des Particuliers et des Professionnels



Bien que la pandémie de COVID-19 soit avant tout une crise sanitaire, elle a eu des répercussions économiques et organisationnelles directes. Lors du premier confinement, notre clientèle du réseau des agences était inquiète et les équipes ont doublé d'efforts pour la rassurer.

Lorsque la crise sanitaire a pris le dessus, nous avons heureusement déjà mis en place les bases de Spuerkeess Direct. Ce nouveau canal de communication nous a permis de travailler à distance pour assister notre clientèle. À ce moment-là, Spuerkeess Direct était en mode test, mais en un temps record nous avons réussi à former des employés supplémentaires. Nous sommes passés de 20 à 80 collaborateurs en l'espace d'une semaine. Ainsi, nous avons pu réaliser les opérations bancaires essentielles tout en gardant le contact avec nos clients, même pendant le confinement. Pour les clients vulnérables qui n'avaient pas la possibilité de se déplacer, nous avons mis en place le service Cash@Home, un service de livraison d'argent liquide à domicile.

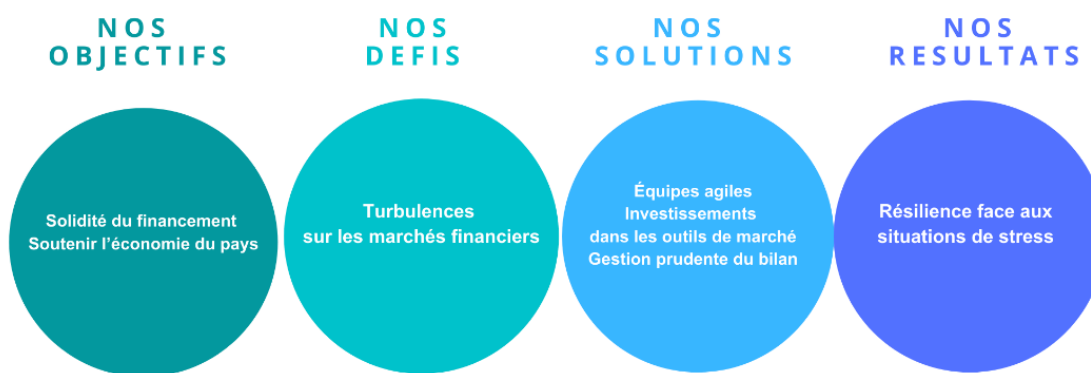
L'activité de crédits immobiliers n'a été impactée que temporairement pendant la crise, car même durant le premier confinement nous avons maintenu la possibilité de réaliser les projets immobiliers et de signer les contrats de prêts hypothécaires. Tout au long de l'année, nos conseillers ont ensuite redoublé d'efforts afin d'assurer un conseil de qualité en agence ou à distance, par téléphone ou visioconférence. Le volume de prêts logement accordés a ainsi augmenté de 15%.

Au service Private Banking, notre objectif principal est de proposer une gestion patrimoniale complète à nos clients. Pour compléter les aspects financiers et fiscaux, nos conseillers servent également de point de contact privilégié dans le cadre de leurs investissements immobiliers et de l'orientation des planifications successorales. Nos clients souhaitent un accompagnement personnalisé, des stratégies de placement adaptées à leurs besoins et nous apprécions la confiance qu'ils nous accordent. Traditionnellement, cette confiance reposait sur des échanges en face à face, mais la pandémie a déplacé l'interaction en ligne et nous a incités à mieux utiliser les technologies de communication à distance pour assurer une autre forme de proximité. Par rapport à fin 2019, nous avons constaté une augmentation du nombre des packages Private Banking de 17%.

En même temps, la crise sanitaire a été accompagnée par une forte accélération de la demande de produits et services de placement durables.

« LES BOULEVERSEMENTS DUS À LA PANDÉMIE ONT ÉTÉ SANS PRÉCÉDENT, TANT AU NIVEAU DES MARCHÉS FINANCIERS QU'AU NIVEAU DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL. JE FÉLICITE LES ÉQUIPES DE LA SALLE DES MARCHÉS DE SPUERKEESS QUI ONT SU S'ADAPTER ET RÉAGIR VITE FACE À CE NOUVEL ENVIRONNEMENT. »

Claude Origer
Chef de Département – Banque des Marchés



L'activité exécution du département Global Markets est assurée par la « business unit » Financial Markets et donne aux clients institutionnels de Spuerkeess un accès aux marchés de capitaux internationaux. La salle de marchés offre l'exécution sur une large gamme d'instruments financiers comme les actions, les obligations, les fonds d'investissements, les devises, les dérivés cotés ou encore les produits structurés.

Dans le contexte des turbulences sur les marchés financiers survenues au début de la crise du COVID-19, le nombre et le volume des transactions sur instruments financiers réalisés par nos clients ont été exceptionnellement élevés au cours du premier trimestre de l'année 2020. Ainsi, le nombre de transactions sur actions réalisées par nos clients institutionnels au premier trimestre 2020 avait plus que doublé par rapport au premier trimestre 2019.

L'année 2020 a aussi vu le lancement de projets d'investissements importants dans les outils de marché. Ces projets devraient voir leurs premières implémentations réalisées au cours de 2021 et permettront à la salle des marchés de continuer à offrir à ses clients un service à la pointe de la technologie.

Grâce à une gestion prudente des différents agrégats du bilan de la Banque par les « business units » Financial Markets et Asset and Liability Management, responsables de l'activité pour compte propre de Spuerkeess, nous avons pu garantir à tout moment la solidité de notre financement.

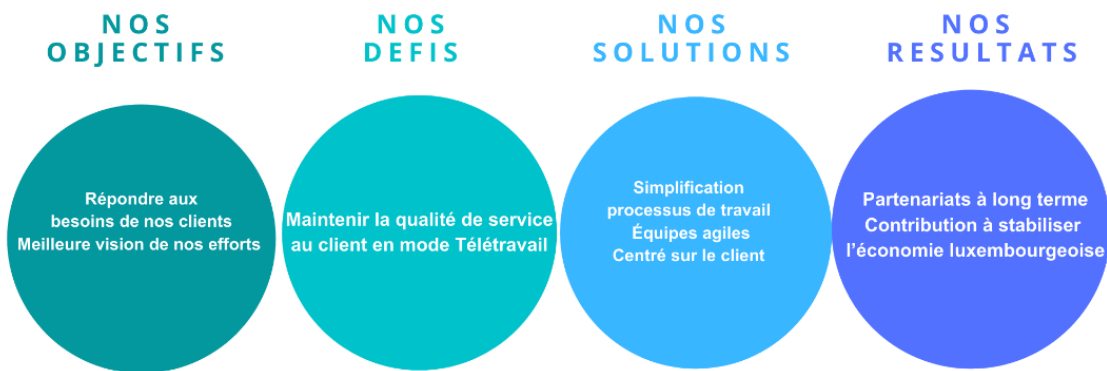
Au quatrième trimestre 2020, le département Global Markets a aussi vu la création d'une « business unit » supplémentaire, Support, Reporting & Financial Valuations, qui a la vocation d'agir en tant que Middle Office du service Financial Markets.

Sur les marchés financiers, l'année 2020 fut une année hors norme, marquée par un effondrement violent et un rebond spectaculaire. En ces temps économiques difficiles, Spuerkeess a démontré à nouveau qu'elle présente une bonne résilience face aux situations de stress et qu'elle s'adapte avec agilité aux évolutions du moment.

« LORS DU PREMIER CONFINEMENT, SPUERKEESS ÉTAIT LA PREMIÈRE BANQUE À LUXEMBOURG À ACCORDER AUX ENTREPRISES LOCALES UN SURSIS DE PAIEMENT SUR LEURS PRÊTS POUR FAIRE FACE À LA CRISE. NOUS L'AVONS FAIT BIEN AVANT QU'IL NE SOIT CLAIR QUE CES MORATOIRES ALLAIENT BÉNÉFICIER D'UN TRAITEMENT FAVORABLE PAR LE RÉGULATEUR. »

Norbert Brausch

Chef de Département - Corporate Banking



Notre département gère les relations d'affaires avec la clientèle « corporate » et avec les acteurs du secteur public. Nous répondons à leurs besoins bancaires et financiers et nous soutenons la réalisation de leurs projets avec des solutions de financement sur mesure. Ce qui nous importe, c'est de pouvoir forger des partenariats de longue durée avec nos clients.

L'arrivée de la pandémie a complètement bouleversé nos priorités pour 2020. Il était clair que nous allions tout mettre en œuvre pour soutenir nos clients. Comme en période de crise, le nerf de la guerre pour une entreprise est sa situation de trésorerie, notre priorité absolue était d'aider nos clients professionnels à garder un niveau de liquidités suffisamment élevé afin qu'ils puissent rapidement réagir aux défis qu'ils auraient à affronter.

Pour donner un ordre de grandeur : nous avons accordé en 2020 plus de 2.000 moratoires à nos clients professionnels. Pour réussir cette tâche, nous avons dû revoir et adapter nos processus de fonctionnement interne. Parallèlement à cela, nos collaborateurs ont dû être formés aux nouveaux outils informatiques permettant d'assurer le télétravail.

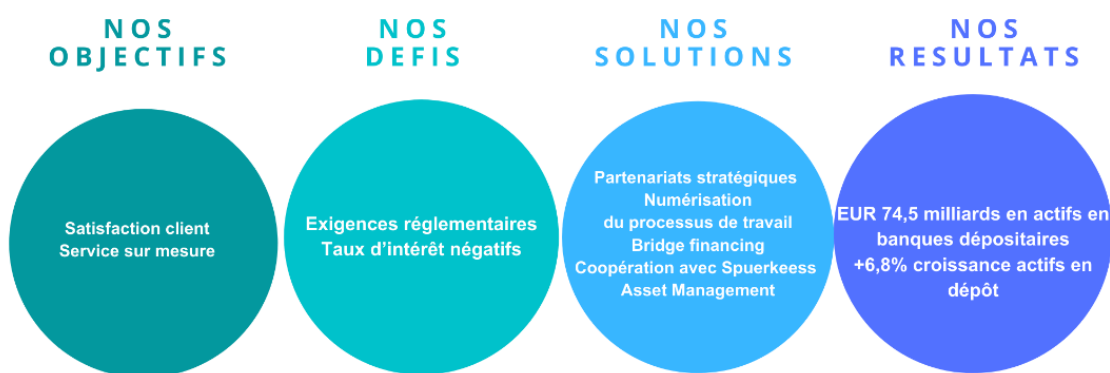
Tout cela s'est fait en un temps record de sorte que Spuerkeess était la première banque au Luxembourg à accorder aux entreprises locales sur demande un sursis de paiement sur leurs prêts. Nous l'avons d'ailleurs fait bien avant qu'il ne soit clair que ces moratoires allaient bénéficier d'un traitement favorable par le régulateur.

Notre clientèle a apprécié notre disponibilité et notre réactivité en ces temps de crise, ce qui nous a permis de renforcer encore davantage ce lien de partenariat, garant d'une relation de confiance axée sur le long terme.

« COVID-19 A EU DES INCIDENCES SUR NOTRE MANIÈRE DE COMMUNIQUER AVEC NOS CLIENTS SANS POURTANT ENTRAVER L'ACTIVITÉ. EN REVANCHE, LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET LES TAUX D'INTÉRÊT NÉGATIFS SONT UN CHALLENGE. LA NUMÉRISATION DE NOTRE PROCESSUS DE TRAVAIL AINSI QUE LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES NOUS AIDENT À RELEVER CE DÉFI. »

Alain Uhres

Chef de Service – Institutional Relationship Management



Notre service « Institutional Relationship Management » s'occupe de la clientèle institutionnelle qui est composée de fonds d'investissement, de banques, d'assurances, de sociétés de gestion, ainsi que des entités étatiques. L'objectif principal en 2020 était de fournir un service client de qualité personnalisé et d'augmenter notre chiffre d'affaires malgré les circonstances uniques provoquées par la crise sanitaire.

Les exigences réglementaires ne cessent d'augmenter, entraînant une charge administrative considérable. Sur le plan financier, nous avons tenté d'augmenter le chiffre d'affaires malgré les taux d'intérêt négatifs fixés par la *Banque centrale européenne* (BCE). Étant donné que les intérêts négatifs pèsent sur la rentabilité de notre Banque, nous étions obligés de revoir les conditions offertes sur les comptes courants de nos clients.

Dans une optique d'agrandir davantage notre gamme de services pour fonds d'investissement et de répondre aux besoins de cette clientèle, nous avons développé et implémenté des solutions d'« Equity Bridge Financing ». Notre service a également initié des projets ayant pour objectif de digitaliser et d'optimiser le processus de travail, dont notamment l'entrée en relation et le suivi de la clientèle.

Grâce à nos partenariats stratégiques avec des sociétés spécialisées dans le domaine des fonds « Private Assets », nous avons connu une forte croissance en termes d'actifs. Nous avons clôturé l'année avec 11,6 milliards d'euros en actifs en banques dépositaires de fonds « Private Assets ».

Au 31 décembre 2020, la clientèle institutionnelle détenait des avoirs totaux à hauteur de 74,5 milliards d'euros, dont des avoirs sous forme de titres en dépôt à hauteur de 50,4 milliards d'euros et des liquidités à hauteur de 12,5 milliards d'euros. Les actifs de la clientèle institutionnelle ont pu croître de 4,8 milliards d'euros, ce qui revient à une croissance de 6,8%.

« LES CONSOMMATEURS LUXEMBOURGEOIS SEMBLANT APPRÉCIER NOTRE MISSION D'ÊTRE **CENTRÉ SUR LE FACTEUR HUMAIN**. NOUS SOMMES CONSCIENTS QUE LA MANIÈRE DONT NOUS SOMMES PERÇUS DÉPEND DE NOS ACTIONS PLUTÔT QUE DE NOS PAROLES. AINSI, **NOS VALEURS** GUIDENT NOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE. »

Rudi Belli

Chef de Département - Secrétariat Général



L'objectif commun des services *Marketing, Immeubles et Support Logistique, Gestion du Personnel et Secrétariat Général* est de répondre aux besoins des clients tout en renforçant l'autonomie de notre personnel. La satisfaction de nos collaborateurs influe directement sur la satisfaction de nos clients. Ainsi, nous devons agir sur notre capital humain. Pour renforcer le bien-être au travail, nous avons initié une transition vers une nouvelle ère de leadership. La mission est d'émanciper nos collaborateurs à travers un style de gestion résolument à l'écoute des équipes.

Cette année, nous avons été confrontés à de nombreux défis. Au début de l'année 2020, nous avons lancé notre nouvelle campagne d'image de marque. Malheureusement, la pandémie a entravé nos efforts de communication. Malgré tout et grâce à nos efforts, nous comptons aujourd'hui quelques 400.000 clients fidèles et nous avons réussi à remporter le prix *Top Brand Luxembourg 2020* dans la catégorie « Banque préférée ».

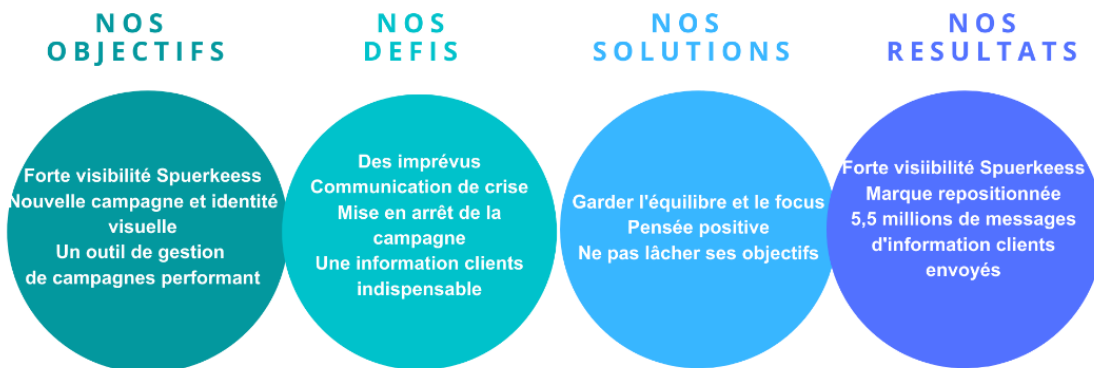
Spuerkeess est un catalyseur de transition et met l'impact environnemental au cœur de sa stratégie d'entreprise. Nous définissons le développement durable comme un moyen d'allier rentabilité et croissance à long terme. Nous travaillons avec des experts pour définir un cadre qui assiste les entreprises locales à opérer une transition durable. L'objectif est de développer la digitalisation tout en restant socialement et écologiquement responsable. Nous prenons actuellement les mesures visant à nous assurer que nos valeurs sont vécues à tous les niveaux de l'entreprise, car chaque collaborateur individuel est un ambassadeur de la marque Spuerkeess.

« 2020, UN DÉFI ET UN BILAN SOLIDE! CAMPAGNE IMAGE DE MARQUE, IDENTITÉ VISUELLE MODERNISÉE ET PLUS DE 100 CAMPAGNES CLIENTS ENVOYÉES VIA LE NOUVEAU S-NET NEWS CENTER GRÂCE À UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE ET RESPONSABLE.

»

Lisa Wells

Chef de Service - Marketing



En 2020, le service Marketing avait de nombreux objectifs dont le repositionnement de notre marque Spuerkeess, la modernisation de notre identité visuelle, l'évolution de notre charte de sponsoring, le

tout couronné d'une nouvelle campagne image de marque.

Nous avons aussi poursuivi notre stratégie omnicanale et nous sommes fiers de la mise en production d'une plateforme de gestion de campagnes qui nous a permis d'avoir une meilleure communication client grâce à l'envoi du bon message au bon client au bon moment via notre canal S-Net News Center.

La pandémie nous a pris par surprise, nous a incité à nous remettre en cause, à adapter notre approche et notre façon de travailler, mais elle n'a pas réussi à nous freiner dans l'élan de nos ambitions. Le défi principal était la réactivité face à l'évolution de la pandémie dont voici quelques exemples :

La communication de crise, tant vers l'intérieur que l'extérieur, nous a tenus en haleine pendant toute cette période et à toutes les heures.

La chanson iconique de notre spot d'image, « I feel good » de James Brown, était devenue inappropriée du jour au lendemain et il a fallu suspendre cette campagne d'envergure « cross-média ».

Une toute nouvelle équipe venait tout juste de se former et de prendre en main un outil de gestion de campagnes complexe à un moment où l'information client via notre canal S-Net News Center était devenue indispensable.

Orientés solutions, tout en gardant notre focus, nous nous sommes concentrés sur l'essentiel, tout en nous adaptant aux circonstances changeantes. À aucun moment, nous avons perdu de vue nos objectifs. L'équipe a assuré son rôle, ses responsabilités et je les en félicite.

2020, était une année fructueuse. De nombreux projets stratégiques se sont traduits en une forte visibilité de Spuerkeess dans les médias, une adaptation à notre nouvelle identité visuelle de plus de 1.000 supports différents et la génération à partir de la nouvelle plateforme de gestion de campagnes de 110 campagnes pour un total de 5,5 millions de messages clients envoyés.

NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace du risque à tous les niveaux, nous avons mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense. Spuerkeess dispose d'une fonction indépendante Risk Management, qui est directement rattachée au Comité de direction, à l'instar de la fonction Compliance. Ces deux fonctions assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de la Banque tandis que la fonction Audit Interne représente la troisième ligne de défense.

La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposés dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess.

Les processus ICAAP et ILAAP permettent de s'assurer que la Banque dispose de la capitalisation et

de la liquidité nécessaire pour assurer la poursuite et le développement de ses activités.

La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités, ceci aussi bien au niveau du Comité de direction qu'au niveau du Conseil d'administration.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 aux comptes annuels au 31 décembre 2020. Plusieurs catégories de risques sont à considérer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers.

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit, fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département Analyse et Gestion Crédits. La qualité du débiteur est reflétée par une notation interne qui entre directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit. Elle constitue l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites ou l'accord de nouveaux financements.

La fonction Risk Management assure la responsabilité de la validation initiale et récurrente de l'ensemble des modèles de notation internes, sans cependant intervenir dans la gestion courante des dossiers de crédit, assurant ainsi une indépendance par rapport aux services métiers, qui constituent la première ligne de défense.

Dans le domaine des crédits à l'économie du pays, les décisions sont prises par différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité générale, de la capacité de remboursement et de l'existence de garanties réelles.

En ce qui concerne les engagements internationaux, l'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « Investment grade » hors BBB-. Au niveau des entités non financières, la priorité est accordée aux contreparties des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et systémique d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Nous appliquons également un système de limite-pays pour tous les pays hors Luxembourg où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision annuelle.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central-Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, nous avons choisi de travailler pour ce volet via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

L'analyse des impacts potentiels de la présente crise sur la qualité des actifs de la Banque était un des grands défis de l'année 2020 et le sera encore en 2021. Pendant cette crise, nous avons apporté un soutien à nos clients touchés par la crise en accordant des moratoires et des nouveaux financements tout en respectant notre politique de risque de crédit. Le dispositif pour l'identification et le suivi de nos clients en difficultés financières a été renforcé afin de nous donner la visibilité nécessaire sur l'évolution de leurs affaires en fonction de l'environnement économique en mutation.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans la politique de gestion du risque de marché de Spuerkeess, nous distinguons le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Interest Rate Risk in the Banking Book (IRRBB)

Le risque de taux IRRBB désigne le risque actuel ou futur auquel les fonds propres de la Banque sont exposés (Banking Book) en raison des mouvements défavorables des taux d'intérêt. Ces dernières années, nous avons développé des modèles internes pour évaluer le risque de taux d'intérêt lié à l'activité de la Banque. Ces modèles sont aujourd'hui implémentés dans un outil qui permet de gérer le risque de taux d'intérêt sur la base de métriques dédiées et en respectant un cadre de limites définies. Le respect de ces limites est contrôlé par la première et la deuxième ligne de défense.

Le niveau de taux d'intérêt très bas et les impacts de cette situation sur la gestion du risque de taux et la rentabilité restent un défi majeur pour la Banque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital Requirements Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, Spuerkeess publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2020, le LCR s'élève à 175,70% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal de 100%. Spuerkeess vise d'ailleurs le maintien du LCR à un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, fait également partie des indicateurs suivis par le « Risk Appetite Framework ». Le NSFR au 31 décembre 2020 affiche 122,20%. Le seuil minimum réglementaire de 100% deviendra obligatoire à partir du 28 juin 2021.

Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base par rapport aux expositions de la Banque sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements figurant au hors-bilan. En termes exacts, il s'agit du ratio « CET 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque que représentent les différentes expositions mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur

bancaire. Le ratio de levier de Spuerkeess s'élève à 8,1% au 31 décembre 2020, soit largement au-dessus du minimum réglementaire de 3,0%.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Les rôles et responsabilités de la première ligne de défense ainsi que celles de la deuxième ligne de défense sont mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

Nous visons à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles. Ces structures opérationnelles ont notamment dû être adaptées dans le cadre de la crise sanitaire, notamment dans le domaine du télétravail. La gestion de ces changements organisationnels était un des grands défis de l'année 2020 en matière de risques opérationnels.

Risque des technologies de l'information (IT) et risque « cyber »

La supervision de la gestion des risques IT et cyber est assurée par une entité indépendante au sein de la fonction Risk Management. Un « Information Security Officer » est en charge du pilotage de la sécurité informatique et rattaché hiérarchiquement au chef de la fonction Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct au « Chief Risk Officer ». Cette organisation de la gestion des risques IT et Cyber permet à la Banque d'opérer dans les limites définies dans le Risk Appetite Framework (RAF). Les principaux défis de l'année 2020 étaient l'accompagnement de la digitalisation, l'extension des capacités de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que la transposition de la circulaire CSSF 20/750 sur les exigences en matière de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité. Dans le contexte du télétravail, Spuerkeess a mis en place une gestion des accès privilégiés et le « monitoring » des activités métiers a été étendu pour couvrir le travail à distance. La Banque affiche une vigilance accrue à toute évolution dans ce domaine.

Risque AML/FT

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/FT), le service Compliance effectue des analyses de clients ou de groupes de clients en cas de survenance de doutes ou de soupçons quant à la légalité ou la légitimité de transactions.

En fonction des résultats de ces analyses et de la gravité des faits relevés, le service Compliance prendra les mesures qui s'imposent et qui peuvent aboutir soit au classement du dossier, à la surveillance accrue des transactions, à une déclaration de soupçon à la Cellule de Renseignement Financier, et/ou à la rupture des relations d'affaires.

La crise sanitaire a fait apparaître de nouvelles typologies de fraudes, pouvant être qualifiées d'infractions primaires de blanchiment d'argent. Nous avons su faire face à cette évolution en adaptant rapidement nos dispositifs de contrôle, qui intègrent également les nouvelles exigences du contexte réglementaire en évolution constante.

Reporting et Gestion des Risques Compliance

Une cartographie des risques de conformité a été établie par le service Compliance en collaboration avec les services de la Banque, dont l'objectif est de refléter l'exposition de Spuerkeess aux risques de conformité en relation avec nos activités bancaires et financières.

Sur base de la cartographie des risques de conformité et de l'évolution du paysage réglementaire, le service Compliance établit un plan pluriannuel de contrôles permanents et périodiques. Des contrôles permanents généraux combinés à des contrôles périodiques par sujet réglementaire ou par activité métier permettent d'assurer le respect des obligations légales et réglementaires auxquelles nous devons nous soumettre au titre de nos activités.

Gestion du risque de fraudes internes

La gestion du risque de fraudes internes comporte tant des volets de prévention que de supervision. Ainsi, notre personnel est activement sensibilisé à l'importance du respect du Code de conduite, de la politique des conflits d'intérêts et de la procédure de « whistleblowing » en place.

Le service Compliance, en collaboration avec les responsables de service, assure la tenue du registre des conflits d'intérêts pour assurer la gestion des conflits d'intérêts. Parallèlement, les transactions effectuées par le personnel sont surveillées.

Data Protection

Dans le cadre du suivi de la réglementation relative à la protection des données, le « Data Protection Office » contribue activement au développement de nouveaux produits et de projets de toutes sortes en réalisant l'analyse des aspects de protection des données et en formulant des propositions y relatives. Un suivi des risques en la matière, et des mesures préventives et correctrices à apporter est également effectué en permanence.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes consolidés du groupe Spuerkeess ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et comprennent les comptes de la Banque, des filiales et des entités ad hoc sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles.

Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle la Banque, en tant que maison-mère, a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles en sortent le jour où ce contrôle cesse.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture

de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS. La Banque continue à appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon l'ancienne norme IAS 39.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. La Banque procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Modification des normes IFRS9, IAS 39 et IFRS 7

Les modifications apportées aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform ») - phase 1 sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces amendements visent à sécuriser la comptabilité de couverture durant la phase précédant la mise en œuvre de la réforme des taux de référence.

Conformité avec la CRR

Spuerkeess répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant, entre autres, à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités. Un certain nombre de travaux ont par ailleurs été réalisés au cours de l'année 2020 en vue de préparer l'entrée en application du règlement (UE) no 2019/876 (CRR II) le 28 juin 2021.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2020 qui décrit en détail l'organisation de la Banque pour assurer l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est ou pourrait être exposé, est disponible en ligne sur le site de la Banque.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux, et assurent le contrôle ainsi que la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration des systèmes et des processus pour nous adapter à l'évolution des marchés et augmenter notre efficacité.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

Activités réglementaires

Les principaux sujets réglementaires qui ont fait l'objet d'un support actif de la part de l'équipe de veille réglementaire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- **Credit Risk** : Cette thématique réglementaire recouvre les « *EBA guidelines on loan origination and monitoring* » visant à (i) renforcer la gouvernance et la pratique des institutions de crédit dans la gestion et la surveillance des crédits tout au long de leur cycle de vie ainsi que (ii) la qualité des crédits accordés par ces dernières.
- **Bench** : Le règlement en matière d'indices de références défini par l'UE impose de nouvelles exigences aux entreprises qui sont administrateurs, contributeurs ou utilisateurs d'un large éventail d'indices de taux d'intérêt, de devises, de titres et/ou de matières premières et/ou d'indices de référence.
- **AML V** : Nous avons engagé les travaux d'analyse et de mise en œuvre correspondants pour les trois textes réglementaires que cette thématique recouvre, i.e. : (i) la transposition en droit national de la directive AML V, (ii) le règlement CSSF n° 20-05 du 14 août 2020 portant modification du règlement CSSF n° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme et le (iii) le règlement grand-ducal du 14 août 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.
- **DAC 6** : La nouvelle directive européenne 2018/822/UE propose de modifier la directive 2011/16/UE avec comme objectif d'imposer aux intermédiaires de reporter automatiquement à leur administration fiscale les opérations transfrontières comportant des indicateurs de pratiques de planification fiscale potentiellement agressive.
- **GOV** : Cette thématique reprend la dernière version révisée de la circulaire 12/552 publiée par la CSSF en décembre 2020, avec une date d'entrée en application au 1^{er} janvier 2021.
- **Disclosure [Green finance]** : Le règlement UE 2019/2088, entrant en application au 10 mars 2021, vise une plus grande transparence de la part des acteurs des marchés financiers en matière de risque ESG, une plus forte considération de la matérialisation de ce genre de risques et la publication des informations y relatives.

Veille réglementaire

La veille réglementaire prise en charge par le service Compliance est réalisée moyennant des « Heatmaps » qui traitent les thématiques réglementaires impactant la Banque selon leur degré de risque et de complexité respectif.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40% du groupe Lalux S.A.. La Banque détient 22,75% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018 dans laquelle elle détient 32,50% du capital.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de 10,90% du capital social de SES S.A. sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». De plus, Spuerkeess détient des actions de catégorie A à hauteur de 0,82% du capital social de SES S.A. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens, Spuerkeess détient une participation de 21,80% dans le capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention de cargo et catering, et une participation de 10,90% dans le capital de Cargolux Airlines International S.A., qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de 12% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg ainsi qu'une participation de 10,98% dans la société Paul Wurth S.A. Des négociations sur la restructuration du groupe industriel luxembourgeois sont en cours entre le groupe allemand SMS, actionnaire majoritaire de Paul Wurth S.A., et les actionnaires publics luxembourgeois, dont Spuerkeess.

De par sa participation de 11% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations principales, Spuerkeess contribue au développement économique non seulement du pays, mais également de la Grande Région par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises et transfrontalières qui apportent leur soutien aux PME de toute la région. Il s'agit notamment de CD-PME S.A. pour les entreprises luxembourgeoises, où Spuerkeess est représentée avec 10% du capital, et EUREFI S.A. pour les entreprises de la région limitrophe avec 8,76% de son capital investi par la Banque.

Au niveau européen, Spuerkeess est l'unique institution financière du Luxembourg détenant une participation dans le Fonds Européen d'Investissement (FEI), qui est un organe faisant partie du groupe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et soutient des PME à travers toute l'Europe via l'émission de garanties bancaires. Par ailleurs, le FEI, respectivement le Groupe BEI, a publié des objectifs ambitieux pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, ce qui est également un des deux grands piliers de la stratégie de développement durable de Spuerkeess. Les parts dans les entreprises associées et dans les filiales sont présentées dans le chapitre 4.9 du rapport annuel 2020.

La stratégie de développement durable

Depuis l'exercice 2017, Spuerkeess publie un rapport extra-financier en conformité avec les normes GRI (« Global Reporting Initiative ») qui détaille la stratégie et les activités de Spuerkeess en matière de développement durable.

LES RESULTATS FINANCIERS

DU GROUPE SPUERKEESS AU 31 DECEMBRE 2020

Le groupe Spuerkeess se compose de Spuerkeess, Luxembourg en tant que maison mère d'une part, et des sociétés consolidées, soit par intégration globale, soit par mise en équivalence d'autre part.

Le produit bancaire du Groupe atteint EUR 607,7 millions au 31 décembre 2020, en baisse de EUR 8,8 millions, ou de 1,4% par rapport à celui de l'exercice 2019.

La marge nette d'intérêt de la Banque augmente de 3,2% dans une année 2020 marquée par la crise sanitaire et les contre-mesures de la politique monétaire décidées pour tempérer les effets de la crise économique qui en est le corolaire. La hausse du volume d'activité et l'adaptation de certaines tarifications pour mieux refléter les conditions de marché ainsi que l'envergure des travaux liés au suivi et contrôles spécifiques à certains produits ont eu un effet positif sur la marge nette d'intérêts de la Banque. Ainsi, la Banque a pu augmenter sa nouvelle production de crédits, la crise sanitaire n'ayant que temporairement freinée celle-ci au courant du deuxième trimestre de l'année 2020. Ce même phénomène peut être observé pour les dépôts de la clientèle, essentiellement les dépôts des particuliers qui ont augmenté plus que proportionnellement par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'un phénomène observé à travers tous les pays de la zone euro où la consommation des ménages a été largement freinée par les contraintes et les restrictions liées à la crise sanitaire. En ce qui concerne les activités de marché, le contexte de taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, a pesé sur les opportunités de placement et de transformation d'échéances de la Banque en 2020.

Le résultat sur commissions est en hausse de 10,6% en raison principalement de la progression des commissions en provenance de l'activité des crédits, de la gestion d'actifs ainsi que des commissions d'administration et de conservation titres. En revanche, les commissions provenant des activités de paiement sont en baisse, suite à une activité réduite en 2020.

Les revenus des participations de la Banque s'élèvent à EUR 15,9 millions fin 2020, soit une baisse de EUR 15,6 millions ou de 49,5% par rapport à l'exercice précédent, en raison de dividendes moins

élevés que par le passé perçus de la part de certaines participations stratégiques de la Banque.

Le résultat sur instruments financiers passe de EUR 42,7 millions fin 2019 à EUR 17,9 millions au 31 décembre 2020. La diminution de cette catégorie s'explique en grande partie par la vente d'un portefeuille titres en ETF et OPC évalué à la juste valeur via le compte de résultat, en raison des turbulences sur les marchés financiers au début de la crise sanitaire.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse et passent de EUR 9,6 millions à la fin de l'exercice 2019 à EUR 12,6 millions à la fin de l'exercice 2020. Par sa composition, cette rubrique est volatile et son évolution est majoritairement liée à des facteurs spécifiques non récurrents.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui est fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le Mécanisme de Résolution Unique. La contribution au FGDL a également été effectuée au courant de l'exercice 2020. Au titre de l'exercice 2020, la contribution au FRL, de même que la contribution au FGDL sont pris en compte au compte de résultat par la rubrique des Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts pour un montant de EUR 30,1 millions.

Les frais généraux totaux enregistrent une progression maîtrisée de 3,1% qui s'explique par la hausse structurelle des frais de personnel et l'augmentation des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, induite par des investissements informatiques d'envergure. Les efforts d'optimisation des processus et de digitalisation ont permis d'accroître la productivité et de réduire la progression des frais généraux.

Suite à la dégradation du contexte économique en raison de la crise sanitaire, la Banque s'est prémunie contre le risque de crédit par l'enregistrement de corrections de valeur et de provisions pour un montant net total de EUR 47,2 millions contre EUR 8,8 millions en 2019.

Le coût du risque exerce une influence significative sur l'évolution du résultat du Groupe Spuerkeess en 2020.

Ainsi, le Groupe affiche pour l'exercice 2020 un bénéfice net de EUR 172,0 millions par rapport à un bénéfice net de EUR 206,3 millions un an plus tôt, soit une diminution de EUR 34,4 millions ou de 16,6%.

ANALYSE

DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à EUR 50.231,4 millions au 31 décembre 2020, en hausse de EUR 2.327,6 millions par rapport au 31 décembre 2019, en raison principalement de la hausse des dépôts de la clientèle non bancaire ainsi que de la trésorerie et des comptes à vue auprès des banques centrales.

À l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » augmente de EUR 1.795,0 millions à EUR 7.128,1 millions en raison essentiellement de la hausse des dépôts auprès des banques centrales.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 14.033,5 millions, en hausse de EUR 550,6 millions par rapport au 31 décembre 2019 en raison principalement de la croissance des encours de la clientèle « corporate ».

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat

s'élève à EUR 809,0 millions, en baisse de EUR 425,4 millions par rapport au 31 décembre 2019. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être évalués au coût amorti et qui sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat. La diminution des encours s'explique en grande partie par la vente d'un portefeuille d'ETF et d'OPC au début de l'exercice.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 858,8 millions, en hausse de EUR 38,0 millions par rapport au 31 décembre 2019, en raison de la variation des cours de bourse de certaines participations.

Par rapport au 31 décembre 2019, l'encours des prêts aux établissements de crédit est en baisse de EUR 1.166,9 millions pour s'établir à EUR 1.833,2 millions au 31 décembre 2020. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 24.098,9 millions au 31 décembre 2020 soit une augmentation de EUR 1.241,9 millions depuis le 31 décembre 2019. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts aux entreprises, illustrant la volonté continue de Spuerkeess de soutenir les projets des particuliers et des entreprises dans le pays. La dynamique commerciale est restée forte malgré le contexte de la crise sanitaire.

Au passif du bilan, les émissions de titres diminuent de EUR 849,8 millions pour se situer à EUR 3.131,4 millions. Cette baisse s'explique par la réduction de la demande du marché pour les programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP) émis par la Banque.

Les dépôts des établissements de crédit sont en progression de EUR 1.284,8 millions et affichent un encours de EUR 5.976,8 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts d'autres banques collatéralisés par des titres.

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 34.583,1 millions, soit une augmentation de EUR 1.203,4 millions. La croissance de cette rubrique est portée par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public affichent une diminution significative, l'évolution de cette rubrique étant plus volatile et fonction des besoins et de la politique de gestion de la trésorerie de l'État.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,34% contre 0,43% pour l'exercice précédent.

EVOLUTION

DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres du Groupe Spuerkeess attribuable à la maison mère s'élève à EUR 4.605,0 millions au 31 décembre 2020, contre EUR 4.414,2 millions fin 2019, soit une augmentation de 4,3%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 190,8 millions se décompose principalement comme suit :

- une augmentation brute des réserves consolidées de EUR 193,8 millions ;
- une variation de l'écart actuariel du fonds de pension de EUR -22,5 millions résultant de la variation des taux actuariels ;
- une augmentation de la réserve de réévaluation de EUR 68,5 millions, suite à la prise en compte

- des cours d'évaluation des participations stratégiques principalement ;
- une baisse des autres éléments de EUR -12,7 millions EUR, résultant de pertes sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ;
- une diminution du résultat de l'exercice 2020 de EUR 34,3 millions.

PERSPECTIVES

POUR L'ANNEE 2021

L'année 2020 a été dominée par les effets de la pandémie du COVID-19. Bien que l'économie luxembourgeoise ait mieux résisté à la crise sanitaire que d'autres pays de la zone euro, le PIB aura reculé de quelque 1,3% et l'endettement de l'État aura progressé à EUR 16 milliards, représentant 26,5% du PIB. Après cette année lourde en pertes économiques pour beaucoup de secteurs, nous nous attendons à une amélioration des perspectives économiques en 2021.

L'année 2021 a débuté sur l'espoir d'une vaccination contre le coronavirus et le retour à une nouvelle normalité. Cependant, la remontée des infections et les mutations du virus font réapparaître le spectre d'une rechute du PIB mondial. La croissance économique est étroitement liée à l'évolution de la pandémie. Nous nous attendons à des taux d'intérêt toujours faibles et le Statec prévoit un taux d'inflation en progression à 1,9% par an d'ici l'année 2023 et un taux de chômage à Luxembourg qui évoluera entre 6,4% et 7,0% sur les années 2021 à 2024.¹

Le Comité de direction confirme qu'en 2021, la maison mère du Groupe Spuerkeess continuera à assumer sa mission de soutien à l'économie du pays et mettra ses compétences au service des entreprises pour les aider à surmonter leurs difficultés financières résultant de la crise sanitaire par des actions concrètes et immédiates.

En tant qu'acteur financier responsable, la maison mère du Groupe Spuerkeess entend apporter sa contribution au développement durable de l'économie luxembourgeoise et contribuer à la transition écologique conformément à l'Accord de Paris sur le Climat. Ainsi, les principes « ESG » sont un pivot dans l'implémentation du plan stratégique 2025 que la Banque a finalisé en 2020.

¹ Source : Statec 01/03/2021, scénario central.

EVENEMENTS

POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important, mettant en cause la marche normale des affaires de la maison mère du Groupe, ne s'est produit après la clôture de l'exercice 2020. Nous veillerons au maintien de l'équilibre bilantaire et piloteront nos ratios de liquidité et de fonds propres dans une approche conservatrice, tenant compte d'un contexte économique où nous estimons que la demande de crédit connaîtra un essor considérable à moyen terme.

Luxembourg, le 31 mars 2021

Pour le Comité de direction

Doris Engel
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma
Directeur Général
Président du Comité de direction

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE
31 décembre 2020

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 Décembre 2020 ainsi que le résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et

aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification et évaluation des instruments financiers à revenu fixe et évaluation des instruments dérivés

Les instruments financiers de type valeurs mobilières à revenu fixe et dérivés détenus par le Groupe sont repris dans les comptes annuels consolidés sous les rubriques Instruments financiers détenus à des fins de transaction, Instruments financiers dérivés de couverture, Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, Valeurs mobilières à revenu fixe évaluées par la réserve de réévaluation ainsi que Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti. Au 31 décembre 2020, ces instruments représentent une valeur nette comptable de EUR 15,1 milliards, soit 30,0% du bilan du Groupe¹.

En accord avec les exigences de la norme IFRS 9 relative à la classification et à l'évaluation des actifs financiers, les instruments financiers à revenu fixe sont à renseigner au coût amorti ou à la juste valeur suivant leur classification. Cette classification dépend de l'intention de gestion (« business model ») et de la réussite du test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest), déterminant ainsi la méthode d'évaluation à retenir.

Les autres instruments à revenu fixe et les instruments dérivés sont classifiés dans des portefeuilles évalués à la juste valeur. La détermination de la juste valeur des instruments financiers à revenu fixe et dérivés est intrinsèquement complexe du fait de la nature de certains instruments, la disponibilité de prix sur un marché actif et/ou la disponibilité limitée de données observables. Pour certains instruments, la disponibilité restreinte de ces informations augmente le degré de subjectivité dans leur évaluation, nécessitant donc un jugement de la part de la Direction.

Au 31 décembre 2020, 93,2% des instruments financiers sont évalués au coût amorti et 6,8% des autres instruments financiers à revenu fixe et les dérivés sont évalués à la juste valeur. Nous considérons la classification et l'évaluation de ces instruments financiers à revenu fixe et l'évaluation des instruments financiers dérivés comme un élément clé de notre audit tant en raison de leur importance dans la présentation et évaluation de la situation financière, que du degré de jugement nécessaire pour la détermination de la juste valeur de certains de ces actifs.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

En relation avec la classification des instruments financiers à revenu fixe, nous avons vérifié que les conditions établies dans les "business model" du Groupe était respectées et avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus de classification (test SPPI). De même, la bonne classification de ces instruments à des catégories d'actifs à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur a fait l'objet d'une vérification sur base d'un échantillon de ces actifs déterminé sur base aléatoire.

Pour les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, nous avons vérifié le bon fonctionnement de contrôles clés du processus d'évaluation relatif à l'imputation de ces instruments dans les outils de gestion ou comptables opérés par le Groupe et l'application de méthodes d'évaluations appropriées par celle-ci.

En relation avec l'évaluation, les instruments financiers à taux fixe de l'actif, y compris les instruments dérivés, ont fait l'objet de vérifications afin de s'assurer que les valeurs comptables enregistrées par le Groupe au 31 décembre 2020 ont été correctement déterminées et reprises. A cette fin, la méthode appliquée à la détermination du coût amorti a été analysée. Les instruments financiers évalués à la juste

¹ *Se référer aux notes des comptes annuels consolidés : 4.4 & 4.12- Instruments financiers détenus à des fins de transaction, 4.5 - Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, 4.6 - Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, 4.7 - Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.*

valeur, ainsi que les instruments financiers dérivés, ont fait l'objet d'une évaluation indépendante ou d'une validation de la méthode d'évaluation sur base d'un échantillon déterminé sur base aléatoire et du jugement professionnel.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé du Groupe et sont repris dans les comptes annuels consolidés sous la rubrique Prêts et avances au coût amorti – Clientèle. Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 5,8 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 96,8 millions².

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne (« staging ») ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2020, ce processus a été particulièrement impacté par les incertitudes et risques émanant de la pandémie COVID-19.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de la pandémie COVID-19 et des incertitudes économiques y relatives qui impactent les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues, ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'identification des encours à risque au sein du Groupe, à la revue périodique de ces expositions, la vérification de l'établissement de fiches de provision spécifique ainsi que la prise en compte d'autres indicateurs quantitatifs tels que définis par le Groupe.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par le Groupe pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (staging) et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

De même, afin de répondre à l'impact de la pandémie COVID-19 ainsi qu'à ses incertitudes économiques, nous avons revu la démarche du Groupe pour identifier les secteurs d'activité à haut risque et la résultante sur les notations internes. Nos procédures ont notamment inclus un examen

² *Se référer aux notes des comptes annuels consolidés : 4.3 – Prêts et avances au coût amorti – Clientèle*

critique des secteurs identifiés à haut risque ainsi que des revues spécifiques effectuées par le Groupe des prêts et créances accordés aux entreprises de ces secteurs. Nous avons également réalisé un suivi des moratoires accordés, des crédits « Forbearance » et de l'évolution du volume des crédits en défaut afin de s'assurer que ces derniers soient reflétés dans les pertes de crédits attendues calculées. Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs macroéconomiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédits attendues.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon et en tenant compte de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les secteurs à haut risque, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la prise en compte de l'existence et de la valorisation des collatéraux, ainsi que le suivi de ces derniers.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise consolidée mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels consolidés font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 3 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels consolidés et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Christoph Haas

Luxembourg, le 31 mars 2021

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

COMPTES CONSOLIDES AUDITES
31 décembre 2020

Bilan consolidé au 31 décembre 2020

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2019	31/12/2020
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	5.333.118.189	7.128.135.655
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	3.000.087.638	1.833.195.892
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	22.857.068.335	24.098.937.564
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	143.054.603	138.717.034
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	59.282.590	72.838.495
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	1.234.389.882	809.036.881
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	13.482.939.931	14.033.530.474
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	16.069.764	18.042.494
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	820.716.989	858.764.091
Parts mises en équivalence	4.9	387.639.750	449.059.026
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	215.762.686	373.811.797
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	282.713.923	273.210.953
Immobilisations corporelles de placement	4.15	12.030.574	11.238.250
Immobilisations incorporelles	4.16	29.399.062	32.276.745
Impôts courants	4.17	-	64.730.961
Impôts différés	4.17	20.822.906	25.333.516
Autres actifs	4.18	8.713.342	10.500.452
TOTAL de l'ACTIF		47.903.810.164	50.231.360.280

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2019	31/12/2020
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.19	4.691.999.282	5.976.848.197
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.20	33.379.682.748	34.583.084.637
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	157.060.590	366.643.744
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	873.308.000	1.112.075.207
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.21	166.144.407	172.175.873
Emissions de titres	4.22	3.815.080.561	2.959.242.843
Provisions	4.23	24.096.330	51.205.454
Autres passifs	4.24	41.599.116	39.157.732
Impôts courants	4.17	9.820.434	-
Fonds de pension	4.25	328.087.363	363.233.280
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		43.486.878.831	45.623.666.966

Bilan consolidé au 31 décembre 2020 (suite)

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2019	31/12/2020
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	43.486.878.831	45.623.666.966
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserves consolidées	3.572.183.229	3.766.051.922
Autres éléments du résultat global	462.101.584	493.388.362
° Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	495.789.153	564.286.341
° Ecart actuariels fonds de pension	-349.897.106	-372.393.914
° Différence de mise en équivalence	315.244.302	314.285.500
° Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	93.912	-12.699.508
Résultat de l'exercice	206.340.539	172.000.556
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.414.150.819	4.604.966.307
Intérêts minoritaires	2.780.514	2.727.007
Total capitaux propres	4.416.931.333	4.607.693.314
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	47.903.810.164	50.231.360.280

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

en euros	Notes	31/12/2019	31/12/2020
Résultat d'intérêts	5.1	377.631.632	389.744.197
Revenu de valeurs mobilières	5.2	31.464.134	15.881.134
Commissions	5.3	155.079.261	171.507.671
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		564.175.027	577.133.002
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4	218.814	-73.681
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	29.749.292	3.922.827
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	-12.597.932	-4.347.384
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	8.133.065	-9.740.389
Résultat sur opérations de couverture	5.8	687.008	7.067.433
Différences de change		16.473.420	20.992.944
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers		-	97.731
Autres produits d'exploitation	5.9	12.750.617	15.385.398
Autres charges d'exploitation	5.9	-3.147.696	-2.760.159
PRODUIT BANCAIRE		616.441.615	607.677.722
Frais du personnel	5.10	-232.623.536	-240.391.756
Autres frais généraux administratifs	5.11	-88.865.251	-88.012.973
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts ^(*)	5.12	-27.912.598	-30.084.030
	5.13		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.14	-39.554.570	-42.530.886
	5.15		
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		227.485.660	206.658.077
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.16	7.211.690	-27.457.405
Provisions	5.17	1.590.042	-19.768.834
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		13.821.166	45.813.491
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		250.108.558	205.245.329
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée		1.161.187	-
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.18	-38.394.720	-30.971.361
Impôts différés	5.18	-4.567.067	-362.396
RESULTAT DE L'EXERCICE		208.307.958	173.911.572
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>			
- aux intérêts minoritaires		1.967.419	1.911.016
- aux propriétaires de la maison mère		206.340.539	172.000.556

(*) Les contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts de 2019 ont été retraitées rétroactivement pour les aligner avec la présentation des tableaux du reporting financier (FINREP).

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2020

en euros	31/12/2019	31/12/2020
RESULTAT DE L'EXERCICE	208.307.958	173.911.572
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-98.075.462	32.342.070
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-105.240.677	-29.971.766
Contribution des sociétés mises en équivalence	26.527.365	-958.803
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-42.032.227	53.889.212
◦ <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-42.126.139	71.240.406
◦ <i>Résultat réalisé sur ventes</i>	93.912	-17.351.194
Impact impôts différés et courants	22.670.077	9.383.427
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-1.187.231	-1.529.818
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	568.438
Couverture de flux de trésorerie	-1.622.062	-1.849.253
Impact impôts différés	434.831	319.435
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-99.262.693	30.812.252
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	109.045.265	204.723.824
<i>dont part attribuable</i>		
- aux intérêts minoritaires	1.967.419	1.911.016
- aux propriétaires de la société mère	107.077.846	202.812.808

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice 2020, Spuerkeess avait décidé la distribution de EUR 40 millions (même montant qu'au cours de l'exercice 2019) de son résultat 2019 à l'Etat luxembourgeois. Cependant suite à une recommandation de la Banque Centrale Européenne (ECB/2020/35) du 27 juillet 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de Covid-19, ce paiement a été mis en suspens sans être réaffecté aux fonds propres.

Pour l'exercice 2021, Spuerkeess prévoit la distribution de EUR 40 millions du bénéfice net de l'année 2020 à l'Etat Luxembourgeois courant 2021, dans le respect de la recommandation de la Banque Central Européenne ECB/2020/62 du 15 décembre 2020.

Le dividende relatif à l'exercice 2019, alloué en 2020, pourra être versé après la levée des restrictions de la Banque centrale européenne, prévue pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2021.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2019	173.525.467	3.474.618.717	539.724.951	-	158.938.807	4.346.807.942	2.797.165	4.349.605.107
Transfert réserve de réévaluation	-	-	-539.724.951	539.724.951	-	-	-	-
Transfert écart actuariel sur fonds de pension	-	267.041.654	-	-267.041.654	-	-	-	-
Transfert différence de mise en équivalence	-	-288.716.938	-	288.716.938	-	-	-	-
Affectation du résultat 2018	-	158.938.807	-	-	-158.938.807	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	-	206.340.539	206.340.539	1.967.419	208.307.958
Distribution pour l'exercice 2018	-	-40.000.000	-	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-	-	-82.855.452	-	-82.855.452	-	-82.855.452
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-	-41.877.244	-	-41.877.244	-	-41.877.244
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-1.187.231	-	-1.187.231	-	-1.187.231
Différence de mise en équivalence	-	-113.343	-	26.527.365	-	26.414.022	-	26.414.022
Autres	-	414.331	-	93.912	-	508.243	-1.984.070	-1.475.827
au 31 décembre 2019	173.525.467	3.572.183.228	-	462.101.585	206.340.539	4.414.150.819	2.780.514	4.416.931.333
en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2020	173.525.467	3.572.183.228	-	462.101.585	206.340.539	4.414.150.819	2.780.514	4.416.931.333
Affectation du résultat 2019	-	206.340.539	-	-	-206.340.539	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	-	-	172.000.556	172.000.556	1.911.016	173.911.572
Distribution pour l'exercice 2019	-	-40.000.000	-	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-	-	-22.496.808	-	-22.496.808	-	-22.496.808
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-	68.923.857	-	68.923.857	-	68.923.857
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-1.388.049	-	-1.388.049	-	-1.388.049
Différence de mise en équivalence	-	-3.617.467	-	-958.803	-	-4.576.270	-	-4.576.270
Ajustements relatifs aux valeurs de mises en équivalence	-	31.209.544	-	-	-	31.209.544	-	31.209.544
Résultat 2020 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-12.699.508	-	-12.699.508	-	-12.699.508
Autres	-	-63.922	-	-93.912	-	-157.834	-1.964.524	-2.122.358
au 31 décembre 2020	173.525.467	3.766.051.922	-	493.388.363	172.000.556	4.604.966.308	2.727.007	4.607.693.314

Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2020

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2019	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.334.980.265	7.132.995.694
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.180.767.296	536.338.614
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.769.426.300	1.758.797.703
Total	8.285.173.862	9.428.132.011

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Comptes consolidés au 31 décembre 2020

en euros	31/12/2019	31/12/2020
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	6.419.562.587	8.285.173.862
Intérêts reçus	943.947.135	808.025.016
Intérêts payés	-571.005.307	-421.338.249
Revenus de valeurs mobilières	31.464.134	15.881.134
Commissions reçues / payées	155.079.261	171.507.671
Autres charges / produits d'exploitation	7.898.725	13.379.179
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	-27.912.598	-30.084.030
Impôts courants	-38.394.720	-30.971.361
Frais de personnel et autres frais généraux administratifs	-305.878.867	-311.234.234
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	86.598.938	552.789.305
Prêts et avances au coût amorti	-674.518.880	-726.551.361
Dépôts évalués au coût amorti	1.923.624.234	2.505.925.054
Emissions de titres	72.991.452	-830.957.073
Autres actifs et autres passifs	8.420.974	-17.952.310
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1.612.314.481	1.698.418.741
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	1.474.437	28.962.663
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	-4.969.771	2.595.000
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-3.443.381.362	-4.354.217.125
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	4.207.077.352	3.826.448.252
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-27.821.132	-16.550.125
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	732.379.524	-512.761.336
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-11.320.285
Charges en relation avec des contrats de location	-3.289.044	-3.213.795
Distribution du résultat	-40.000.000	-
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-43.289.044	-14.534.080
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	2.301.404.962	1.171.123.325
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-435.793.687	-28.165.175
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	8.285.173.862	9.428.132.011

(¹) Les contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts de 2019 ont été retraitées rétroactivement pour les aligner avec la présentation des tableaux du reporting financier (FINREP).

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2019	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2019
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.483.038	-	-457.609	100.025.429

en euros	01/01/2020	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2020
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.025.429	-11.320.285	2.314.004	91.019.148

Les mouvements non liés aux flux de trésorerie correspondent aux mouvements d'intérêts courus non échus et d'agios/disagios courus.

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG**

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES
31 décembre 2020

1 INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. À partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2020 était de 1.874 personnes (1.882 personnes en 2019), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 31 mars 2021.

2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2020 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs du fonds de pension.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2020

Les modifications aux normes et interprétations suivantes ont un impact sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform ») – phase 1 (applicables depuis le 1^{er} janvier 2020). Se référer à la section 2.2 pour l'impact de la réforme de l'IBOR phase 1.

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (applicables depuis le 1^{er} janvier 2020) ;
- Modifications de IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » (applicables depuis le 1^{er} janvier 2020) ;
- IFRS 3 (modifications) « Regroupements d'entreprises » (applicable depuis le 1^{er} janvier 2020) ;
- Les modifications apportées à IFRS 16 Contrats de location suite à la crise Covid-19 (applicable depuis le 1^{er} juin 2020).

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2020

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels du Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 4 « Contrats d'assurance » en lien avec IFRS 9 « Instruments financiers » (applicables à partir du 1^{er} janvier 2021),
- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform ») – phase 2 (applicables à partir du 1^{er} janvier 2021).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2020

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ainsi qu'aux améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 (applicables à partir du 1^{er} janvier 2022),
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs comme courants ou non-courants (applicables à partir du 1^{er} janvier 2023).

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes auront un impact sur le Groupe :

- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1^{er} janvier 2023 par l'IASB).

2.2 Réforme de l'IBOR

Par indice de référence ou "benchmark", on entend tout indice par référence auquel sont déterminés les montants à verser au titre d'un instrument financier ou la valeur d'un instrument financier ou qui est utilisé pour déterminer la performance d'un portefeuille.

L'introduction du règlement européen (UE) n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (« Règlement Benchmark » ou « Règlement ») pose un nouveau décor pour les acteurs du marché, dont notamment les établissements de crédit, qui doivent prévoir un plan préparant la transition des indices de référence utilisés dans leurs contrats vers de nouveaux indices. Applicable depuis le 1er janvier 2018, le Règlement Benchmark prévoit une période transitoire jusque fin 2021 pendant laquelle la publication

des indices utilisés en 2016 reste autorisée. Au-delà de cette date, tout indice de référence doit être conforme à l'ensemble des exigences du Règlement et doit être publié par un administrateur inscrit au registre de l'autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

Spuerkeess est impacté par les dispositions du Règlement Benchmark de par son utilisation d'indices de référence au sens du Règlement Benchmark dans le cadre d'instruments financiers, de contrats de crédit et de comptes.

2.2.1 IBOR phase 1

Les amendements des normes IFRS 9 et IAS 39 publiés par l'IASB en septembre 2019 et adoptés par la Commission européenne en janvier 2020, cherchent à sécuriser la comptabilité de couverture durant la phase de pré-implémentation de la réforme des taux de référence. Leur application a été fixée au 1^{er} janvier 2020.

Ces amendements permettent de considérer :

- que les transactions désignées comme éléments couverts en couverture de flux de trésorerie sont hautement probables, les flux couverts n'étant pas considérés comme altérés par la réforme ;
- que les couvertures comptables de juste valeur et de flux de trésorerie, soumis aux tests d'efficacité rétrospectifs, ne sont pas à désigner sous les effets de la réforme. Ainsi la comptabilité de couverture peut être maintenue, si les tests rétrospectifs d'efficacité sortent de l'intervalle des 80% à 125% pendant la période transitoire. L'inefficacité doit cependant trouver son impact au niveau du compte de résultat ;
- que la composante de risque couverte sous forme d'un taux de référence est considérée comme identifiable séparément.

Ces amendements continuent de s'appliquer soit jusqu'à la disparition des incertitudes liées à la réforme, soit jusqu'à la disparition de la relation de couverture.

La maison mère du Groupe considère que l'intégralité de ses contrats de couverture à composantes EURIBOR, EONIA ou LIBOR sont concernés par la réforme et qu'ils peuvent donc profiter de ces amendements.

La maison mère du Groupe est essentiellement concernée par la réforme de l'IBOR par les contrats suivants :

- IRS et CIRS avec une référence aux taux EURIBOR principalement ;
- émissions d'EMTN avec comme taux de référence EURIBOR principalement ;

- emprunts et prêts avec comme taux de référence EURIBOR ;
- instruments financiers de l'actif à rendement fixe avec des références EURIBOR principalement.

La maison mère du Groupe dispose d'un groupe de travail regroupant des représentants des différents services concernés pour traiter le sujet. Les différents contrats concernés par la réforme de l'IBOR ont été répertoriés et les contrats sans clause de « fall-back » (contrats sans référence alternative aux taux EURIBOR, EONIA ou LIBOR) ont été identifiés.

La maison mère du Groupe livre les informations sur les nominaux relatifs à ses contrats de couverture :

type d'instruments financiers dérivés de couverture	31/12/2020			total
	<= 1an	1 - 2 ans	> 2ans	
IRS	816.629.049	741.000.075	9.618.111.491	11.175.740.615
EURIBOR	811.308.676	741.000.075	9.618.111.491	11.170.420.242
1 mois			83.059.046	83.059.046
3 mois	344.053.507	206.118.075	1.277.406.099	1.827.577.681
6 mois	467.255.169	534.882.000	8.257.646.345	9.259.783.515
LIBOR-USD	5.320.373	-	-	5.320.373
3 mois	5.320.373	-	-	5.320.373
CIRS	295.682.293	214.964.523	1.453.009.903	1.963.656.719
EURIBOR	285.432.640	210.895.181	1.453.009.903	1.949.337.724
3 mois	128.702.281	-	-	128.702.281
6 mois	156.730.358	210.895.181	1.453.009.903	1.820.635.443
LIBOR-USD	10.249.653	4.069.342	-	14.318.995
3 mois	10.249.653	4.069.342	-	14.318.995
Total	1.112.311.342	955.964.598	11.071.121.394	13.139.397.334

2.2.2 IBOR phase 2

Les amendements des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, publiés par l'IASB en août 2020 et adoptés par la Commission européenne en janvier 2021, livrent les modifications sur les actifs et les passifs financiers en lien ou non avec l'entrée en vigueur des clauses contractuelles existantes, la comptabilité de couverture et les informations à publier. Leur application a été fixée au 1^{er} janvier 2021, avec toutefois une application anticipée autorisée.

Les amendements prévoient principalement les dispositions suivantes :

- une transposition pratique pour la prise en compte des modifications exclusivement liées à la mise en place de la réforme du taux de référence et à la condition que les nouvelles bases pour le calcul des flux de trésorerie contractuels soient économiquement équivalentes aux

conditions précédentes. Ainsi les modifications se traduiront par un nouveau taux de rendement effectif, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 applicables,

- des mesures permettant de maintenir la relation de couverture dans le cas où le taux de référence est modifié sur l'élément couvert ou sa couverture ;
- la possibilité de désigner comme un risque couvert, un risque non séparément identifiable à la date de changement, mais dont la maison mère du Groupe estime qu'il le sera à un horizon de 24 mois ;
- des informations additionnelles à fournir dans les annexes des états financiers et permettant d'identifier :
 - o la nature des risques relatifs à la réforme des taux de référence auxquels la maison mère du Groupe est exposée ;
 - o l'avancement de la transition vers les taux de référence alternatifs et la manière dont le projet est piloté.

La maison mère du Groupe n'a pas anticipativement appliqué la phase 2 de la réforme de l'IBOR.

Pour la transposition de la phase 2, le groupe de travail, ensemble avec les divers services concernés de la maison mère du Groupe, veille à :

- élaborer une clause de « fall-back » commune, conforme aux exigences du règlement 2016/1010 du 8 juin 2016 concernant les indices de référence dans le cadre d'instruments financiers et de contrats financiers ;
- adhérer au Protocol « ISDA IBOR », une mise à jour de l' « ISDA IBOR SUPPLEMENT » ;
- adapter les contrats sans clause de « fall-back » ;
- adapter la documentation contractuelle afin de répondre aux exigences posées par le cadre réglementaire ;
- préparer la communication aux clients concernés ;
- préparer les travaux informatiques des divers systèmes concernés ;
- gérer les éventuels retours des clients.

2.3 Principe de consolidation

2.3.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

2.3.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2019	31/12/2020
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,48	89,67
BCEE Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

2.3.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2019	31/12/2020
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	22,75	22,75
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,10
European Fund Administration S.A.	Services financiers	31,67	31,67
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	34,66	34,66
LaLux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	Investissements en biotechnologie	50,00	-

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2020. Avec la liquidation de la société BiotechCube Luxembourg S.A., cette dernière est sortie du périmètre de consolidation par mise en équivalence.

2.4 Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

devise	31/12/2019	31/12/2020
CHF	1,0844	1,0815
GBP	0,8508	0,8998
JPY	121,7400	126,6300
SEK	10,4350	10,0212
USD	1,1218	1,2287

2.5 **Jugements et estimations comptables**

La maison mère du Groupe applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (section 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE

3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes du Groupe. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 Classification des instruments financiers

Le Groupe établit depuis le 1^{er} janvier 2018 les comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de la maison mère du Groupe dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, le Groupe considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

Le Groupe a décidé de continuer d'appliquer les principes de couvertures selon la norme IAS 39 et n'applique donc pas la norme IFRS 9 en la matière. Ainsi, il utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, le Groupe couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Groupe peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Le Groupe classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Le Groupe a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par le Groupe pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ,
- à la différence sur la courbe de taux .

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La maison mère du Groupe applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés de type IRS.

3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable

Le Groupe évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat.

Les variations des fonds propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « parts mises en équivalence », ainsi que dans les capitaux propres sous la rubrique « différence de mise en équivalence ».

3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test « SPPI » comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la maison mère du Groupe prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par le Groupe, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI (« solely payments of principal and interest ») qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les seuls cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) si l'impact est significatif, alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de l'échéance de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont incluses dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTCS** (« **Hold to collect and sell** ») : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention jusqu'à l'échéance des titres, le portefeuille HTCS se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTCS sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :

a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel qu'explicité à la section 3.2.1 ;

b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

- Les prêts octroyés par le Groupe ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La maison mère du Groupe n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts du Groupe est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par le Groupe et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de la maison mère du Groupe sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par le Groupe ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2 *Suivi du respect des modèles d'affaires*

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par la maison mère du Groupe négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors une procédure de notification au sous-comité des Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, la maison mère du Groupe a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au sous-comité des Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devra nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3 Le test « SPPI »

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la maison mère du Groupe et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, le Groupe distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, le Groupe compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat du Groupe au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

La Banque en application de la norme IFRS 5, classe ses actifs financiers et non-financiers dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente dans les cas suivants :

- L'actif doit être disponible à une vente immédiate dans son état actuel ;
- La vente doit être hautement probable ;

- La valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de l'utilisation continue.

La direction de la Banque doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit être lancé. La vente intervient généralement endéans les 12 mois de l'initiation de la vente.

Les actifs de cette rubrique sont évalués au plus bas du coût amorti ou de la juste valeur diminuée du coût de la vente.

Les actifs non financiers classés dans cette rubrique ne sont pas soumis à un amortissement. Les actifs financiers continuent à être évalués en application de la norme IFRS 9.

3.2.7 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

3.2.8 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Le Groupe comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.9 Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3 Opérations bancaires

3.3.1 Evaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers, dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2 Evaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste valeur.

3.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué le cas échéant des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, le Groupe a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : le Groupe applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, le Groupe calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à Spuerkeess « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.
- actifs financiers :
 - o valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle ;
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
 - o valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle ;
 - pour les valeurs non cotées respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par Spuerkeess d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».
- passifs financiers :
 - o les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe sont classées au coût amorti. En vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa

couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;

- les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Le Groupe utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par Spuerkeess, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les

courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.

- juste valeur de niveau 3 : Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes. Les participations de la maison mère du Groupe dans des sociétés non cotées non-significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte du dividende pour l'exercice en cours et les participations significatives sont évaluées de la manière suivante :
 - en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours du dernier semestre ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, ce prix de transaction constitue la base pour la valeur d'évaluation de la position, en considération d'une décote, dès lors que la participation est jugée stratégique pour la maison mère du Groupe et qu'aucun actionnaire paraétatique, comme Spuerkeess, ne participe à la transaction ;
 - pour les semestres consécutifs à une transaction, le prix de la dernière transaction reste une référence importante, mais ne détermine pas de manière exclusive le prix d'évaluation ;
 - le prix de la transaction historique est ajusté par rapport à un certain nombre de ratios boursiers dégagés sur base d'un échantillon de sociétés cotées ayant une activité commerciale et/ou industrielle comparable à la société non cotée, évaluée par la maison mère du Groupe, cet échantillon étant appelé « peer group » ;
 - dès lors que la dernière transaction date de plus de deux ans, une évaluation sur base des ratios boursiers de ce « peer group » est privilégiée. Elle permet de dégager la valeur de la position détenue par la maison mère du Groupe. Une décote à la valorisation des actifs non cotés pourra être appliquée ;
 - les ratios suivants sont documentés pour la société non cotée, détenue par la maison mère du Groupe et pour toutes les sociétés cotées du « peer group » :
 - valeur d'entreprise sur EBITDA (sauf les sociétés actives dans le secteur de l'assurance) ;
 - Price-to-Book, Price-to-Sales et Price-to-Earnings ;
 - ratios complétés par des informations relatives à la perspective de croissance des activités, aux marges d'exploitation, au retour sur capitaux propres (RoE), à l'endettement et à la qualité de crédit ;

- les données utilisées sont issues des comptes sociaux. Les multiples du « peer group » dérivés des ratios boursiers et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont retirés de Bloomberg en référence aux cours de clôture le jour de l'évaluation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective ;
- afin de compléter cette évaluation par les multiples boursiers, la maison mère du Groupe peut avoir recours à des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par la maison mère.

Un changement de niveau pourrait éventuellement s'opérer dans le cas où les caractéristiques des marchés venaient à changer.

Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, le Groupe a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
- cours de change des devises ;
- indices boursiers ;
- « credit spreads » des différentes contreparties.

3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle « HTC » respectant le critère dit du SPPI, ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan, dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).
⇒ Correction de valeur équivaut à un « Expected Credit Loss » à 1 an.
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :

- ont subi une dégradation de leur notation interne ≥ 3 notches « since initial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting ;
 - sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par un retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
 - sont « non-performing » mais pas en défaut selon l'article 178 de la CRR ;
 - ont été restructurées selon la définition introduite par l'« Autorité bancaire européenne » (ABE) et adoptée par l'Union européenne dans le cadre du règlement UE 2015/227 ;
- ⇒ Correction de valeur équivaut à un « Lifetime Expected Credit Loss ».
- le « stage 3 » reprend les expositions en défaut selon l'article 178 de la CRR. La définition interne du défaut a été changée en 2020 pour tenir compte du règlement délégué 2018/171 de la Commission européenne.
- ⇒ Correction de valeur équivaut à un « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1).

En résumé, les changements de la définition interne du défaut prennent en compte :

- *Arriérés significatifs :*

Un seuil de matérialité est utilisé pour indiquer à partir de quel niveau d'arriéré le défaut d'un client est déclenché. Le seuil de matérialité est subdivisé en deux composantes :

- o La composante absolue reprend la somme de tous les arriérés sur les obligations de crédit d'un client :

$$\sum \text{Arriérés des créances liées au client} \geq \text{Seuil en EUR}$$

- o La composante relative reprend le ratio entre la somme de tous les arriérés sur les obligations de crédit du client par rapport à l'exposition totale du client :

$$\frac{\sum \text{Arriérés des créances liées au client}}{\sum \text{On-Balance Exposures liées au client}} \geq \text{Seuil en \%}$$

Un arriéré est considéré comme significatif, si les deux seuils sont franchis simultanément.

Pour la clientèle « retail », le seuil absolu réglementaire est fixé à 100 EUR. Pour les autres clients, ce seuil est fixé à 500 EUR. Le seuil relatif est fixé à 1% pour l'ensemble des clients.

- *Contagion* :

La nouvelle orientation prévoit la propagation éventuelle du défaut d'un client à un autre. La maison mère du Groupe doit estimer le risque de contagion d'un client en défaut sur une obligation de crédit significative.

Pour la clientèle « retail », la maison mère du Groupe a retenu le principe de contagion automatique de tous les membres d'un ménage liés contractuellement (par exemple à travers un prêt immobilier), si l'encours en défaut d'un membre du ménage dépasse 50% de l'encours total du ménage.

Pour les autres clients, le risque de contagion est évalué de manière individuelle par les analystes crédit et le défaut pourra ainsi être propagé d'une entité vers d'autres entités du même groupe.

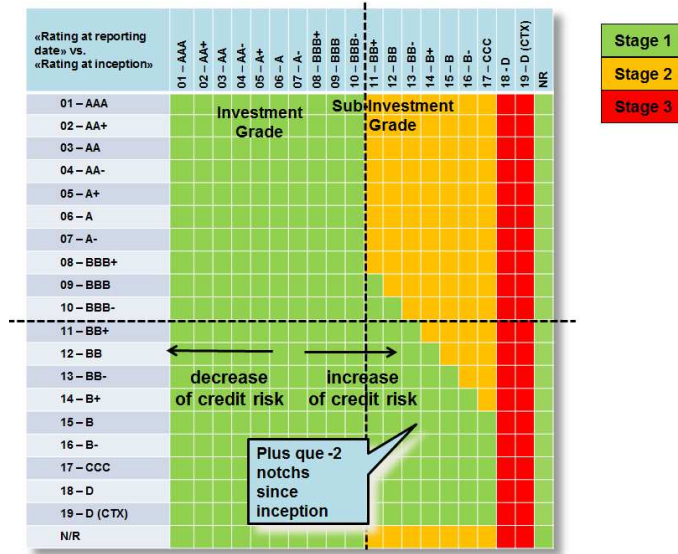
- *Période probatoire* :

Afin de sortir un client du défaut, aucun évènement de déclenchement du défaut ne doit continuer de s'appliquer. Ici, les orientations de l'ABE introduisent le concept de période probatoire, la durée de la période probatoire est définie pour tous les produits et tous les types de clientèles de la façon suivante :

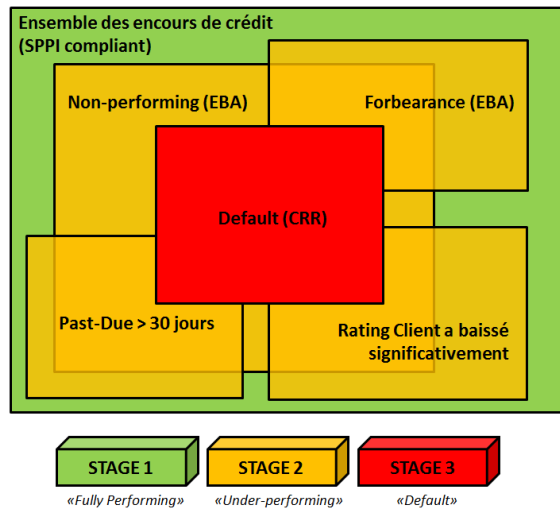
- o 3 mois dans le cas d'un défaut sans restructuration en urgence ;
- o 12 mois dans le cas d'un défaut avec restructuration en urgence.

La période probatoire est obligatoirement appliquée pour les défauts déclenchés suite au constat d'un ou de plusieurs « Signes probables de non-paiement ».

Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit. A noter que la matrice de migration n'a pas subi de changement suite à la crise sanitaire du Covid-19 :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Comme la maison mère du Groupe applique la définition du défaut au niveau du débiteur, toutes les expositions d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». Cette « contagion » n'est pas appliquée d'office pour le « stage 2 ». Ainsi, un même client peut donc avoir des engagements classés en « stage 1 » et en « stage 2 ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents évènements :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> · Pas d'arriérés de paiement, mais unlikelihood to pay (ULP), dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite). · Franchir pendant 90 jours consécutivement le seuil absolu (a) et le seuil relatif (b) : <ul style="list-style-type: none"> a) seuil absolu : arriéré > 100 EUR (retail) ou 500 EUR (Wholesale) ; b) seuil relatif : montant de l'arriéré par rapport au montant total des expositions sur le débiteur figurant au bilan de la Banque > 1% (retail et wholesale). 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard > ½ mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours. 	STAGE 2
3. « Forbearance /renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	· Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance) et client en difficulté financière.	STAGE 2
4. « Past-Due »	· Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA).	STAGE 2
5. Rating interne	· Dégradation du rating interne \geq 3 notches "since initial recognition" et une notation "sub-investment grade" à la date de reporting.	STAGE 2
6. Override de stage	· Eventuel override du stage pour tenir compte d'informations non reprises au niveau des indicateurs ci-dessus	STAGE 2

Tableau sur les périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	Forbearance	2 ans	- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire - rating investment grade - performing
	Rating Wholesale	1 an	les variables considérées pour le rating Wholesale se basent sur les états financiers publiés annuellement: impact potentiel sur le rating pendant 12 mois
	Rating interne Retail	6 mois	les variables considérées pour le rating Retail se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois: impact potentiel sur le rating pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	Non-performing et forbearance	1 an	Le statut parallèle de non-performing et de forbearance déclenche le défaut. Le client sort du non-performing et du défaut si la date début forbearance \geq 1 année. Il y a donc une année de période probatoire pour le statut de non-performing/défaut.
	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de forbearance). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 2 (en cas de SICR)
	Clôture manuelle d'un défaut unlikelihood to pay, mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de forbearance) est également appliquée.
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de forbearance). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 1 (absence de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut unlikelihood to pay	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de forbearance) est également appliquée.

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	- $PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine, - PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (lifetime expected loss)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \cdot \frac{(Exposition_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	$PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière) L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i. La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	- LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période

Les principes de base appliqués par la maison mère du Groupe sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », la maison mère du Groupe a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario baseline, adverse et optimiste.

Les probabilités de défaut (PD) sont déterminées sur la base d'une projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macro-économiques, qui elles sont fonction d'un scénario macro-économique.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une PD est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année k des n années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Spuerkeess utilise une approche « PIT ».

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de la maison mère du Groupe sur base d'une appréciation que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

La détermination des montants de dotations et de reprises de corrections de valeur suit la méthodologie décrite ci-dessus.

La maison mère du Groupe a recours à trois scénarios, avec les pondérations suivantes au 31 décembre 2020 :

- un scénario baseline à hauteur de 65% ;
- un scénario adverse égal à 25% ;
- un scénario optimiste à 10%.

Les scénarios se basent sur les projections des autorités nationales ou internationales (comme par exemple le Statec, le FMI ou la BCE). La source est déterminée en fonction de la disponibilité et de la pertinence des informations pour la maison mère du Groupe.

Les résultats ainsi obtenus sont revus et validés par les instances compétentes.

Les tableaux ci-après livrent les évolutions du PIB et de l'inflation pris en compte dans les trois scénarios pour les exercices 2019 et 2020 :

ECL scénarios et sensibilité au 31/12/2019 :

Type scénarios	Poids	Variables macroéconomiques	2020	2021	2022	2023	2024	ECL non pondéré (en millions d'euros)	ECL pondéré (en millions d'euros)
Baseline	60%	PIB luxembourgeois	2,80%	2,70%	2,60%	2,60%	2,60%	133	136
		CPI luxembourgeois	1,70%	1,90%	1,90%	1,90%	1,90%		
		PIB Advanced economies	1,70%	1,60%	1,60%	1,50%	1,60%		
		CPI Advanced economies	1,80%	1,80%	1,90%	2,00%	2,00%		
Adverse	20%	PIB luxembourgeois	-0,39%	-1,36%	1,51%	0,61%	1,96%	150	
		CPI luxembourgeois	0,19%	1,13%	1,70%	1,33%	0,87%		
		PIB Advanced economies	0,14%	-2,18%	1,60%	0,90%	0,50%		
		CPI Advanced economies	0,21%	0,75%	1,17%	0,91%	0,66%		
Optimiste	20%	PIB luxembourgeois	5,14%	4,43%	6,44%	8,02%	9,61%	132	
		CPI luxembourgeois	1,84%	2,06%	2,21%	1,92%	2,82%		
		PIB Advanced economies	2,03%	2,95%	2,61%	2,87%	2,50%		
		CPI Advanced economies	1,80%	1,95%	1,97%	2,00%	2,73%		

ECL scénarios et sensibilité au 31/12/2020 :

Type scénarios	Poids	Variables macroéconomiques	2020	2021	2022	2023	2024	ECL non pondéré (en millions d'euros)	ECL pondéré (en millions d'euros)
Baseline	65%	PIB luxembourgeois	-7,80%	5,90%	3,80%	3,10%	2,50%	178	178
		CPI luxembourgeois	0,40%	1,40%	1,80%	1,90%	1,90%		
		PIB Advanced economies	-8,00%	3,90%	2,90%	2,20%	1,90%		
		CPI Advanced economies	0,30%	1,60%	1,60%	1,70%	1,80%		
Adverse	25%	PIB luxembourgeois	-9,00%	-0,40%	3,00%	3,00%	3,00%	180	
		CPI luxembourgeois	0,34%	-0,09%	1,42%	1,84%	2,28%		
		PIB Advanced economies	-8,75%	1,00%	3,90%	2,70%	2,30%		
		CPI Advanced economies	0,27%	0,41%	2,15%	2,09%	2,18%		
Optimiste	10%	PIB luxembourgeois	-7,50%	8,70%	5,00%	4,00%	2,50%	177	
		CPI luxembourgeois	0,42%	2,06%	2,37%	2,45%	1,90%		
		PIB Advanced economies	-8,00%	4,40%	3,65%	3,30%	2,50%		
		CPI Advanced economies	0,30%	1,81%	2,01%	2,55%	2,37%		

La dernière mise à jour des variables macroéconomiques de l'année 2020 datant de la fin du mois de novembre 2020, le niveau d'incertitude relatif aux variables macroéconomiques de l'année 2020 est négligeable et les variables de l'année 2020 des 3 scénarios se sont rapprochées (par exemple, le PIB « Advanced economies » est de -8% et identique pour les scénarios « baseline et « optimiste » et de -8,75% pour le scénario « adverse »). Par conséquent, les ECL non-pondérés sont également assez proches pour les 3 scénarios, comme repris dans le tableau ci-dessus, avec surtout un impact dans le stage 1 qui représente 94,5% des expositions dont le risque de crédit est soumis à un calcul de dépréciation.

Face à la crise du Covid-19, la maison mère du Groupe a mis en place les dispositions suivantes sous forme de « input-overlays » dans ses modèles IFRS 9 :

- Le calcul des dépréciations de la première année se base toujours sur les variables macroéconomiques relatives à l'année 2020, ceci pour tenir compte d'un effet retardataire que la crise actuelle liée au Covid-19 pourrait avoir sur les défauts de paiement. Les projections pour l'année 2021 et au-delà sont néanmoins considérées pour le calcul de l'ECL des expositions classées en stage 2 avec une maturité supérieure à 12 mois ;
- La dégradation successive de l'environnement économique depuis le printemps 2020 a conduit à la définition de nouveaux sets de probabilités de défaut plus élevées, implémentés fin mai, fin septembre et fin novembre suite à la mise à jour des scénarios macro-économiques. A la date de clôture de l'exercice 2020, le scénario publié par le FMI en octobre 2020 a été utilisé comme scénario de référence. Il a été ajusté pour tenir compte des dernières évolutions défavorables fin 2020 (baisse supplémentaire de 2,0% du PIB 2020 pour le Luxembourg de -5,8% à -7,8% et une baisse supplémentaire de 2,2% pour le PIB des « advanced economies » à -8%, comme indiqué

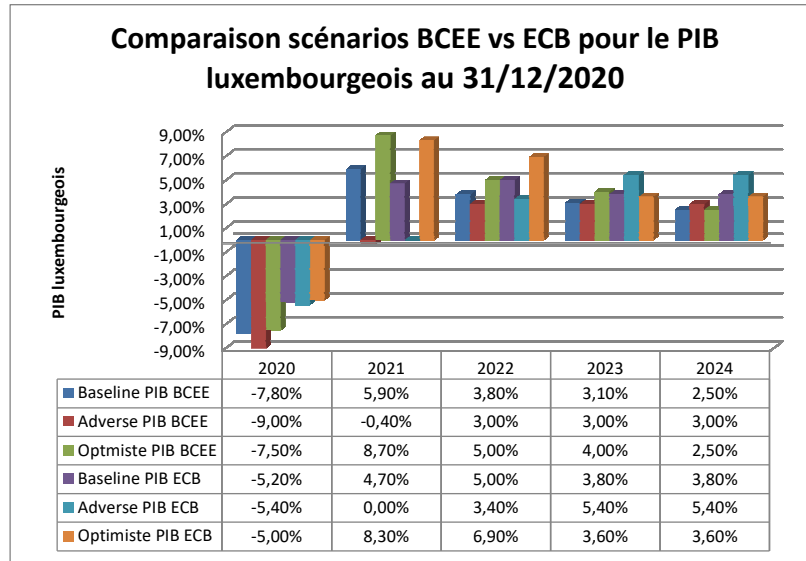
dans les graphiques ci-dessous sur la comparaison des scénarios de la maison mère du Groupe face aux scénarios du FMI au 31 décembre 2020).

Au-delà de la comparaison avec les projections macro-économiques publiées par le FMI, le PIB utilisé pour le Luxembourg pour 2020 de l'ordre de -7,8% est largement inférieur au dernier PIB estimatif de -1,3% publié par le Statec le 1^{er} mars 2021 et de celui publié par la BCE de -5,2%. Le scénario retenu par Spuerkeess pour les « advanced economies » en 2020 de l'ordre de -8% est en ligne avec le scénario publié par la BCE pour la zone Euro de -7,3%.

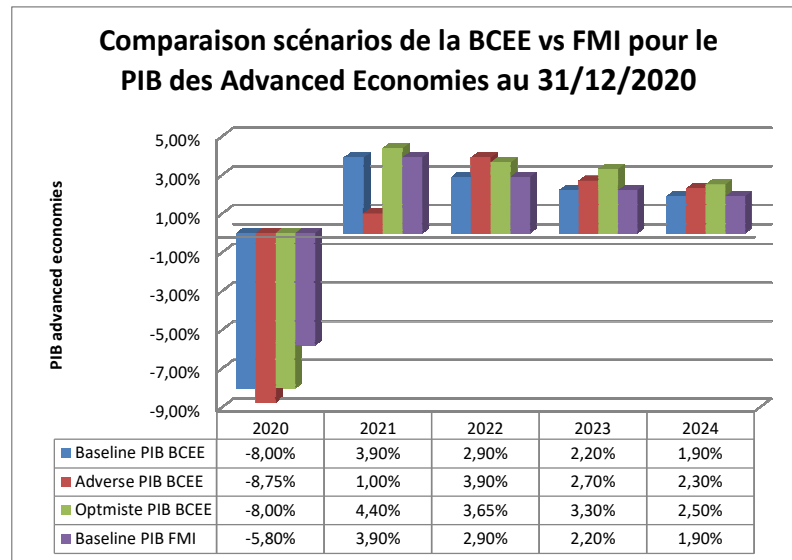
- Le poids des scénarios « adverse » et « baseline » a été augmenté de 5% au détriment du scénario « optimiste », tel que renseigné dans les tableaux précédents ;
- Tout au long de la crise sanitaire, la notation interne des contreparties « wholesale » actives dans des secteurs « high risk » a été revue et ajustée (cf. section 3.3.6) ;
- La détermination des corrections de valeur a systématiquement pris en compte une dégradation de trois crans additionnels dans la notation comportementale des clients « retail » travaillant dans un des secteurs « high risk » hautement impactés par la crise sanitaire.

Cet ensemble de mesures intervient pour quelque 54% dans le total des dépréciations brutes enregistrées au 31 décembre 2020.

La maison mère livre ci-dessous un comparatif entre les trois scénarios retenus par rapport au scénario baseline du FMI (cf. pays advanced economies), respectivement par rapport aux trois scénarios de l'ECB (cf. Luxembourg). Ce comparatif fait ressortir que pour l'année 2020, le scénario « baseline » retenu par la Banque est plus conservateur que ceux publiés par l'ECB pour le Luxembourg et le FMI pour les « Advanced economies ».



Comparaison des scénarios retenus par Spuerkeess au 31/12/2020 (Luxembourg)



Comparaison des scénarios retenus par Spuerkeess au 31/12/2020 (Advanced Economies)

3.3.4.1 Abandon de créances évaluées au coût amorti

Seuls les encours du stage 3 peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de Spuerkeess sur base d'une appréciation que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.3.5 Les moratoires et les garanties étatiques

La maison mère du Groupe publie, en application des orientations de l'ABE, EBA/GL/2020/02 et EBA/GL/2020/07, les informations en relation avec les moratoires et les garanties étatiques sur les prêts liés à la crise du Covid-19 :

- Informations sur les prêts et avances au coût amorti, sujet à un moratoire :

Situation au 31 décembre 2020	Valeur comptable						Stock de provisions, cumulé des variations négatives de juste valeur liées au risque de crédit						Nominal		
	Performant			Non-performant			Performant			Non-performant					
	dont restructuration	dont instrument avec une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi mais non provisionnés pour risque de crédit (niveau 2)		dont restructuration	dont «unfitly to pay that are not past-due» <= 90 jours		dont restructuration	dont instrument avec une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi mais non provisionnés pour risque de crédit (niveau 2)		dont restructuration	dont «unfitly to pay that are not past-due» <= 90 jours				
Prêts et avances au coût amorti avec moratoire	16.341.391	15.257.015	3.581.995	4.790.198	1.084.376	-	1.084.376	-971.500	-323.477	-230.082	-317.277	-648.023	-	-648.023	-
dont «retail»	8.985.370	8.985.370	674.174	674.174	-	-	-	-7.009	-7.009	-993	-993	-	-	-	-
dont avec hypothèque	8.651.101	8.651.101	468.745	468.745	-	-	-	-6.024	-6.024	-22	-22	-	-	-	-
dont «corporate»	7.356.021	6.271.645	2.907.821	4.116.024	1.084.376	-	1.084.376	-964.491	-3.164.69	-229.088	-3.164.284	-648.023	-	-648.023	-
dont PME	2.648.922	1.564.546	-	556.230	1.084.376	-	1.084.376	-648.023	-	-	-	-648.023	-	-648.023	-
dont avec hypothèque commerciale	5.619.672	5.619.672	2.907.821	3.464.051	-	-	-	-229.273	-229.273	-229.088	-229.088	-	-	-	-

- Ventilation des prêts et avances au coût amorti sujet à un moratoire législatif et non-législatif par maturité résiduelle :

Situation au 31 décembre 2020	Nombre de clients	Valeur comptable	durée résiduelle moratoire							
			dont moratoire législatif	dont moratoire échu						
					<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 ans	
Prêts et avances au coût amorti pour lesquels un moratoire a été proposé	977	714.336.466	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti avec moratoire	960	702.946.462	-	686.605.071	15.665.284	676.107	-	-	-	-
dont «retail»		138.602.092	-	129.616.722	8.865.494	119.876	-	-	-	-
dont avec hypothèque		129.173.471	-	120.522.370	8.651.101	-	-	-	-	-
dont «corporate»		564.344.370	-	556.988.350	6.799.790	556.230	-	-	-	-
dont PME		426.095.304	-	423.446.382	2.092.691	556.230	-	-	-	-
dont avec hypothèque commerciale		406.225.435	-	400.605.763	5.063.442	556.230	-	-	-	-

- Information sur les prêts et avances au coût amorti nouvellement accordés et couverts par des garanties étatiques dans le contexte Covid-19 :

Situation au 31 Décembre 2020	Valeur comptable		Montant maximal des garanties à considérer	Valeur comptable
		dont restructurations	Garanties étatiques reçues	Entrées sur expositions non-performantes
Nouveaux prêts et avances au coût amorti sujet au principe des garanties étatiques	28.644.145	1.002.154	24.347.523	3.836.852
dont «retail»	165.773	-	-	-
dont avec hypothèque	-	-	-	-
dont «corporate»	28.478.371	1.002.154	24.206.616	3.836.852
dont PME	27.790.460	-	-	3.836.852
dont avec hypothèque commerciale	503.356	-	-	-

La garantie étatique couvre 85% du montant des prêts accordés suivant des conditions définies. La durée des prêts est limitée à 6 ans maximum.

La maison mère du Groupe applique le moratoire privé (non-législatif) pour une durée de 6 mois suivant le memorandum signé en date du 16 avril 2020 par plusieurs banques de la place selon les

critères fixés dans les Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne du 2 avril 2020 sur les moratoires législatifs et non-législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie Covid-19 (EBA/GL/2020/02). Les banques de la place ont renoncé à étendre la durée de validité du memorandum. Ainsi les moratoires accordés à des clients professionnels à partir du 1er octobre 2020 ne tombent plus sous ce régime.

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements couverts par le memorandum correspondait à 3,5% de ceux à fin juin 2020.

3.3.6 Analyse par secteur dans le contexte du Covid-19

La pandémie qui sévit depuis le début de l'année 2020 et les répercussions potentielles sur l'économie luxembourgeoise et les clients professionnels ont conduit la maison mère du Groupe à catégoriser ses engagements en différents secteurs selon la nomenclature internationale GICS (« Global Industry Classification Standard »). Cette classification se construit sur 11 secteurs principaux qui eux-mêmes sont subdivisés sur 3 niveaux de profondeurs (groupes d'industries, industries et sous-industries). L'impact potentiel de la crise est catégorisé en « high, medium, low » au niveau de la sous-industrie.

La maison mère du Groupe a ainsi entrepris une revue de la notation interne des différentes expositions en priorisant les secteurs catégorisés avec un « impact high ». De cette analyse sectorielle des clients professionnels à impact élevé découle une proportion de 46,3 % des dossiers avec confirmation de la notation, une proportion de 22,3% des dossiers avec une dégradation de la notation et une proportion de 21,6% des dossiers avec une amélioration de la notation depuis février 2020. Le service « Corporate Banking » est en contact régulier avec les clients considérés comme les plus impactés afin de refléter les éventuelles dégradations de la situation dans la notation interne. Plusieurs vagues de prises de contact avec ces clients ont été lancées depuis le début de la pandémie et les informations ainsi collectées sont intégrées dans le processus de suivi de la Banque. En tout, 90% de l'encours de la clientèle professionnelle nationale issue du secteur « high impact » a été couvert par les différentes revues.

Les secteurs classés par la maison mère du Groupe comme « impact high », comprennent principalement des sociétés actives dans les domaines suivants :

- Sociétés d'exploitation de biens immobiliers ;
- Vente au détail de produits pour l'automobile ;
- Gaz et pétrole intégrés ;
- Constructeurs Automobiles ;

- Hôtels, lieux de villégiature et croisières ;
- Restaurants.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des expositions de la clientèle classée « impact high », représente un encours de EUR 2.952 millions et les pertes attendues enregistrées y relatives s'élèvent à EUR 30,4 millions. La ventilation des dépréciations par « stages » se présente comme suit :

- 37,0% des dépréciations proviennent du stage 1 ;
- 34,4% des dépréciations proviennent du stage 2 ;
- 28,5% des dépréciations proviennent du stage 3.

La maison mère du Groupe porte également une attention particulière aux engagements de clients indirectement touchés par les secteurs classés « impact high ».

3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres

3.4.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Le Groupe conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Le Groupe effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.4.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.5 Marché interbancaire

3.5.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5.2 Emissions de titres

Les émissions du Groupe sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », le Groupe émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Le Groupe a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, le Groupe applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour la maison mère du Groupe.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec

l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Le Groupe applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :	
- Composant gros-œuvre	30 - 50 ans
- Composant parachèvement 1	30 ans
- Composant parachèvement 2	10 ans
- Composant autres	10 - 20 ans
- matériel informatique :	4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels :	de 2 à 10 ans
- véhicules :	4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine du Groupe sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur

actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.

3.7 Immobilisations incorporelles

Le Groupe considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.8 Les contrats de location

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

3.8.1 Une entité du Groupe est locataire

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1er janvier 2019.

Le Groupe a essentiellement conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK.

Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Le Groupe a opté

pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;

- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat .

3.8.2 Une entité du Groupe est bailleuse

Dans le cas où une entité du Groupe est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples du Groupe sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

3.9 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Le Groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.9.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés

au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restants dus à la clôture.

3.9.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par la maison mère du Groupe au 1^{er} octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures,
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures,
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du Personnel de la maison mère du Groupe ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non-fonctionnaire à charge de la maison mère résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont ès qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de la maison mère ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1^{er} décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la maison mère correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
- le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
- la variation des écarts actuariels ;

montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments du marché monétaire éligibles portent une note minimale de BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's), cette règle n'étant pas contraignante dès lors que la notation officielle d'une obligation ou d'un instrument du marché monétaire est dégradée de « investissement grade » à « high yield » au cours des six mois précédant son échéance. Toute position en dette « high yield » ayant une durée de vie résiduelle inférieure à 6 mois est également ajoutée aux positions OPC de dette obligataire « high yield ». De même, l'émetteur de toute obligation ou de tout instrument du marché monétaire doit être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

La stratégie d'investissement du compartiment CLP-BCEE se fait par la prise en compte des facteurs environnementaux, climatiques et de gouvernance.

3.10 Provisions

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour le Groupe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50 %, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le Groupe comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 euros pour une période de 12 mois.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

Entre 2019 et 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

Le montant des moyens financiers du « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Les contributions au FGDL et au FRL pour l'exercice 2019 se sont fait par le compte de résultat via la rubrique des charges d'exploitation. Depuis l'exercice 2020, la contribution est reprise dans une rubrique dédiée dans les frais généraux.

3.12 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ou en présence d'ajustements liés au référentiel comptable des filiales. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Groupe sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves consolidées ».

4 NOTES AU BILAN³ (en euros)

4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques*	31/12/2019	31/12/2020
Caisse	87.960.417	82.782.418
Dépôts auprès des banques centrales	3.972.367.383	5.389.950.828
Autres dépôts à vue	1.272.790.391	1.655.402.409
Total	5.333.118.190	7.128.135.655
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-1.632.315</i>	<i>-3.218.289</i>

* durée inférieure à 1 an

4.2 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	1.589.757.307	157.890.761	1.747.648.068	1.139.413.151	92.176.695	1.231.589.845
Prise/Mise en pension	1.068.574.379	127.199.991	1.195.774.370	482.781.865	94.679.600	577.461.465
Crédits Roll-over	44.708.355	-	44.708.355	-	-	-
Location financement	15.614	136.746	152.360	27.055	125.709	152.764
Autres	11.804.484	-	11.804.484	23.991.817	-	23.991.817
Total	2.714.860.141	285.227.497	3.000.087.638	1.646.213.888	186.982.004	1.833.195.892
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-820.372</i>	<i>-177.551</i>	<i>-997.922</i>	<i>-1.331.851</i>	<i>-275.038</i>	<i>-1.606.888</i>
Crédits confirmés non utilisés			493.403.919			289.176.718

Dans le cas des opérations de prise en pension, le Groupe devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En 2020, de même qu'en 2019, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

³ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes consolidés et ceux des différents états consolidés représentent uniquement des différences d'arrondis.

Evolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	1.128.805	90	-	1.128.895
Variations	-130.893	-79	-	-130.973
Augmentation suite à acquisition ou origination	1.177.704	-	-	1.177.704
Diminution suite à remboursement	-23.940	-11	-	-23.952
Changement lié au risque de crédit	-734.155	-68	-	-734.223
Autres changements	-553.368	-	-	-553.368
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.867	-	-	2.867
Situation au 31 décembre 2019	997.912	10	-	997.922
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionnés au 31 décembre 2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	3.001.084.934	628	-	3.001.085.561
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	997.912	10	-	997.922
Variations	608.973	-7	-	608.966
Augmentation suite à acquisition ou origination	1.958.201	-	-	1.958.201
Diminution suite à remboursement	-56.931	-	-	-56.931
Changement lié au risque de crédit	-1.292.573	-7	-	-1.292.580
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	276	-	-	276
Situation au 31 décembre 2020	1.606.885	3	-	1.606.888
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionnés au 31 décembre 2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	1.834.802.696	84	-	1.834.802.780

Le Groupe, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	≤<1 an	> 1 an	Total	≤<1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	485.437.646	15.020.894.087	15.506.331.733	627.460.463	16.077.762.676	16.705.223.139
Clientèle « corporate »	1.468.264.365	4.242.637.485	5.710.901.850	1.726.251.040	4.041.351.542	5.767.602.582
Secteur public	468.593.057	1.171.241.695	1.639.834.752	30.551.517	1.595.560.326	1.626.111.843
Total	2.422.295.068	20.434.773.266	22.857.068.335	2.384.263.020	21.714.674.544	24.098.937.563
dont dépréciations d'actifs financiers	-51.864.787	-60.627.035	-112.491.821	-37.590.638	-85.974.463	-123.565.101
Crédits confirmés non utilisés			5.283.175.863			6.184.000.961

Dont opérations de location financement :

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	≤<1 an	> 1 an	Total	≤<1 an	> 1 an	Total
Location financement	12.778.760	140.364.982	153.143.742	11.830.802	147.753.323	159.584.125
Total	12.778.760	140.364.982	153.143.742	11.830.802	147.753.323	159.584.125

Dépréciations sur prêts et avances – Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	17.640.503	31.319.065	70.420.417	119.379.985
dont:				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.468.640	17.609.502	12.834.552	32.912.695
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.134.631	13.709.563	57.585.865	86.430.059
<i>Secteur public</i>	37.231	-	-	37.231
Variations	833.743	-5.378.228	-2.343.679	-6.888.164
Augmentation suite à acquisition ou origination	8.004.114	6.725.336	21.339.084	36.068.534
Diminution suite à remboursement	-656.257	-260.346	-20.998.633	-21.915.236
Changement lié au risque de crédit	-6.515.978	-11.868.737	-1.697.970	-20.082.686
Autres changements	-	25.516	2.352	27.868
Amortissement	-	-	-1.009.808	-1.009.808
Ecart de change	1.865	3	21.297	23.165
Situation au 31 décembre 2019	18.474.246	25.940.836	68.076.739	112.491.821
dont:				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.844.350	16.194.097	12.167.808	31.206.255
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.574.586	9.746.685	55.908.931	81.230.201
<i>Secteur public</i>	55.310	54	-	55.365

Transferts de stage encourus	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	-46.417.238	25.108.497	21.308.740	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-686.265.499	672.567.480	13.698.019	-
<i>Transfert du stage 2</i>	637.174.165	-653.605.749	16.431.583	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.674.096	6.146.766	-8.820.862	-
Clientèle « corporate »	32.881.941	-37.148.085	4.266.144	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-82.871.359	80.818.224	2.053.135	-
<i>Transfert du stage 2</i>	114.625.909	-118.468.659	3.842.750	-
<i>Transfert du stage 3</i>	1.127.391	502.351	-1.629.741	-
Secteur public	-468.358	468.358	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-468.358	468.358	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

Encours provisionnés au 31 décembre 2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	14.104.452.109	1.361.071.700	72.014.179	15.537.537.989
Clientèle « corporate »	5.288.491.681	335.878.223	167.760.978	5.792.130.882
Secteur public	1.639.421.758	468.358	-	1.639.890.116

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	18.474.246	25.940.836	68.076.739	112.491.821
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.844.350	16.194.097	12.167.808	31.206.255
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.574.586	9.746.685	55.908.931	81.230.201
<i>Secteur public</i>	55.310	54	-	55.365
Variations	20.357.208	8.716.605	-18.000.533	11.073.280
Augmentation suite à acquisition et origination	8.485.010	1.479.452	624.786	10.589.247
Diminution suite à remboursement	-324.001	-329.136	-436.113	-1.089.250
Changement lié au risque de crédit	12.176.809	6.942.769	-15.278.629	3.840.949
Autres changements	32.143	623.523	-501.136	154.530
Amortissement	-	-	-2.341.035	-2.341.035
Ecart de change	-12.752	-3	-68.405	-81.160
Situation au 31 décembre 2020	38.831.454	34.657.441	50.076.206	123.565.101
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.836.479	12.489.890	11.281.246	26.607.616
<i>Clientèle « corporate »</i>	35.860.177	22.167.552	38.794.959	96.822.688
<i>Secteur public</i>	134.798	-	-	134.798

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	89.202.494	-125.812.644	36.610.150	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-647.971.764	629.575.502	18.396.262	-
<i>Transfert du stage 2</i>	729.568.030	-759.733.768	30.165.738	-
<i>Transfert du stage 3</i>	7.606.228	4.345.622	-11.951.850	-
Clientèle « corporate »	-282.926.146	225.423.376	57.502.770	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-346.931.914	338.015.790	8.916.124	-
<i>Transfert du stage 2</i>	63.638.890	-113.761.762	50.122.871	-
<i>Transfert du stage 3</i>	366.878	1.169.348	-1.536.225	-
Secteur public	356.929	-356.929	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	356.929	-356.929	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-

Encours provisionnés au 31 décembre 2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	15.384.307.943	1.255.748.515	91.774.297	16.731.830.755
Clientèle « corporate »	5.057.610.311	616.644.210	190.170.749	5.864.425.270
Secteur public	1.626.246.641	-	-	1.626.246.641

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, le Groupe publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de

financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que le Groupe aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2019	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	27.625.850	366.159	9.495.009	553.222	37.120.859	919.381
Clientèle « corporate »	27.167.596	5.018.384	172.979.279	31.499.551	200.146.875	36.517.935
Total	54.793.446	5.384.543	182.474.288	32.052.773	237.267.734	37.437.316

au 31/12/2020	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	89.446.448	596.372	25.588.178	1.073.831	115.034.626	1.670.203
Clientèle « corporate »	37.305.196	5.979.626	146.226.989	12.846.490	183.532.185	18.826.116
Total	126.751.644	6.575.998	171.815.167	13.920.321	298.566.811	20.496.319

4.4 **Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	78.735.115	64.319.490	143.054.604	60.652.676	78.064.357	138.717.034
Total	78.735.115	64.319.490	143.054.604	60.652.676	78.064.357	138.717.034

Passifs	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	89.981.433	67.079.157	157.060.590	286.513.171	80.130.571	366.643.742
Total	89.981.433	67.079.157	157.060.590	286.513.171	80.130.571	366.643.742

4.5 **Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	616.522.753	604.583.454	1.221.106.207	310.088.052	480.305.932	790.393.984
<i>Secteur public</i>	<i>10.181.767</i>	<i>79.300.085</i>	<i>89.481.852</i>	-	<i>151.913.360</i>	<i>151.913.360</i>
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>356.901.946</i>	<i>404.414.914</i>	<i>761.316.860</i>	<i>188.598.998</i>	<i>289.062.485</i>	<i>477.661.483</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>249.439.041</i>	<i>120.868.455</i>	<i>370.307.495</i>	<i>121.489.054</i>	<i>39.330.087</i>	<i>160.819.141</i>
Prêts et avances	-	13.283.675	13.283.675	-	18.642.898	18.642.898
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	<i>13.283.675</i>	<i>13.283.675</i>	-	<i>18.642.898</i>	<i>18.642.898</i>
Total	616.522.753	617.867.129	1.234.389.882	310.088.052	498.948.830	809.036.882
<i>dont: Résultat latent à la clôture</i>	<i>13.048.942</i>	<i>-8.094.264</i>	<i>4.954.677</i>	<i>2.555.067</i>	<i>-5.078.963</i>	<i>-2.523.896</i>

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier	1.232.035.164	1.221.106.207
Acquisitions	121.330.680	162.710.843
Ventes	-36.275.162	-71.822.059
Remboursements	-99.389.800	-514.600.470
Résultats réalisés	2.779.956	-2.261.815
Proratas d'intérêts	-2.088.995	1.688.782
Evaluations latentes	2.401.405	-5.474.988
Différence de change	312.959	-952.517
Situation au 31 décembre	1.221.106.207	790.393.984

4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	3.617.490.185	9.865.449.745	13.482.939.931	2.794.583.281	11.238.947.192	14.033.530.473
<i>Secteur public</i>	489.932.251	2.389.592.203	2.879.524.454	286.244.229	2.659.080.377	2.945.324.606
<i>Etablissements de crédit</i>	2.589.768.581	4.604.823.270	7.194.591.850	1.947.478.231	4.501.230.143	6.448.708.374
<i>Clientèle « corporate »</i>	537.789.354	2.871.034.272	3.408.823.626	560.860.821	4.078.636.672	4.639.497.493
Total	3.617.490.185	9.865.449.745	13.482.939.931	2.794.583.281	11.238.947.192	14.033.530.473
<i>dont: Juste valeur (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	10.151.380	174.459.634	184.611.014	9.919.335	278.019.303	287.938.638
<i>dont: Dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.587.644	-7.687.914	-9.275.558	-2.604.983	-18.383.866	-20.988.849

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier	14.226.659.023	13.482.939.931
Acquisitions	3.405.003.443	4.357.526.943
Ventes	-19.393.855	-22.463.090
Remboursements	-4.183.370.464	-3.717.090.938
Résultats réalisés	205.442	-158.951
Proratas d'intérêts	-22.318.992	-30.816.709
Evaluations latentes des couvertures	35.484.563	70.086.569
Dépréciations	2.531.261	-11.713.285
Différence de change	38.139.510	-94.779.997
Situation au 31 décembre	13.482.939.931	14.033.530.474

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	7.730.934	25.196	4.050.695	11.806.825
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	546.290	-	-	546.290
<i>Etablissements de crédit</i>	4.067.444	-	-	4.067.444
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.117.199	25.196	4.050.695	7.193.090
Variations	857.367	458.748	-3.847.181	-2.531.067
Augmentation suite à acquisition et origination	2.509.935	-	-	2.509.935
Diminution suite à remboursement	-471.785	-	-	-471.785
Changement lié au risque de crédit	-1.197.489	458.748	-3.824.912	-4.563.653
Autres changements en net	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-22.407	-22.407
Ecart de change	16.705	-	137	16.842
Situation au 31 décembre 2019	8.588.300	483.944	203.513	9.275.758
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	454.164	-	-	454.164
<i>Etablissements de crédit</i>	4.892.129	-	-	4.892.129
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.242.008	483.944	203.513	3.929.465
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	4.815.315	1.299.421	-6.114.737	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.130.440	-2.130.440	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.684.875	3.429.862	-6.114.737	-
Encours par stage au 31 décembre 2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.879.978.425	-	-	2.879.978.425
Etablissements de crédit	7.199.483.980	-	-	7.199.483.980
Clientèle « corporate »	3.409.119.716	3.429.862	203.513	3.412.753.091

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2020	8.588.300	483.944	203.513	9.275.758
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	454.164	-	-	454.164
<i>Etablissements de crédit</i>	4.892.129	-	-	4.892.129
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.242.008	483.944	203.513	3.929.465
Variations	11.208.481	504.814	-204	11.713.091
Augmentation suite à acquisition et origination	4.697.200	-	-	4.697.200
Diminution suite à remboursement	-251.305	-	-	-251.305
Changement lié au risque de crédit	6.813.228	504.814	-204	7.317.838
Autres changements en net	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	-50.642	-	-	-50.642
Situation au 31 décembre 2020	19.796.781	988.758	203.310	20.988.849
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	1.076.874	-	-	1.076.874
<i>Etablissements de crédit</i>	10.065.718	-	-	10.065.718
<i>Clientèle « corporate »</i>	8.654.189	988.758	203.310	9.846.257
Transferts de stage encourus	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-31.446.712	31.446.712	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-34.439.693	34.439.693	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.992.980	-2.992.980	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours par stage au 31 décembre 2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.946.401.481	-	-	2.946.401.481
Etablissements de crédit	6.458.774.091	-	-	6.458.774.091
Clientèle « corporate »	4.602.151.524	34.439.693	203.310	4.636.794.526

4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Cette rubrique reprend les instruments de dettes sous forme d'obligations à taux variable, à taux fixe et autres taux sous condition du respect du critère du « Solely Payment of Principal and Interest » (« SPPI ») dans le contexte du modèle d'affaires « Hold to Collect and Sell » (« HTC&S »).

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	11.000.000	5.069.764	16.069.764	-	18.042.494	18.042.494
<i>Secteur public</i>	-	5.069.764	5.069.764	-	18.042.494	18.042.494
<i>Etablissements de crédit</i>	11.000.000	-	11.000.000	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	-	-	-	-	-
Total	11.000.000	5.069.764	16.069.764	-	18.042.494	18.042.494
<i>dont: Résultat latent à la clôture</i>	-32.077	-16.021	-48.098	-	520.533	520.533

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier	-	16.069.764
Acquisitions	16.119.377	12.446.525
Remboursements	-	-11.000.000
Proratas d'intérêts	-1.515	-7.871
Evaluations latentes	-48.098	534.077
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	16.069.764	18.042.494

4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	820.716.989	858.764.091
<i>Etablissements de crédit</i>	3.958.116	4.018.037
<i>Corporate</i>	816.758.873	854.746.054
Total	820.716.989	858.764.091
<i>dont: Résultat latent par la réserve de réévaluation</i>	486.895.434	558.135.840
Dividendes encaissées sur la période	31.018.707	15.084.878
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	-	-
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	2.709	-13.548.191

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier	863.396.081	820.716.989
Acquisitions	-	-
Ventes	-1.473.467	-28.990.235
Résultats réalisés par les fonds propres	2.709	-13.548.191
Evaluations latentes	-42.187.349	84.788.598
Différence de change	979.014	-4.203.070
Situation au 31 décembre	820.716.989	858.764.091

4.9 Parts mises en équivalence

	31/12/2019	31/12/2020
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier	51.463.781	56.433.552
Créations	5.691.671	2.405.000
Cessions	-721.900	-5.000.000
Total (en valeur d'acquisition)	56.433.552	53.838.552

Liste des entreprises associées :

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2020
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	8.372.277
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	148.032.343
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	28.536.009
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	869.528
European Fund Administration S.A.	31,67	5.691.671	4.623.648
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	2.242.004
Visalux S.C.	34,66	365.305	6.501.920
LaLux Group S.A.	40,00	28.904.385	249.881.296
Total		53.838.552	449.059.026

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2019
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	7.622.140
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	97.306.317
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	26.922.443
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	929.776
European Fund Administration S.A.	31,67	5.691.671	5.817.022
LuxHub S.A.	32,50	1.300.000	293.830
Visalux S.C.	34,66	365.305	7.165.276
LaLux Group S.A.	40,00	28.904.385	240.868.546
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	714.399
Total		56.433.552	387.639.750

A une exception près, les états financiers des entreprises associées ont été retraités pour être conformes à la norme IFRS 9. L'exception en question concerne l'entité Lalux Group S.A. qui se réfère au règlement (UE) 2017/1988 publié au journal officiel le 9 novembre 2017 et portant sur les amendements à la norme IFRS 4 Contrats d'Assurance. Ce règlement introduit certaines dérogations pour exempter les entités exerçant des activités dans le secteur de l'assurance et consolidées dans les états financiers de conglomérats financiers de l'application de la norme IFRS 9 jusqu'à l'exercice 2022 inclus.

La valeur de mise en équivalence attribuable à la participation de Luxair a fait l'objet d'ajustements afin que les montants soient alignés aux principes de consolidation du Groupe.

En application des dispositions de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », le Groupe considère l'ensemble de ses intérêts détenus dans d'autres sociétés comme non significatifs et fournit ainsi les informations suivantes :

Entreprises associées	2020			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
Participations directes	45.813.491	-	-958.803	44.854.688
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	714.462	-	35.675	750.137
Luxair S.A.	16.288.644	-	4.612.101	20.900.745
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	2.909.462	-	-5.296	2.904.166
Europay Luxembourg S.C.	19.502	-	45.343	64.845
European Fund Administration S.A.	-1.172.732	-	-20.642	-1.193.374
LuxHub S.A.	-449.130	-	-7.696	-456.826
Visalux S.C.	20.037	-	-683.394	-663.357
Lalux Group S.A.	27.483.246	-	-9.220.496	18.262.750
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	-	-	4.285.601	4.285.601
Total	45.813.491	-	-958.803	44.854.688

Entreprises associées	2019			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
Participations directes	13.821.166	-	26.635.404	40.456.570
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	829.801	-	515.548	1.345.349
Luxair S.A.	-1.552.131	-	-1.906.854	-3.458.985
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	4.174.760	-	602.402	4.777.162
Europay Luxembourg S.C.	22.622	-	-97.864	-75.242
European Fund Administration S.A.	-1.324.868	-	1.448.241	123.373
LuxHub S.A.	-371.481	-	-634.689	-1.006.170
Visalux S.C.	-100.439	-	-652.634	-753.073
Lalux Group S.A.	12.153.675	-	27.371.816	39.525.491
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	-10.773	-	-10.562	-21.335
Participations indirectes	-	-	-108.040	-108.040
EFA Partners S.A.	-	-	-55.404	-55.404
Pecoma International S.A.	-	-	-52.636	-52.636
Total	13.821.166	-	26.527.364	40.348.530

4.10 Nantissement de titres

- Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Instruments de dettes émis par le secteur public	297.705.022	140.592.716
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	199.588.376	17.574.070
Instruments de dettes émis - autres	92.233.713	17.667.270
Total	589.527.111	175.834.056

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

La diminution observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre moins important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2020.

- Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	340.533.182	145.647.174
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	130.602.601	253.799.470
Instruments de dettes émis - autres	114.551.016	25.771.250
Total	585.686.799	425.217.894

4.11 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles

Le Groupe n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

4.12 Instruments dérivés

Au niveau des instruments financiers dérivés, le Groupe distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- Couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur du Groupe consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts

peuvent faire l'objet d'une micro- ou d'une macro-couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.

- Couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, le Groupe applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles le Groupe juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2020	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	138.717.034	366.643.742	16.283.500.722
Opérations liées au taux de change	61.169.505	286.798.005	14.811.755.505
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	60.327.401	286.798.005	14.803.109.295
- <i>CCIS</i>	842.104	-	8.646.210
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	76.171.890	78.470.099	1.464.347.976
- <i>IRS</i>	75.804.806	77.772.031	1.356.767.877
- <i>autres</i>	367.084	698.068	107.580.099
Opérations liées aux capitaux propres	1.375.638	1.375.638	7.397.241
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	1.375.638	1.375.638	7.397.241
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	67.420.425	1.105.132.402	13.141.586.570
Opérations liées au taux de change	40.738.470	159.304.476	1.983.666.551
- <i>CCIS</i>	40.738.470	159.304.476	1.983.666.551
Opérations liées au taux d'intérêts	26.681.955	945.827.926	11.157.920.020
- <i>IRS</i>	26.681.955	945.827.926	11.157.920.020
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	5.418.070	6.942.805	157.054.734
Opérations liées au taux de change	3.587.998	6.942.805	137.654.734
- <i>CCIS</i>	3.587.998	6.942.805	137.654.734
Opérations liées au taux d'intérêts	1.830.072	-	19.400.000
- <i>IRS</i>	1.830.072	-	19.400.000

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

Rubriques au 31/12/2019	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	143.054.604	157.060.590	17.009.759.617
Opérations liées au taux de change	78.464.119	84.619.258	15.094.906.053
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	77.614.217	84.619.258	15.085.794.506
- <i>CCIS</i>	849.902	-	9.111.547
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	63.492.833	71.343.679	1.896.910.196
- <i>IRS</i>	62.811.115	70.330.949	1.779.756.037
- <i>autres</i>	681.718	1.012.730	117.154.159
Opérations liées aux capitaux propres	1.097.653	1.097.653	17.943.368
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	1.097.653	1.097.653	17.943.368
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	50.973.791	854.199.992	11.429.929.630
Opérations liées au taux de change	19.718.872	172.880.015	1.754.039.010
- <i>CCIS</i>	19.718.872	172.880.015	1.754.039.010
Opérations liées au taux d'intérêts	31.254.919	681.319.977	9.675.890.620
- <i>IRS</i>	31.254.919	681.319.977	9.675.890.620
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	8.308.799	19.108.008	428.443.568
Opérations liées au taux de change	5.731.589	19.108.008	404.043.568
- <i>CCIS</i>	5.731.589	19.108.008	404.043.568
Opérations liées au taux d'intérêts	2.577.210	-	24.400.000
- <i>IRS</i>	2.577.210	-	24.400.000

Couvertures de juste valeur au 31/12/2020	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-691.411.846	200.964.612	-207.906.321	-6.941.709	103,45%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	21.579.401	-7.905.988	7.974.056	68.068	100,86%
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-87.437.847	40.895.026	-41.090.470	-195.444	100,48%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-356.089	356.337	-354.684	1.653	99,54%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2020	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	746.540	-	-1.827.713	-	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	1.102.713	-	2.468.226	-	-

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

Couvertures de juste valeur au 31/12/2019	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-483.505.525	195.624.830	-196.321.076	-696.246	100,36%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	13.605.345	-14.548.130	14.540.250	-7.880	99,95%
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-46.347.377	16.604.837	-16.586.959	17.878	99,89%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-1.405	-2.781.740	2.780.981	-759	99,97%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2019	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle		741.474	-	-2.574.253	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		880.589	-	1.365.513	-

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2020	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	7.067.431
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-235.456.338
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	241.377.419
partie inefficente	1.146.351
Couverture de flux de trésorerie	1.849.253
partie inefficente	-
partie efficiente	1.849.253
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2020	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1er Janvier 2020	1.208.739
Variation de juste valeur liée à la couverture :	-1.849.253
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-746.540
<i>du risque de change</i>	-1.102.713
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2020	-640.514

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2019	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	687.007
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-194.778.594
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	195.586.803
partie inefficace	-121.203
Couverture de flux de trésorerie	1.622.063
partie inefficace	-
partie efficace	1.622.063
reclassée en compte de résultat sur la période	-
Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2019	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1er Janvier 2019	2.830.802
Variation de juste valeur liée à la couverture :	-1.622.063
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-741.474
<i>du risque de change</i>	-880.589
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2019	1.208.739

4.13 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Actif: Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	215.762.686	373.811.797
Total	215.762.686	373.811.797

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2019 à 2020 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

4.14 Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions		Autres matériels et mobiliers	Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location		
Situation au 1^{er} janvier 2020	393.147.786	16.936.305	65.887.561	475.971.653
Entrée	2.151.019	798.711	12.140.792	15.090.521
Sortie	-6.339.827	-	-13.158.095	-19.497.922
Situation au 31 décembre 2020	388.958.977	17.735.016	64.870.258	471.564.252
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2020	151.649.541	3.289.044	38.319.145	193.257.730
Amortissements	-6.340.558	-	-13.236.028	-19.576.586
Transferts exceptionnels	-137.474	-	-	-137.474
Dotations	11.673.733	3.213.795	9.922.102	24.809.630
Situation au 31 décembre 2020	156.845.242	6.502.839	35.005.219	198.353.300
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2020	241.498.245	13.647.262	27.568.417	282.713.923
Situation au 31 décembre 2020	232.113.735	11.232.177	29.865.039	273.210.952

	Terrains et constructions		Autres matériels et mobiliers	Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location		
Situation au 1^{er} janvier 2019	392.791.279	14.446.730	64.691.580	471.929.589
Entrée	3.474.845	2.489.575	8.869.534	14.833.954
Transferts exceptionnels	-64.182	-	-	-64.182
Sortie	-3.054.156	-	-7.673.552	-10.727.708
Situation au 31 décembre 2019	393.147.786	16.936.305	65.887.561	475.971.653
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2019	142.324.183	-	37.197.422	179.521.606
Amortissements	-2.831.537	-	-7.636.227	-10.467.764
Transferts exceptionnels	258.012	-	-	258.012
Dotations	11.898.883	3.289.044	8.757.949	23.945.876
Situation au 31 décembre 2019	151.649.541	3.289.044	38.319.145	193.257.730
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2019	250.467.096	14.446.730	27.494.158	292.407.983
Situation au 31 décembre 2019	241.498.245	13.647.262	27.568.417	282.713.923

4.15 **Immobilisations corporelles de placement**

Situation au 1er janvier 2020	29.354.045
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	242.887
Sortie	-6.552.020
Situation au 31 décembre 2020	23.044.912

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2020	17.323.471
Amortissements	-6.552.020
Transferts exceptionnels	137.474
Dotations	897.738
Situation au 31 décembre 2020	11.806.662

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2020	12.030.574
Situation au 31 décembre 2020	11.238.250

Situation au 1er janvier 2019	30.019.258
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	20.796
Transferts exceptionnels	64.183
Sortie	-750.192
Situation au 31 décembre 2019	29.354.045

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2019	17.256.530
Amortissements	-608.997
Transferts exceptionnels	-258.012
Dotations	933.950
Situation au 31 décembre 2019	17.323.471

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2019	12.762.729
Situation au 31 décembre 2019	12.030.574

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 2.950.001 pour l'exercice 2020, contre EUR 3.053.324 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2020 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 166.542 contre EUR 174.321 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 81.906.577 à la fin de l'exercice 2020, contre EUR 73.074.580 à la fin de l'exercice 2019. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.

4.16 Immobilisations incorporelles

Situation au 1er janvier 2020	60.144.617
Entrée	19.936.683
Sortie	-10.758.013
Situation au 31 décembre 2020	69.323.287

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2020	30.745.555
Amortissements	-10.758.013
Dotations	17.059.000
Situation au 31 décembre 2020	37.046.541

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2020	29.399.062
Situation au 31 décembre 2020	32.276.746

Situation au 1er janvier 2019	52.712.569
Entrée	16.921.829
Sortie	-9.489.781
Situation au 31 décembre 2019	60.144.617

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2019	25.237.519
Amortissements	-9.489.781
Dotations	14.997.817
Situation au 31 décembre 2019	30.745.555

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2019	27.475.050
Situation au 31 décembre 2019	29.399.062

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.17 **Impôts : Actifs et passifs d'impôts**

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels le Groupe pourrait être assujéti en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2020, le Groupe enregistre une créance d'impôts courants de EUR 64.730.966 contre une dette de EUR 9.820.434 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, le Groupe calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, le Groupe enregistre un actif d'impôts différés de EUR 148.617.197 et un passif d'impôts différés de EUR 123.283.681

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2019	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2019
Impôts différés actifs	144.425.889	27.263.253	-22.366.258	149.322.883
Impôts différés passifs	-142.152.770	-4.146.397	17.799.190	-128.499.977
Impôts différés actifs / passifs nets	2.273.119	23.116.855	-4.567.067	20.822.906

Rubriques	01/01/2020	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2020
Impôts différés actifs	149.322.883	9.279.610	-9.985.298	148.617.197
Impôts différés passifs	-128.499.977	-4.406.606	9.622.902	-123.283.681
Impôts différés actifs / passifs nets	20.822.906	4.873.004	-362.396	25.333.516

4.17.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Impôts courants	-	64.730.960
<i>Impôt sur le revenu</i>	-	52.377.969
<i>Impôt commercial</i>	-	12.373.857
<i>Impôt sur la fortune</i>	-	-20.866
Impôts différés	149.322.883	148.617.197
Actifs d'impôts	149.322.883	148.617.197

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	340.559	615.576
Instruments de dettes - application de la juste valeur	11.948	-
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	5.102.975	2.398.713
Fonds de pension - écart actuariel	123.669.482	135.503.948
Actifs d'impôts différés dus à la FTA	20.197.919	10.098.960
Actifs d'impôts différés	149.322.883	148.617.197

4.17.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Impôts courants	9.820.434	-
<i>Impôt sur le revenu</i>	27.835.263	-
<i>Impôt commercial</i>	-18.036.229	-
<i>Impôt sur la fortune</i>	21.400	-
Impôts différés	128.499.977	123.283.681
Passifs d'impôts	138.320.411	123.283.681

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	642.019	455.832
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-	129.821
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	1.486.536	1.429.917
Provisions prudentielles et autres provisions	104.049.452	102.042.599
Fonds de pension - écart actuariel	7.410.039	11.769.546
Passifs d'impôts différés dus à la FTA	14.911.932	7.455.966
Passifs d'impôts différés	128.499.977	123.283.681

4.18 Autres actifs

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Suspens opérationnel	7.383.000	9.977.159
Débiteurs privilégiés ou garantis	1.219.946	522.292
Autres	110.396	1.001
Total	8.713.342	10.500.452

4.19 Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	4.410.456.252	62.781.759	4.473.238.011	2.531.541.026	3.265.409.451	5.796.950.477
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>419.365.396</i>	-	<i>419.365.396</i>	<i>106.642.040</i>	<i>3.191.511.111</i>	<i>3.298.153.151</i>
Mise/Prise en pension	119.596.784	-	119.596.784	37.199.154	-	37.199.154
Autres passifs financiers	99.164.486	-	99.164.486	142.698.566	-	142.698.566
Total	4.629.217.523	62.781.759	4.691.999.282	2.711.438.746	3.265.409.451	5.976.848.197

A l'instar de l'année 2017, la maison mère du Groupe a participé au « Targeted Longer-Term Refinancing Operations » (TLTRO) de la Banque Centrale Européenne au cours de l'exercice 2020.

La maison mère du Groupe a souscrit à la quatrième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 3,2 milliards et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2020 au 28 juin 2023 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2021.

A partir du TLTRO III, la BCE a modifié les modalités en introduisant une période de référence spéciale optionnelle, munie de conditions particulières quant aux taux de progression requis dans les catégories de prêts visés et à la rémunération du notionnel souscrit par les banques.

Sous réserve de suffire à la condition de progression supérieure à 0% de l'encours de prêts éligibles sur la période de référence définie, le taux de base de -50 points de base sera dédoublé pour la première période.

La période de référence spéciale ne se terminant que fin mars 2021 et au vu des incertitudes liées au développement de la pandémie Covid-19, la maison mère du Groupe n'était pas en mesure d'anticiper avec un niveau de probabilité supérieur à 50% le dépassement des seuils de progression fixés et a dès lors intégré un rendement de 50 points de base dans le calcul du coût amorti de ce dépôt.

La maison mère du Groupe livre ces informations complémentaires, tout en insistant qu'elle ne considère pas le TLTRO comme un instrument de subvention directe, mais comme un instrument d'accès à la liquidité en cas de besoin.

Le montant du dépôt TLTRO III est repris à la rubrique des dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit pour un montant de EUR 3.191.511.111. La maison mère du Groupe a déterminé un montant d'intérêt couru non échu de EUR 8.488.889, repris au compte de résultat à la rubrique résultat d'intérêts.

4.20 **Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle**

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Secteur privé	26.112.601.316	567.879.085	26.680.480.401	28.135.279.295	471.201.433	28.606.480.728
- Comptes à vue et à préavis	10.361.379.381	-	10.361.379.381	13.191.854.902	-	13.191.854.902
- Comptes à terme	1.627.168.715	567.879.085	2.195.047.801	820.743.316	471.201.433	1.291.944.749
- Epargne	14.124.053.219	-	14.124.053.219	14.122.681.077	-	14.122.681.077
- Mise/Prise en pension	-	-	-	-	-	-
Secteur public	5.709.865.375	989.336.972	6.699.202.347	4.960.051.218	1.016.552.692	5.976.603.909
Total	31.822.466.690	1.557.216.057	33.379.682.748	33.095.330.513	1.487.754.125	34.583.084.637

4.21 **Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Emissions	-	166.144.407	166.144.407	-	172.175.873	172.175.873
Total	-	166.144.407	166.144.407	-	172.175.873	172.175.873
<i>dont: Résultat latent à la clôture</i>	-	10.678.974	10.678.974	-	15.026.358	15.026.358

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier	151.566.705	166.144.407
Proratas d'intérêts	1.840.911	1.842.683
Evaluations latentes	12.597.932	4.347.384
Différence de change	138.860	-158.602
Situation au 31 décembre	166.144.407	172.175.873

4.22 Emissions de titres

Rubriques	31/12/2019			31/12/2020		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	43.742.608	28.984.867	72.727.475	28.345.466	14.072.570	42.418.036
Papier commercial	3.318.395.896	-	3.318.395.896	2.457.679.693	-	2.457.679.693
Medium Term Notes et autres émissions	8.817.659	415.139.530	423.957.190	81.715.168	377.429.946	459.145.114
Total	3.370.956.163	444.124.397	3.815.080.561	2.567.740.328	391.502.515	2.959.242.843
<i>dont: Emissions subordonnées</i>	<i>8.817.659</i>	<i>91.207.770</i>	<i>100.025.429</i>	<i>41.010.462</i>	<i>50.008.687</i>	<i>91.019.148</i>

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier	447.778.704	423.957.190
Emissions	-	81.037.500
Remboursements/rachats	-42.380.952	-55.891.510
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	-609.140	3.501.056
Evaluations latentes	17.321.231	7.619.372
Différence de change	1.847.348	-1.078.494
Situation au 31 décembre	423.957.190	459.145.114

Détail au 31 décembre 2020 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2001-2021	-	EUR	11.000.000	150.582	10.849.418
Emprunt 2001-2021	-	EUR	30.000.000	410.678	29.589.322
Emprunt 2002-2022	0,269	EUR	50.000.000	18.836.413	31.163.587
Total			91.000.000	19.397.673	71.602.327

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 85.165 au 31 décembre 2020, contre EUR 177.821 au 31 décembre 2019.

4.23 Provisions

Cette rubrique regroupe deux grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions sur les engagements du Groupe selon la norme IFRS 9.

Mouvements de l'exercice :

	Provisions			Total
	risques et charges	compte épargne temps	IFRS 9	
Situation au 1er janvier 2019	2.294.875	6.411.941	13.118.363	21.825.178
Dotations	-	-	7.997.091	7.997.091
Reprises	-211.782	-	-9.375.351	-9.587.133
Utilisation	-	-	104	104
Charge reprise sous frais du personnel	-	3.861.092	-	3.861.092
Situation au 31 décembre 2019	2.083.093	10.273.033	11.740.207	24.096.333
Situation au 1^{er} janvier 2020	2.083.093	10.273.033	11.740.207	24.096.333
Dotations	2.607.019	-	20.740.023	23.347.043
Reprises	-	-	-3.578.208	-3.578.208
Utilisation	-	-	-16.419	-16.419
Charge reprise sous frais du personnel	-	7.356.705	-	7.356.705
Situation au 31 décembre 2020	4.690.112	17.629.738	28.885.603	51.205.454

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	10.246.212	2.068.790	803.361	13.118.363
Variations	-1.616.244	-84.146	322.238	-1.378.154
Augmentation suite à acquisition ou origination	6.470.917	139.853	547.314	7.158.084
Diminution suite à remboursement	-3.592.244	-349.533	-563.226	-4.505.003
Changement lié au risque de crédit	-4.495.024	125.534	338.150	-4.031.340
Autres changements	-	-	-	-
Ecart de change	106	-	-	106
Situation au 31 décembre 2019	8.629.968	1.984.643	1.125.599	11.740.209
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-37.681.407	37.439.240	242.167	-
Transfert du stage 2	33.405.182	-33.536.018	130.836	-
Transfert du stage 3	138.470	168.519	-306.989	-
Encours provisionnés	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours au 31 décembre 2019	6.618.178.791	155.057.581	3.604.776	6.776.841.148
Situation au 1er janvier 2020	8.629.968	1.984.643	1.125.599	11.740.209
Variations	12.996.796	3.441.182	707.417	17.145.395
Augmentation suite à acquisition ou origination	8.069.254	207.338	76.748	8.353.340
Diminution suite à remboursement	-3.023.406	-228.561	-326.217	-3.578.184
Changement lié au risque de crédit	7.967.368	3.462.432	956.885	12.386.685
Autres changements	-	-24	-	-24
Ecart de change	-16.420	-2	-	-16.422
Situation au 31 décembre 2020	21.626.764	5.425.825	1.833.015	28.885.603
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-101.353.014	100.170.892	1.182.122	-
Transfert du stage 2	42.880.063	-46.353.973	3.473.910	-
Transfert du stage 3	1.027.659	510.969	-1.538.628	-
Encours provisionnés	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours au 31 décembre 2020	7.404.927.563	231.290.603	12.502.457	7.648.720.623

4.24 **Autres passifs**

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Suspens opérationnel	3.193.964	2.718.715
Créanciers privilégiés ou garantis	21.644.231	20.555.510
Dettes provenant de contrats de location	13.647.262	11.232.177
Autres	3.113.659	4.651.330
Total	41.599.116	39.157.732

4.25 Fonds de pension – Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2019	31/12/2020
Taux d'actualisation pour les personnes actives	1,10%	0,80%
Taux d'actualisation pour les rentiers	0,80%	0,70%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	0,94%	0,75%

Le rendement induit de 0,75% en 2020 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2020.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2019	31/12/2020
Coût des services rendus	11.792.479	14.081.002
Coût financier	11.006.642	7.686.246
Rendement induit	-7.373.197	-4.596.753
Total	15.425.924	17.170.495

Engagements de pension :

	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier des engagements	682.449.398	816.237.677
Coût des services rendus	11.792.479	14.081.002
Coût financier	11.006.642	7.686.246
Prestations payées	-12.851.647	-13.652.221
Ecart actuariel	123.840.805	47.451.748
Situation au 31 décembre des engagements	816.237.677	871.804.452

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 13.652.221 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2019.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2019	2020
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	114.490.280	44.116.797
- hypothèses financières	114.490.280	44.116.797
- hypothèses démographiques	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	9.350.525	3.334.951
Total écart actuariel:	123.840.805	47.451.748

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2020	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	112.005.709	-94.404.490
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-86.159.829	104.002.569
Variation du taux de croissance des rentes(-/+ 25 bps)	-40.220.264	43.006.672
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	32.109.034	-31.478.365

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2019	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	102.515.125	-86.645.735
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-81.954.215	99.088.386
Variation du taux de croissance des rentes(-/+ 25 bps)	-36.775.353	39.277.610
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	29.303.047	-28.786.696

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2019	31/12/2020
Duration moyenne de l'engagement de pension	23,2 années	23,86 années
Analyse des échéances des engagements à payer	816.237.678	871.804.452
pensions de l'exercice non encore remboursées	7.448.265	7.484.052
engagements à payer jusqu'à 12 mois	14.057.804	14.623.789
engagements à payer entre 1 à 3 ans	29.590.295	30.862.208
engagements à payer entre 3 à 6 ans	47.916.875	50.697.973
engagements à payer entre 6 à 11 ans	91.351.093	97.408.275
engagements à payer entre 11 à 16 ans	100.570.613	106.559.644
engagements à payer au delà de 16 ans	525.302.731	564.168.510

Actifs du plan de pension :

	2019	2020
Situation au 1^{er} janvier des actifs	457.163.411	488.150.315
Prestations payées	-12.851.647	-13.652.221
Contribution	17.865.225	11.996.344
Rendement induit	7.373.197	4.596.753
Ecart d'évaluation	18.600.128	17.479.982
Situation au 31 décembre des actifs	488.150.315	508.571.172

En 2020, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 11.996.344 contre une contribution annuelle de EUR 12.565.225 et une contribution exceptionnelle de EUR 5.300.000 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre de l'année 2019 a servi à compenser l'effet de la signature d'un accord salarial.

Investissements du plan de pension :

2020	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	79.079.831	161.453.502	46.282.764	286.816.097
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	169.019.504	169.019.504
Investissement en biens immobiliers	-	-	12.130.223	12.130.223
Autres actifs (essentiellement dépôts)	40.389.836	-	-	40.605.348
Total	119.469.667	161.453.502	227.432.492	508.571.172

2019	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	103.894.645	156.577.026	35.943.053	296.414.724
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	129.618.856	129.618.856
Investissement en biens immobiliers	-	-	11.269.063	11.269.063
Autres actifs (essentiellement dépôts)	50.847.671	-	-	50.847.671
Total	154.742.315	156.577.026	176.830.973	488.150.314

Engagements nets de pension :

	2018	2019	2020
Engagements de pension	682.449.398	816.237.677	871.804.452
Juste valeur des actifs du plan	-457.163.411	-488.150.315	-508.571.172
Engagements non financés	225.285.987	328.087.362	363.233.281

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2019	360.915.867
variation nette 2019	105.240.677
Stock au 31 décembre 2019	466.156.545
Stock au 1er janvier 2020	466.156.545
variation nette 2020	29.971.766
Stock au 31 décembre 2020	496.128.311

Au titre de l'exercice 2021, la contribution totale estimée de Spuerkeess au fonds de pension sera de EUR 11.851.000.

4.26 Transactions avec les parties liées

Les parties liées de la maison mère du Groupe sont les sociétés mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.26.1 Relations entre la maison mère du groupe et les sociétés mises en équivalence

	31/12/2019	31/12/2020
Dépôts des entreprises associées	153.900.247	176.259.137
Total	153.900.247	176.259.137
	31/12/2019	31/12/2020
Prêts des entreprises associées	22.783.083	20.073.540
Total	22.783.083	20.073.540

4.26.2 Entités étatiques

La maison mère du Groupe, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur le Groupe qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, le Groupe publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24 :

ACTIF du Bilan	31/12/2019	31/12/2020
Prêts et avances au coût amorti	2.117.944.510	2.092.719.269
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	691.969.593	555.053.434
Autres	3.258.915	2.197.142
TOTAL à l'ACTIF	2.813.173.018	2.649.969.845
PASSIF du Bilan	31/12/2019	31/12/2020
Dépôts évalués au coût amorti	5.970.303.667	4.442.226.255
TOTAL au PASSIF	5.970.303.667	4.442.226.255

4.26.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées au titre des fonctions exercées au sein de la maison mère du Groupe se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2020
Organe d'administration (9 administrateurs)	339.477	386.750
Organe de direction (5 directeurs)	1.064.533	1.080.081
Total	1.404.010	1.466.831

4.26.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2020
Organe d'administration (9 administrateurs)	3.689.815	3.686.106
Organe de direction (5 directeurs)	37.452	34.057
Total	3.727.267	3.720.163

4.27 Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

	2019	2020
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	609.781	656.812
Autres services d'assurance	262.805	169.288
Services fiscaux	-	-
Autres	-	-
Total	872.586	826.100

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.28 Contributions et frais directs liés à l'Union Bancaire Européenne

Rubriques	2019	2020
Frais de supervision Banque centrale européenne ⁽¹⁾	1.681.051	-
Frais de supervision CSSF	517.000	391.000
Frais Conseil de Résolution Unique	252.653	206.348
Total	2.450.704	597.348
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	13.545.273	12.932.810
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	14.367.325	17.151.220
Total	27.912.598	30.084.030

(1) La Banque Centrale Européenne a changé de méthode de facturation au cours de l'exercice 2020 et la facture relative à la supervision de l'exercice 2020 ne sera établie que pendant l'exercice 2021. Pour en tenir compte, la Banque a enregistré une provision à hauteur de EUR 1.681.051.

4.29 Eléments de hors-bilan

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Garanties d'achèvement	482.263.027	497.787.227
Lettres de crédit	84.685.327	81.374.447
Contre-garanties	400.732.006	557.177.856
Autres	17.521.204	16.759.254
Total	985.201.565	1.153.098.783

Engagements

Rubriques	31/12/2019	31/12/2020
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	6.856.145	12.344.160
Crédits confirmés non utilisés	5.776.579.783	6.473.177.679
<i>Financements</i>	3.109.423.835	3.612.402.169
<i>Comptes courants</i>	1.832.226.611	2.061.451.441
<i>Contrats « Money market »</i>	277.524.514	-
<i>Autres</i>	557.404.822	799.324.069
Crédits documentaires	10.100.000	10.100.000
Total	5.793.535.928	6.495.621.840

Un montant de EUR 28.885.601 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provisions » au titre de l'exercice 2020, contre EUR 11.740.209 pour l'exercice précédent.

Gestion d'actifs de tiers

Le Groupe assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT ⁴
(en euros)

5.1 Résultat d'intérêts

Intérêts perçus et produits assimilés	2019	2020
Avoirs à vue	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	298.599.563	198.721.632
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2.587.531	51.876
Actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	5.265
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	157.268.902	126.436.630
Créances évaluées au coût amorti	398.472.028	381.397.180
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	82.807.127	75.329.840
Autres actifs	2.591.922	1.502.507
Intérêts perçus sur instruments du passif	12.479.742	43.001.203
Total	954.806.815	826.446.133
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>937.091.144</i>	<i>785.186.878</i>
Intérêts payés et charges assimilées	2019	2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-83.207.630	-85.151.780
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.706.073	-2.712.876
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-105.324.271	-35.322.389
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-105.100.781	-51.911.117
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-153.966	-29.008
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-254.573.135	-233.582.318
Autres passifs	-75.371	-74.317
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-26.033.956	-27.918.131
Total	-577.175.183	-436.701.936
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>-552.662.656</i>	<i>-414.677.459</i>
Résultat d'intérêts	377.631.632	389.744.197
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	558.332.852	509.336.317
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-210.654.389	-87.336.831

La ventilation des intérêts perçus et payés au 31 décembre 2019 a été revue pour les aligner avec la présentation des tableaux du reporting financier (FINREP).

⁴ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2 Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2019	2020
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.464.134	15.881.134
Revenus de valeurs mobilières	31.464.134	15.881.134

5.3 Commissions

Rubriques	2019	2020
Activités de crédit	55.339.329	60.684.091
Fonction de gestion	44.842.743	57.591.446
Activités liées aux fonds d'investissement	50.296.337	53.089.297
Comptes à vue et activités annexes	38.461.349	37.319.666
Primes d'assurances	2.576.172	2.595.084
Autres (*)	9.093.321	9.662.337
Total commissions perçues	200.609.251	220.941.921
Activités de crédit	-3.864.085	-4.037.288
Fonction de gestion	-19.128.153	-21.825.586
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.562.994	-10.427.479
Comptes à vue et activités annexes	-8.682.807	-8.741.632
Autres (*)	-3.291.951	-4.402.268
Total commissions payées	-45.529.990	-49.434.253
Total commissions	155.079.261	171.507.668

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2019	2020
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	205.443	-158.951
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	1.740
Prêts et avances évalués au coût amorti	13.371	83.530
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-
Total	218.814	-73.681

5.5 **Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction**

Rubriques	2019	2020
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	5.124.315	5.367.344
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	5.786.187	-3.506.211
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	18.838.790	2.061.694
Total	29.749.292	3.922.827

5.6 **Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	2019	2020
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-12.597.932	-4.347.384
Total	-12.597.932	-4.347.384

5.7 **Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	2019	2020
Valeurs mobilières à revenu fixe	-2.575.963	529.634
Parts d'OPC	10.537.093	-10.528.252
Prêts et avances	171.935	258.229
Total	8.133.065	-9.740.389

5.8 **Résultat sur opérations de couverture**

Rubriques	2019	2020
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments financiers dérivés	-43.430	1.431.581
Emissions au passif couvertes par des instruments financiers dérivés	8.639	-69.720
Prêts couverts par des instruments financiers dérivés	721.799	5.705.572
Total	687.008	7.067.433
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	195.586.804	241.377.419
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	-194.899.796	-234.309.986
Total	687.008	7.067.433

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

5.9 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2019	2020
Autres produits d'exploitation	12.750.617	15.385.398
Autres charges d'exploitation	-3.147.696	-2.760.159
Autres résultats nets d'exploitation	9.602.921	12.625.239

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 2.787.963 pour l'année 2020 et à EUR 1.551.658 pour l'année 2019.

5.10 Frais du personnel

Rubriques	2019	2020
Rémunérations	189.508.750	197.158.198
Charges sociales	7.007.293	6.776.599
Pensions et dépenses similaires	14.490.284	14.201.472
Dotation au fonds de pension	15.425.924	17.170.495
Autres frais de personnel	6.191.285	5.084.992
Total	232.623.536	240.391.756

5.11 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2019	2020
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	20.973.038	22.561.261
Loyers et maintenance des applications informatiques	25.568.866	26.434.638
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	31.852.889	31.052.342
Autres	10.470.458	7.964.732
Total	88.865.251	88.012.973

5.12 Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts

Rubriques	2019	2020
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	13.545.273	12.932.810
Contribution Fonds de Resolution Luxembourg	14.367.325	17.151.220
Total	27.912.598	30.084.030

Pour l'exercice 2019, ces contributions étaient encore présentées sous la rubrique « Autres charges d'exploitation » (note 5.9). La reprise dans la présente rubrique a été réalisée à des fins purement comparatives.

5.13 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

- Amortissements

Rubriques	2019	2020
Amortissements - terrains et constructions à usage propre	11.898.883	11.673.733
Amortissements - terrains et constructions en relation avec des contrats de location	2.965.971	2.898.142
Amortissements - matériel et mobilier	8.757.949	10.002.273
Amortissements sur immobilisations corporelles	23.622.803	24.574.148

- Dépréciations

En 2019 et en 2020, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.14 Corrections de valeur sur immeubles de placement

- Amortissements

Rubriques	2019	2020
Amortissements	933.950	897.738
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	933.950	897.738

- Dépréciations

En 2019 et 2020 le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.15 Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles

- Amortissements

Rubriques	2019	2020
Amortissements	14.997.817	17.059.000
Amortissements sur immobilisations incorporelles	14.997.817	17.059.000

- Dépréciations

En 2019 et 2020, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.16 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit

	2019			2020		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-4.175.486	6.701.182	2.525.696	-14.492.265	2.728.317	-11.763.948
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-193	-	-193	-2.285	-	-2.285
Prêts et avances	-55.414.894	60.101.081	4.686.187	-66.311.088	50.619.916	-15.691.172
	-59.590.573	66.802.263	7.211.690	-80.805.638	53.348.233	-27.457.405

	2019	2020
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	3.362	-
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	2.767.544	3.353.591
Total	2.770.907	3.353.591

5.17 Dotations aux/Reprises de provisions

Rubriques	2019	2020
Dotations aux provisions	-7.997.092	-26.538.694
Reprises de provisions	9.587.134	6.769.860
Dotations nettes	1.590.042	-19.768.834

5.18 Charge d'impôt

Rubriques	2019	2020
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	-38.394.720	-30.971.361
Impôt différé	-4.567.067	-362.396
<i>dont impact dû au changement de taux d'imposition</i>	3.171.666	-
Impôt sur le résultat de l'exercice	-42.961.787	-31.333.757

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Le taux d'imposition effectif du Groupe était de respectivement 15,3% en 2020 et de 17,10% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2019	2020
Résultat avant impôts	251.269.745	205.245.329
Taux de taxation	24,94%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	62.666.674	51.188.185
Impact fiscal des dépenses non déductibles	95.540	116.852
Impact fiscal des revenus non imposables	-14.247.568	-9.127.326
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-3.446.999	-15.127.326
Bonifications d'impôts et abattements	10.548.218	8.265.024
Changement de taux d'impôt différé	-4.079.142	-
Reprise/supplément d'impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	860.001	1.185.815
Impact FTA IFRS 9	-5.739.556	-2.642.993
Autres	-3.695.380	-2.429.465
Impôt sur le résultat de l'exercice	42.961.788	31.428.766

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que le Groupe détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef du Groupe, le taux d'imposition effectif du Groupe se situerait à 20,4 % en 2020.

5.19 Rendement des actifs

Le Groupe affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,43% pour l'exercice 2019 contre 0,34% pour l'exercice précédent.

6 GESTION DES RISQUES⁵

6.1 Règles générales de gestion des risques

Traditionnellement, la maison mère du Groupe poursuit une politique de gestion des risques prudente et conservatrice.

Ainsi, la maison mère du Groupe a opté pour un profil de risque « défensif », défini dans le « Risk Appetite Framework » (« RAF »). Le « RAF » inclut les indicateurs des grandes catégories de risques du Groupe et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale de la maison mère du Groupe. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la maison mère du Groupe est prête et est capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la maison mère du Groupe pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites, destinées à gérer et à contrôler les différents risques du Groupe. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » du Groupe.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

En application de la loi organique de 1989 et des obligations légales ou résultant des réglementations en vigueur au niveau national ou européen, le Conseil d'administration définit la politique générale de la maison mère du Groupe, et les principales politiques de gestion des risques, y compris le « Risk Appetite Framework », proposées par le Comité de direction de la maison mère du Groupe. Le Conseil considère à cet égard la liquidité et la solvabilité de la maison mère ainsi que la soutenabilité à moyen et long terme des modèles d'affaires de la maison mère.

Dans ce contexte, le Conseil définit la stratégie globale de la maison mère du Groupe, sur base de propositions du Comité de direction, et il en supervise la mise en oeuvre des objectifs y afférents, ainsi que la structure administrative, fonctionnelle et de gestion des risques qui découle de la mise en oeuvre de la stratégie. Les processus ICAPP et ILAAP sont intégrés dans ces missions de surveillance afin d'apprécier la stratégie et l'évolution de la marche des affaires quant aux impacts sur la liquidité et la solvabilité de la maison mère du Groupe.

⁵ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

Pour les différents risques identifiés selon une cartographie des risques de la maison mère du Groupe, les matérialités et les probabilités d'occurrence sont appréciées et un cadre de surveillance est défini pour la maîtrise des risques identifiés.

6.1.2 Rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit conseille le Conseil d'administration dans sa mission de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, de la conformité réglementaire, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit est composé de 5 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'Audit. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de la maison mère du Groupe peut être invité, sur demande du Comité d'Audit, aux réunions du Comité d'Audit.

6.1.3 Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par la maison mère du Groupe, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, inhérents aux objectifs stratégiques de la maison mère du Groupe, inhérents aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel le Groupe agit.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des Risques.

6.1.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il apporte son soutien dans les aspects spécifiques en rapport avec la nomination des membres du Conseil d'administration, du Comité de direction de la Banque et des responsables des fonctions de contrôle interne de la Banque. Le Comité avise le Conseil d'administration dans ses obligations légales ou réglementaires relatives aux politiques de rémunération de la Banque.

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de 4 membres du Conseil d'administration, y inclus une majorité de membres qualifiés « d'indépendants » au sens de la législation et réglementation applicables.

6.1.5 Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de la maison mère du Groupe et de la stratégie économique globale du Groupe définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque du Groupe et son cadre de gestion des risques.

6.1.6 Responsabilité de la fonction « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au service « Risk Management ». Cette fonction dépend du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de Spuerkeess. Ainsi le service « Risk Management » fait

partie de la deuxième ligne de défense. Le « Chief Risk Officer » peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'Audit, au Président du Comité des Risques et au Président du Conseil d'administration.

La maison mère du Groupe dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de la maison mère du Groupe.

La fonction Risk Management exerce sa mission en réalisant notamment les tâches suivantes :

- Définition et mise à jour des politiques en matière de gestion des risques et du Risk Appetite Framework;
- Identification et d'évaluation des risques auxquels Spuerkeess est confronté;
- Macro-surveillance de l'évolution de la qualité du risque de crédit de l'ensemble des portefeuilles de Spuerkeess;
- Réalisation de stress-tests;
- Challenge de la première ligne de défense en réalisant entre autres des contrôles de deuxième niveau;
- Validation indépendante des modèles internes;
- Suivi et analyse des incidents opérationnels;
- Développement, suivi et mise à jour du Cyber Protection Plan;
- Pilotage de la sécurité informatique de Spuerkeess;
- Rédaction d'avis pour les nouveaux produits et d'autres changements stratégiques afin de supporter les organes de direction dans la prise de décision;
- Implémentation et utilisation des processus ICAAP et ILAAP ;
- Coordination des travaux liés au plan de redressement et au plan de résolution.

6.1.7 Responsabilité de la fonction « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

La fonction « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense, de concert avec le Risk Management. Elle est rattachée au Comité de direction. Le « Chief Compliance Officer » peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'Audit, au Président du Comité des Risques et au Président du Conseil d'administration. La fonction « Compliance » est indépendante de toute activités commerciale et opérationnelle au sein de la Banque.

Les domaines et responsabilités de la fonction « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles Spuerkeess est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le service Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.1.8 Responsabilité de la fonction « Audit Interne »

La fonction « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de la maison mère du Groupe.

La fonction « Audit interne » constitue la troisième ligne de défense et le « Chief Internal Auditor » est responsable vis-à-vis du Comité de direction et, en dernier ressort, vis-à-vis du Conseil d'administration de l'exécution de son mandat. Le « Chief Internal Auditor » peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'Audit, au Président du Comité des Risques et au Président du Conseil d'administration.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en oeuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;

- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du service Audit Interne et approuvé par le Comité d'Audit.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le service Audit Interne.

6.1.9 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »

D'un point de vue organisationnel, la gestion des risques de crédit est assurée par le département « DAG » (Département Analyse et Gestion des crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. La responsabilité des modèles de notations internes est dévolue au nouveau service « Credit Process Management » (CPM). Le chef du service « Analyse des crédits » assume la responsabilité du département « DAG ».

6.1.10 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.10.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au niveau département « Analyse et Gestion des crédits ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

Le service « Credit Process Management » (CPM) au sein du département DAG traite les sujets opérationnels transverses relatifs aux prêts/crédits à la clientèle privée et professionnelle. L'activité englobe également les aspects réglementaires, l'optimisation du processus de crédit ainsi que le développement et la maintenance des modèles de ratings internes et de scoring d'octroi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, la maison mère du Groupe a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.10.2 *Risque de marché*

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la maison mère du Groupe provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc.

Les risques de marché les plus importants sont ceux qui découlent du modèle d'affaire de la maison mère du Groupe et reprennent le risque de taux et le risque de prix des participations stratégiques. La partie 6.4 reprend les informations concernant la gestion et le suivi du risque de marché au sein de la maison mère.

6.1.10.3 *Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés*

Le Groupe a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2020, 75,30% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, le Groupe a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2020, 18,86% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.10.4 *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, le Groupe se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

Le Groupe opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2020, le Groupe a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que le Groupe serait capable, par le biais des actifs liquides qu'il détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, le Groupe dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait au Groupe le cas échéant d'accéder au marché de la mise

en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la maison mère du Groupe dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, la maison mère du Groupe vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de EUR 3 milliards en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2020, l'encours de ce portefeuille était de EUR 3,4 milliards. Fin 2020, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 14 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La maison mère du Groupe n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2018.

La maison mère du Groupe est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité du Groupe par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 Risque opérationnel

Le Groupe définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique », conformément à l'article 4 / point 52 de la réglementation UE n°575/2013 (« Capital Requirements Regulation », CRR).

6.2.1 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, le Groupe a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de Pilotage des Risques au niveau du Comité de direction et le Comité des Risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.2.2 Culture de maîtrise du risque opérationnel

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de risques. L'établissement d'une telle culture émane de la direction générale (« Tone from the Top ») de la maison mère du Groupe.

Ainsi la maison mère du Groupe :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. La maison mère du Groupe définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de la maison mère du Groupe n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de la maison mère du Groupe.

Par ailleurs la maison mère du Groupe applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.2.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels.

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour des moyens et outils de suivi des risques ainsi que du dispositif de reporting.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de la maison mère du Groupe constituent un ensemble intégré d'activités, de méthodes qui aident la maison mère du Groupe à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus (« risk-based »). Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante (p.ex. à travers des « Key Risk Indicators »), ou ex-post (p.ex. à travers la collecte de données d'incidents).

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, le Groupe adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc d'implémenter des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

La maison mère du Groupe veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel (immobilier, informatique...) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis pour le cas d'un incident informatique majeur.

6.3 Exposition au risque de crédit et de contrepartie

6.3.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement du Groupe donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la maison mère du Groupe. La structure du portefeuille se compose de prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, la maison mère du Groupe s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie mise en place dans le cadre de la réglementation de Bâle permet au Groupe d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2020 et au-delà des changements implémentés dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, la maison mère du Groupe n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la profitabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2018, le Groupe a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties du Groupe, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Le Groupe applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels le Groupe a des engagements. Ces limites sont sujettes à une révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. Le Groupe s'est assuré un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats implique un risque de contrepartie pour le Groupe.

6.3.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la maison mère du Groupe s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la maison mère du Groupe. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La maison mère du Groupe effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

La maison mère du Groupe a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la maison mère du Groupe a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2019	31/12/2020
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.333.118.189	7.128.135.655
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.000.087.638	1.833.195.892
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	22.857.068.335	24.098.937.564
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	143.054.603	138.717.034
Instruments financiers dérivés de couverture	59.282.590	72.838.495
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.234.389.882	809.036.881
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti	13.482.939.931	14.033.530.474
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	16.069.764	18.042.494
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	215.762.686	373.811.797
Exposition des engagements de bilan	46.341.773.618	48.506.246.286
Garanties d'achèvement	482.263.027	497.787.227
Lettres de crédit	84.685.327	81.374.447
Contre-garanties	400.732.006	557.177.856
Autres	17.521.204	16.759.254
Crédits confirmés non utilisés	5.776.579.783	6.473.177.679
Crédits documentaires	10.100.000	10.100.000
Exposition des engagements de hors bilan	6.771.881.347	7.636.376.463
Total exposition	53.113.654.965	56.142.622.748

Le Groupe a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2019	2020
Hypothèques	15.972.667.752	17.983.571.491
Opérations de prise en pension	1.464.090.017	939.438.787
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	124.633.595	52.154.377

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 436.626.410 fin 2020 contre EUR 61.662.060 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2020	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	839.841.692	40.399.470	799.442.223	1.731.443	796.258.264	1.452.516
Instruments financiers dérivés	29.000.763	-	29.000.763	12.613.514	15.901.409	485.840
Total actif	868.842.455	40.399.470	828.442.986	14.344.957	812.159.673	1.938.356

31/12/2019	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.949.219.200	485.116.970	1.464.102.230	4.507.378	1.421.905.988	37.688.864
Instruments financiers dérivés	57.704.407	-	57.704.407	25.475.859	31.123.266	1.105.282
Total actif	2.006.923.607	485.116.970	1.521.806.637	29.983.237	1.453.029.254	38.794.146

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2020	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	135.184.771	99.721.952	35.462.820	-	34.372.611	1.090.209
Instruments financiers dérivés	918.118.371	-	918.118.371	78.044.062	831.760.345	8.313.964
Total passif	1.053.303.142	99.721.952	953.581.191	78.044.062	866.132.956	9.404.173

31/12/2019	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	115.089.407	-	115.089.407	-	113.534.537	1.554.870
Instruments financiers dérivés	973.098.752	-	973.098.752	118.510.100	846.179.559	8.409.093
Total passif	1.088.188.159	-	1.088.188.159	118.510.100	959.714.096	9.963.963

6.3.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

Le Groupe détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31.12.2020 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	6.976.717	156	138.463	2.809	-	9.991	7.128.136
Prêts et avances au coût amorti	25.671.786	15.571	14.449	219.996	43	10.289	25.932.133
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	192.925	-	16.680	1.880	-	70	211.556
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	588.968	-	134.015	-	36.029	50.025	809.037
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	9.109.110	592.903	2.487.103	992.079	744.797	107.539	14.033.530
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	876.807	-	-	-	-	-	876.807
Parts mises en équivalence	449.059	-	-	-	-	-	449.059
Autres	791.103	-	-	-	-	-	791.103
Total	44.656.474	608.630	2.790.710	1.216.763	780.868	177.914	50.231.360

Zone géographique au 31.12.2019 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.188.882	181	105.485	27.614	-	10.956	5.333.118
Prêts et avances au coût amorti	25.323.928	20.304	43.195	413.912	21	55.796	25.857.156
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	192.652	-	8.265	1.402	-	18	202.337
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	812.982	-	194.625	27.646	149.006	50.131	1.234.390
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	8.838.792	518.825	2.205.650	1.116.268	673.740	129.665	13.482.940
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	836.787	-	-	-	-	-	836.787
Parts mises en équivalence	387.640	-	-	-	-	-	387.640
Autres	569.442	-	-	-	-	-	569.442
Total	42.151.105	539.310	2.557.219	1.586.842	822.767	246.567	47.903.810

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2019 et 2020 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2019			2020		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	4.440.966.137	4.440.647.983	-	5.903.586.863	5.902.868.849	-
Standard grade	893.781.478	892.467.325	-	1.227.766.443	1.225.266.176	-
Sub-standard grade	2.890	2.882	-	635	631	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	5.334.750.505	5.333.118.190		7.131.353.941	7.128.135.655	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	1.620.618.434	1.620.076.811	30,00%	676.577.220	676.083.138	31,02%
Standard grade	1.371.627.468	1.371.171.184	51,77%	1.138.116.906	1.137.004.143	44,66%
Sub-standard grade	921	904	-	1.080	1.037	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	8.838.739	8.838.739	-	20.107.573	20.107.573	-
Corporates						
High grade	2.221.557.141	2.216.044.022	34,76%	2.082.756.214	2.069.478.526	50,21%
Standard grade	2.316.710.019	2.311.609.100	35,70%	1.890.871.021	1.883.842.295	45,09%
Sub-standard grade	1.011.505.731	997.467.894	47,17%	1.328.926.599	1.293.225.246	48,96%
Past due not in default	7.006.953	6.531.031	50,25%	25.648.383	25.002.820	59,40%
Default	167.651.496	111.742.565	9,96%	190.089.368	151.294.408	94,18%
Not rated	67.700.712	67.507.238	90,54%	346.133.685	344.759.287	70,24%
Souverains						
High grade	1.639.590.191	1.639.535.234	-	1.611.759.785	1.611.647.972	0,08%
Standard grade	9.938	9.906	-	5.925.417	5.903.163	-
Sub-standard grade	14.968	14.626	-	6.925	6.783	-
Past due not in default	275.020	274.986	-	8.554.513	8.553.925	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	12.108.828.034	12.107.706.369	92,28%	13.710.427.225	13.709.054.930	92,12%
Standard grade	1.781.101.205	1.780.129.122	90,00%	1.714.160.691	1.712.397.162	91,21%
Sub-standard grade	1.548.363.336	1.531.838.936	89,74%	1.160.753.419	1.148.917.526	89,74%
Past due not in default	27.322.230	26.901.954	88,90%	40.403.698	40.049.110	84,45%
Default	71.920.991	59.753.183	83,91%	91.685.678	80.404.368	80,58%
Not rated	2.194	2.171	17,56%	14.400.043	14.400.043	100,00%
Total Rubriques	25.970.645.718	25.857.155.973		26.057.305.445	25.932.133.455	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

	2019			2020		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	67.853.939	67.853.939	18,70%	64.059.970	64.059.970	10,80%
Standard grade	111.616.504	111.616.504	18,59%	117.602.445	117.602.445	26,35%
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	1.113.059	1.113.059	26,95%	247.228	247.228	-
Standard grade	18.155.977	18.155.977	-	15.639.986	15.639.986	-
Sub-standard grade	3.023.561	3.023.561	-	8.042.352	8.042.352	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	5.102.293	5.102.293	15,48%
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	456.739	456.739	-	650.771	650.771	-
Standard grade	9.377	9.377	-	-	-	-
Sub-standard grade	14.656	14.656	-	108.228	108.228	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	93.382	93.382	-	102.254	102.254	-
Total Rubriques	202.337.194	202.337.194		211.555.529	211.555.529	
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
Banques						
High grade	523.194.357	523.194.357	-	226.819.044	226.819.044	-
Standard grade	238.122.503	238.122.503	-	250.842.439	250.842.439	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	286.053	286.053	-	-	-	-
Corporates						
High grade	169.770.765	169.770.765	-	36.217.066	36.217.066	-
Standard grade	133.846.594	133.846.594	-	134.051.257	134.051.257	-
Sub-standard grade	79.668.276	79.668.276	-	4.404.079	4.404.079	-
Default	1.764	1.764	-	1.296.426	1.296.426	-
Not rated	-	-	-	3.487.254	3.487.254	-
Souverains						
High grade	89.481.852	89.481.852	-	151.913.360	151.913.360	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	17.719	17.719	-	5.955	5.955	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.234.389.882	1.234.389.882		809.036.882	809.036.882	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020

	2019			2020		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe						
renseignées au coût amorti						
Banques						
High grade	5.391.544.438	5.388.858.134	-	4.611.511.552	4.606.525.432	-
Standard grade	1.807.939.542	1.805.733.717	-	1.847.262.539	1.842.182.941	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	1.215.357.162	1.214.821.984	-	1.296.309.604	1.295.164.281	-
Standard grade	2.108.915.572	2.106.885.345	-	3.243.169.060	3.236.271.551	-
Sub-standard grade	2.950.651	2.925.909	-	37.060.229	36.037.992	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	2.484.607.462	2.484.347.999	-	2.374.253.930	2.373.676.216	-
Standard grade	395.370.963	395.176.455	-	572.147.552	571.648.391	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	65.314.546	64.794.668	-	54.982.423	54.544.785	-
Standard grade	16.581.786	16.449.801	-	17.619.125	17.478.884	-
Sub-standard grade	3.429.862	2.945.918	-	-	-	-
Default	203.513	-	-	203.310	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	13.492.215.495	13.482.939.931		14.054.519.322	14.033.530.474	

	2019			2020		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts mises en équivalence						
Banques						
High grade	3.958.116	3.958.116	-	4.018.037	4.018.037	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	64.376.578	64.376.578	-	57.052.161	57.052.161	-
Standard grade	1.145.160.798	1.145.160.798	-	720.849.396	720.849.396	-
Sub-standard grade	1.669.765	1.669.765	-	520.612.516	520.612.516	-
Default	714.399	714.399	-	-	-	-
Not rated	3.477.083	3.477.083	-	5.291.008	5.291.008	-
Souverains						
High grade	5.069.764	5.069.764	-	18.042.494	18.042.494	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.224.426.503	1.224.426.503		1.325.865.611	1.325.865.611	
Autres (*)	569.442.491	569.442.491		791.102.674	791.102.674	
Total Rubriques	569.442.491	569.442.491		791.102.674	791.102.674	
Total	48.028.207.788	47.903.810.164		50.380.739.405	50.231.360.280	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts courants », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Le Groupe renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », le Groupe ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains et Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.4 **Risque de marché**

L'objectif de la gestion des risques est de s'assurer que le risque encouru correspond à l'appétit au risque de la Banque. A cette fin la maison mère a mis en place plusieurs indicateurs de risque de marché, qui sont encadrés par des limites reflétant l'appétit au risque.

La gestion opérationnelle des risques de marché est effectuée par le département Banque des Marchés (DBM), dont notamment les services Financial Markets (FIM) et Asset and Liability Management (ALM). Le contrôle du premier niveau est assuré par le service Support, Reporting and Financial Valuation (SRF), qui a été créé en 2020 et qui fait partie du département DBM.

Il veille ainsi au respect d'un certain nombre de procédures et limites relatives aux activités de chaque desk de la Salle des Marchés (positions ouvertes, risque de contrepartie, limites Money-Market...). Des rapports de contrôles automatisés ont été développés à ces fins, dont les résultats sont archivés et communiqués tous les soirs à la hiérarchie.

L'ALM et le Money Market ont connaissance de ces rapports qui s'ajoutent aux rapports dont ils disposent de manière autonome. En cas de dépassement ces deux services donnent une explication de la situation, entreprennent les actions de gestion adaptées ou proposent une évolution du cadre de limites.

En ce qui concerne l'ALM les dépassements et les actions de gestion sont détaillées dans le rapport ALM mensuel.

Le contrôle de deuxième ligne est assuré par la fonction Risk Management (RIM). Elle assure un suivi de l'ensemble des dépassements à travers le Groupe de travail Risques, le Comité de direction et le Comité des risques.

6.4.1 **Risque de taux d'intérêt**

En 2017, la maison mère a lancé un grand projet de mise en place d'un nouvel outil pour la gestion du risque de taux et du risque de liquidité. Cet outil contient l'ensemble des positions de la maison mère et permet de faire une multitude d'analyses de sensibilité et des projections (y inclus des stress tests). En fin d'année 2019, la gestion du risque de taux a effectivement été migrée vers ce nouvel outil. En matière de gestion du risque de taux, Spuerkeess dispose ainsi d'une vue intégrée journalière pour l'ensemble de son « banking book ». Par ailleurs, cette vue intégrée peut être décomposée selon les deux périmètres « Money Market » et « ALM ». Le périmètre Money Market englobe les positions de la salle des marchés ayant une échéance de taux initiale inférieure à 2 ans, tandis que le périmètre ALM englobe toutes les autres positions sensibles au risque de taux. La mise en place de ce nouvel outil permet à la Banque d'avoir une vue plus précise sur la nature du risque de taux et de décomposer celui-ci dans ses différents éléments, à savoir :

- risque de transformation d'échéance ;

- risque d'options (automatiques comme p.ex. les caps/floors, et comportementales comme les remboursements anticipés et les écoulements des passifs sans échéance).

Les indicateurs produits par l'outil pour l'analyse de sensibilité au risque de taux sont les suivants :

- l'échéancier de taux regroupé selon différents « time buckets » ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la valeur économique des positions du « Banking Book » sensibles au risque de taux (delta EVE) ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la marge net d'intérêt (delta NII).

Le « delta EVE » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	Delta EVE	Delta EVE / Fonds propres
31/12/2020	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	- 278.485.304	-6,40%
31/12/2019	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	- 355.480.000	-8,82%

6.4.2 Risque de prix des participations

En 2020 la méthode de la VaR est restée d'application dans la gestion de la partie liquide du portefeuille actions de la maison mère du Groupe, tout en respectant la limite correspondante.

6.4.3 Risque de taux de change

Le risque de taux de change de la maison mère est très faible. Celui-ci est encadré par des limites de positions « ouvertes » par groupe de devises.

En outre des limites de positions ouvertes, le risque de change fait l'objet d'une limite VaR.

6.4.4 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe figurant dans les comptes consolidés.

Rubriques au 31/12/2020	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.128.135.655	7.128.135.655	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	25.932.133.456	26.750.622.184	818.488.728	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.291.588.076</i>	<i>1.291.588.076</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	138.717.034	138.717.034	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	72.838.495	72.838.495	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	809.036.881	809.036.881	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.033.530.474	14.103.864.931	70.334.458	80,1%	19,8%	0,1%
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	18.042.494	18.042.494	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	858.764.091	858.764.091	-	-	-	-
Parts mises en équivalence	449.059.026	449.059.026	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	373.811.797	373.811.797	-	-	-	-
TOTAL	49.814.069.403	50.702.892.589	888.823.185			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	40.559.932.834	40.994.311.892	434.379.058	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	366.643.744	366.643.744	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.112.075.207	1.112.075.207	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	172.175.873	172.175.873	-	-	-	-
Emission de titres	2.959.242.843	2.959.371.665	128.822	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>368.125.966</i>	<i>368.125.966</i>	-	-	-	-
TOTAL	45.170.070.501	45.604.578.381	434.507.880			
Rubriques au 31/12/2019	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.333.118.189	5.333.118.189	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	25.857.155.973	26.438.723.324	581.567.351	-	-	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.311.095.443</i>	<i>1.311.095.443</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	143.054.603	143.054.603	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	59.282.590	59.282.590	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.234.389.882	1.234.389.882	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.482.939.931	13.528.596.538	45.656.607	76,6%	23,4%	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	16.069.764	16.069.764	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	820.716.989	820.716.989	-	-	-	-
Parts mises en équivalence	387.639.750	387.639.750	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	215.762.686	215.762.686	-	-	-	-
TOTAL	47.550.130.357	48.177.354.315	627.223.958			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	38.071.682.030	38.417.394.575	345.712.545	-	-	100,0%
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	157.060.590	157.060.590	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	873.308.000	873.308.000	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	166.144.407	166.144.407	-	-	-	-
Emission de titres	3.815.080.561	3.817.223.592	2.143.031	-	-	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>323.931.761</i>	<i>323.931.761</i>	-	-	-	-
TOTAL	43.083.275.588	43.431.131.164	347.855.576			

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, le Groupe estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente du Groupe et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Les actifs et passifs financiers ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, le Groupe distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers, le Groupe calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis

à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,

- b. sur une courbe de taux de référence.

Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	138.717.034	-	138.717.034
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	138.717.034	-	138.717.034
- IRS	-	75.804.806	-	75.804.806
- CIRS/outright	-	61.169.505	-	61.169.505
- autres	-	1.742.723	-	1.742.723
Instruments financiers dérivés de couverture	-	72.838.495	-	72.838.495
- IRS	-	28.512.027	-	28.512.027
- CIRS	-	44.326.468	-	44.326.468
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	809.029.562	7.320	809.036.882
- Instruments de dettes	-	790.386.664	7.320	790.393.984
- Secteur public	-	151.913.360	-	151.913.360
- Etablissement de crédit	-	477.661.483	-	477.661.483
- Clientèle "corporate"	-	160.811.820	7.320	160.819.141
- Autres Instruments financiers	-	18.642.898	-	18.642.898
- Clientèle "corporate"	-	18.642.898	-	18.642.898
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	46.463.330	154.499.982	657.800.780	858.764.091
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	4.018.037	4.018.037
- Clientèle "corporate"	46.463.330	154.499.982	653.782.743	854.746.054
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	18.042.494	-	-	18.042.494
- Etablissement de crédit	-	-	-	-
- Secteur public	18.042.494	-	-	18.042.494
TOTAL	64.505.823	1.175.085.072	657.808.100	1.897.398.996
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	366.643.742	-	366.643.742
- IRS	-	77.772.031	-	77.772.031
- CIRS/outright	-	286.798.005	-	286.798.005
- autres	-	2.073.706	-	2.073.706
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.112.075.207	-	1.112.075.207
- IRS	-	945.827.926	-	945.827.926
- CIRS	-	166.247.281	-	166.247.281
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	- 172.175.873	-	- 172.175.873
TOTAL	-	1.306.543.076	-	1.306.543.076

Rubriques au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	143.054.603	-	143.054.603
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	143.054.603	-	143.054.603
- IRS	-	62.811.115	-	62.811.115
- CIRS/outright	-	78.464.119	-	78.464.119
- autres	-	1.779.371	-	1.779.371
Instruments financiers dérivés de couverture	-	59.282.590	-	59.282.590
- IRS	-	33.832.129	-	33.832.129
- CIRS	-	25.450.461	-	25.450.461
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	26.715.246	1.207.496.489	19.483	1.234.389.882
- Instruments de dettes	26.715.246	1.194.212.814	19.483	1.221.106.207
- Secteur public	-	89.481.852	-	89.481.852
- Etablissement de crédit	-	761.316.860	-	761.316.860
- Clientèle "corporate"	26.715.246	343.572.766	19.483	370.307.495
- Autres Instruments financiers	-	13.283.675	-	13.283.675
- Clientèle "corporate"	-	13.283.675	-	13.283.675
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	87.326.531	312.864.465	420.525.993	820.716.989
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	3.958.116	3.958.116
- Clientèle "corporate"	87.326.531	312.864.465	416.567.878	816.758.873
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	16.069.764	-	-	16.069.764
- Etablissement de crédit	11.000.000	-	-	11.000.000
- Secteur public	5.069.764	-	-	5.069.764
TOTAL	130.111.540	1.722.698.148	420.545.476	2.273.513.829
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	157.060.590	-	157.060.590
- IRS	-	70.330.949	-	70.330.949
- CIRS/outright	-	84.619.258	-	84.619.258
- autres	-	2.110.383	-	2.110.383
Instruments financiers dérivés de couverture	-	873.308.000	-	873.308.000
- IRS	-	681.319.977	-	681.319.977
- CIRS	-	191.988.023	-	191.988.023
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	166.144.407	-	166.144.407
TOTAL	-	1.196.512.997	-	1.196.512.997

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable et à revenu fixe avec cependant une exception pour la rubrique des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat où la valeur comptable au niveau 2 diminue significativement suite à l'absence de remplacement des positions venues à échéance.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2020 révèle que 3,4% (5,72 % en 2019) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 61,9% (75,8% en 2019) au niveau 2 et 34,7% (18,5% en 2019) au niveau 3.

Spuerkeess a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres		
Total au 1er janvier 2020	19.481	-	420.525.993	420.545.475
Total gains / pertes	1.660.905	-	241.505.428	243.166.333
- <i>Compte de résultat</i>	<i>1.660.905</i>	-	-	1.660.905
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	<i>241.505.428</i>	241.505.428
Achats	-	-	-	-
Remboursements/ventes	-1.171.773	-	-27.572	-1.199.345
Reclassement	-	-	-	-
Autres variations	-501.296	-	-4.203.069	-4.704.365
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2020	508.616	-	657.800.780	657.808.100
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2020	113.160	-	3.013.500	3.126.660

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres		
Total au 1er janvier 2019	26.746	-	336.003.024	336.029.771
Total gains / pertes	197.640	-	85.017.421	85.215.061
- <i>Compte de résultat</i>	197.640	-	-	197.640
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	85.017.421	85.017.421
Achats	236.618	-	-	236.618
Remboursements/ventes	-441.521	-	-7.967	-449.488
Autres variations	-	-	979.014	979.014
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-1.465.500	-1.465.500
Total au 31 décembre 2019	19.481	-	420.525.993	420.545.476
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2019	353.663	-	5.411.173	5.764.836

Pour l'exercice 2020, le transfert du niveau 2 vers le niveau 3 concerne une position de la rubrique des valeurs mobilières à revenu variable renseignée à la juste valeur par la réserve de réévaluation, qui a fait l'objet d'une transaction au cours du premier semestre 2019 et qui, pour cette raison, a été réaffectée au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2020.

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, la maison mère du Groupe ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2020 et 2019.

Pour les instruments de capitaux propres, la maison mère du Groupe a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- Baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- Baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- Baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

Ainsi, pour les instruments du niveau 3, la sensibilité de la juste valeur se chiffre comme suit :

31/12/2020	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	550.625.130	-73.993.942	72.199.179
31/12/2019	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	420.525.993	-69.673.538	74.245.645

L'analyse de sensibilité a été réalisée sur les deux participations les plus importantes.

Analyse du risque de change : Positions nettes en devises

Au 31/12/2020	Position nette au bilan
CHF	2.809.723
JPY	-2.722.438
USD	10.767.361
Autres	-771.340
Total	10.083.306

Au 31/12/2019	Position nette au bilan
CHF	3.552.413
GBP	3.440.126
USD	52.935.590
Autres	2.346.334
Total	62.274.464

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.5 Risque de liquidité

6.5.1 Echancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2020
Emissions de titres*	1.370.193.462	1.204.491.592	2.574.685.054	129.586.918	475.209.538	604.796.456	3.179.481.510
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	2.005.526.658	402.278.716	2.407.805.374	3.490.681.921	54.211.677	3.544.893.598	5.952.698.972
Clientèle	31.789.112.269	1.130.522.879	32.919.635.148	979.313.443	713.483.203	1.692.796.646	34.612.431.794
Dettes provenant de contrats de location	750.551	2.251.654	3.002.205	6.632.089	1.597.884	8.229.973	11.232.177
Total	35.165.582.940	2.739.544.841	37.905.127.781	4.606.214.371	1.244.502.302	5.850.716.673	43.755.844.453

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2019
Emissions de titres*	1.572.156.515	1.820.757.118	3.392.913.633	190.631.135	279.280.143	469.911.278	3.862.824.911
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	3.605.350.874	1.007.063.127	4.612.414.001	51.655.270	63.564.671	115.219.941	4.727.633.942
Clientèle	29.243.315.501	1.302.579.187	30.545.894.688	2.439.512.561	420.819.614	2.860.332.175	33.406.226.863
Dettes provenant de contrats de location	838.500	2.515.501	3.354.001	7.305.798	2.987.463	10.293.261	13.647.262
Total	34.421.661.391	4.132.914.933	38.554.576.323	2.689.104.764	766.651.891	3.455.756.655	42.010.332.978

*y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2020
Emissions de titres	1.496.349.041	1.081.964.163	2.578.313.204	121.601.920	269.005.817	390.607.738	2.968.920.942
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	2.523.955.506	52.143.646	2.576.099.152	3.212.224.176	12.232.644	3.224.456.820	5.800.555.972
Clientèle	12.099.245.081	5.161.513.630	17.260.758.711	10.165.022.185	7.208.784.584	17.373.806.769	34.634.565.480
Total	16.119.549.628	6.295.621.439	22.415.171.067	13.498.848.281	7.490.023.045	20.988.871.326	43.404.042.393

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2019
Emissions de titres	1.838.109.420	1.600.920.035	3.439.029.455	189.999.754	281.943.991	471.943.745	3.910.973.200
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.403.519.169	139.835.355	4.543.354.524	39.601.243	18.690.964	58.292.207	4.601.646.731
Clientèle	12.251.313.382	5.714.633.573	17.965.946.954	9.462.189.996	6.042.145.078	15.504.335.074	33.470.282.029
Total	18.492.941.970	7.455.388.963	25.948.330.933	9.691.790.993	6.342.780.033	16.034.571.026	41.982.901.960

6.5.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaieur EUR aux cours du 31 décembre 2020 et du 31 décembre 2019.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2020
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.887.736.164	3.488.741.419	213.556.011	3.948.511	14.593.982.105
Sorties	-11.042.146.689	-3.552.744.000	-213.121.642	-3.497.839	-14.811.510.170
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	45.857.240	331.871.627	961.638.026	897.541.527	2.236.908.420
Sorties	-60.109.247	-370.720.729	-1.078.275.273	-908.147.670	-2.417.252.919
Total des entrées	10.933.593.404	3.820.613.046	1.175.194.037	901.490.038	16.830.890.525
Total des sorties	-11.102.255.936	-3.923.464.729	-1.291.396.915	-911.645.509	-17.228.763.089

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2019
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	11.842.478.183	3.060.169.660	209.411.538	5.146.213	15.117.205.594
Sorties	-11.828.909.888	-3.051.905.055	-210.250.821	-3.545.074	-15.094.610.838
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	94.629.251	392.571.182	1.002.830.204	632.769.743	2.122.800.380
Sorties	-108.907.399	-455.625.529	-1.175.294.293	-705.577.586	-2.445.404.806
Total des entrées	11.937.107.434	3.452.740.842	1.212.241.743	637.915.956	17.240.005.974
Total des sorties	-11.937.817.287	-3.507.530.584	-1.385.545.114	-709.122.660	-17.540.015.644

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2020
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-2.539.546	4.660.619	382.045	-27.163.325	-24.660.207
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	49.193.734	104.619.216	461.005.610	423.513.113	1.038.331.673
Total des sorties	46.654.188	109.279.835	461.387.655	396.349.788	1.013.671.466

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2019
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-211.487	4.906.299	-265.109	-33.371.710	-28.942.007
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	42.313.933	95.138.756	392.142.617	386.494.424	916.089.730
Total des sorties	42.102.446	100.045.055	391.877.507	353.122.715	887.147.723

6.6 Le capital économique

Dans le cadre du processus ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III, le Groupe réalise une mesure économique du risque et planifie l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la Banque centrale européenne. La circulaire modifiée CSSF 20/753 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés.

Dans le cadre du processus ICAAP, les différents risques auxquels est exposée le Groupe sont identifiés et évalués, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou ceux du pilier 2. L'identification s'appuie sur un processus continu de recensement et d'évaluation des risques.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1. Ces derniers peuvent mener à une augmentation des exigences en fonds propres ou impacter le capital économique.

La politique des fonds propres de la maison mère du Groupe se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle du financement de l'économie luxembourgeoise afin d'en soutenir le développement. Le Groupe a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.6.1 Politique des fonds propres

6.6.1.1 Détermination des fonds propres

Le Groupe a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique du Groupe, la détermination des fonds propres se fait sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par le Groupe pour les fonds propres économiques est une approche prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont le Groupe peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.6.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, le Groupe adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers du Groupe et les prévisions de résultats du Groupe ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques dans une approche normative et une approche économique ;
- allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques du Groupe.

En termes de gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2020 furent présentés au Conseil d'administration de la maison mère du Groupe qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera consulté annuellement, voire plus souvent, en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

7 INFORMATION SECTORIELLE

7.1 Les activités du Groupe

Les activités du Groupe sont exercées à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et se regroupent autour de 3 segments significatifs, chaque segment ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque comparables. La Banque détient également des participations dans des entreprises au Luxembourg, renseignées dans un segment à part. Les segments ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : ce segment regroupe le réseau des agences avec les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle pour la clientèle des particuliers et des professionnels ainsi que les services de gestion destinés à la clientèle privée. La vente de ces produits et services se fait par le réseau d'agences, par Spuerkeess Direct, par des conseillers dédiés au siège de la Banque ainsi et à travers les canaux digitaux au service des clients. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent du département « Particuliers et Professionnels ». Le département « Entreprises et Secteur Public » gère la relation avec la clientèle des entreprises et les acteurs du secteur public. Ses services en matière de prêts et crédits, leasing et autres conseils financiers sont proposés par des équipes spécialisées situées à Luxembourg.
- Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle : ce segment regroupe les activités de Trésorerie, de gestion du portefeuille d'investissement de la Banque, d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk », de suivi de la clientèle institutionnelle et d'administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Clientèle Institutionnelle ».
- Autres : ce segment regroupe les revenus sur participations, toutes les activités opérationnelles des « back-offices » qui fournissent des services aux segments Banque des Particuliers et des Professionnels, Entreprises et Secteur Public et Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle ainsi que les fonctions de support et les différences de réconciliation. Les activités de support comprennent entre autres l'informatique, la finance, le secrétariat général, mais aussi les fonctions de contrôle comme l'audit, la compliance et la gestion des risques qui contrôlent les activités de tous les segments de Spuerkeess.

7.2 Règles de répartition et produit net bancaire

L'information sectorielle est produite à partir de règles analytiques de répartition bilantaire, d'un système de prix de transferts et des méthodes d'allocation de frais généraux.

Le système de prix de transferts reflète le transfert du risque de taux d'intérêt qui est pris en charge par l'entité « Asset and Liability Management » de la Banque. Cette entité assure la gestion du risque de taux ainsi que la gestion « actif-passif » pour l'ensemble de la Banque.

Les coûts des « back-offices » ainsi que des activités de support sont refacturés aux différents segments par un mécanisme analytique d'allocation des coûts qui reflète la consommation économique des produits et services fournis aux différents segments.

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe est décomposé entre les principaux produits suivants :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises, du secteur public et de la clientèle institutionnelle ;
- prêts et crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises, du secteur public et de la clientèle institutionnelle ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises, du secteur public et de la clientèle institutionnelle;
- autres produits.

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

Présentation par segment :

31/12/2020 Milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Total
Marge nette d'intérêts	322.995	75.761	-9.012	389.744
Revenus de valeurs mobilières	-	-	15.881	15.881
Commissions	107.588	47.761	16.159	171.508
Résultat sur instruments financiers et sur change	5.189	14.381	-1.650	17.919
Produit Net Bancaire	435.772	137.903	21.378	595.052
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	12.625	12.625
Produit Bancaire	435.772	137.903	34.004	607.678
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-239.632	-59.887	-101.501	-401.020
Corrections de Valeur et impairment nettes	-25.846	-16.401	-4.979	-47.226
Autres	-	-	-	-
Résultat avant impôt	170.294	61.614	-72.476	159.432
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-31.334	-31.334
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-	43.902	43.902
Résultat	170.294	61.614	-59.907	172.001
Actifs	22.874.280	24.864.314	2.492.766	50.231.360
Passifs	26.816.760	22.111.182	1.303.419	50.231.360

31/12/2019 Milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Total
Marge nette d'intérêts	287.420	57.239	32.972	377.632
Revenus de valeurs mobilières	-	-	31.464	31.464
Commissions	82.081	25.393	47.605	155.079
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.640	35.816	3.207	42.664
Produit Net Bancaire	373.141	118.449	115.248	606.839
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	9.603	9.603
Produit Bancaire	373.141	118.449	96.938	616.442
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-210.894	-35.386	-142.676	-388.956
Corrections de Valeur et impairment nettes	7.911	892	-2	8.802
Autres	-	-	1.161	1.161
Résultat avant impôt	170.158	83.955	-16.665	237.449
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-42.962	-42.962
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-	11.854	11.854
Résultat	170.158	83.955	-47.773	206.341
Actifs	21.878.561	23.997.540	2.027.708	47.903.810
Passifs	24.699.743	21.787.395	1.416.671	47.903.810

Contribution par produit au produit net bancaire :

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2020
Dépôts des particuliers, professionnels, entreprises du secteur public et de la clientèle institutionnelle	61.396	93.493
Prêts et crédits des particuliers, professionnels, entreprises du secteur public et de la clientèle institutionnelle	254.403	266.218
Autres produits des particuliers, professionnels, entreprises du secteur public et de la clientèle institutionnelle	57.342	76.060
Autres produits	233.697	159.281
Total produit net bancaire	606.838	595.052

La progression du PNB sur les dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public est expliqué par plusieurs effets dont un changement méthodologique en matière de prix de transferts internes générant des marges plus importantes au niveau des produits du passif de Spuerkeess.

ORGANES DE SPUERKEESS

L'organisation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2020

<i>PRESIDENT</i>	M. Camille FOHL
<i>VICE-PRESIDENT</i>	Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER
<i>ADMINISTRATEURS</i>	M. Nima AHMADZADEH
	Mme Simone DELCOURT
	Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS
	M. Manuel NICOLAS
	M. Jean-Pierre ZIGRAND
<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	M. Georges DENNEWALD
	Mme Carmen JAFFKE

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

M. Bob KIEFFER

COMITE DE DIRECTION

PRESIDENT

Mme Françoise THOMA Directeur Général

MEMBRES

M. Guy ROSSELJONG Directeur Général adjoint

Mme Doris ENGEL Directeur

M. Aly KOHLL Directeur

M. Romain WEHLES Directeur

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Ernst & Young, Société anonyme, Luxembourg

Approuvé par le Conseil d'administration dans sa réunion du 31 mars 2021.

Luxembourg, le 31 mars 2021

Pour le Conseil d'administration

Camille FOHL
Président



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775